

Site Natura 2000 - FR 3100512

« Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la
Hante et leurs versants boisés et bocagers »

1- Informations générales et
caractéristiques du site

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 :	Site FR3100512 – Composition du comité de pilotage.....	3
ANNEXE 2 :	Composition des groupes de travail pour l'élaboration des objectifs et mesures du docob	6
ANNEXE 3 :	Comptes rendus des 10 réunions du comité de pilotage	8
ANNEXE 4 :	Comptes rendus des groupes de travail	68
ANNEXE 5 :	Avis formulés par le Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel	145
ANNEXE 6 :	Lettres d'information du site 39	152

ANNEXE 1 : Site FR3100512 – Composition du comité de pilotage

Représentants de l'Etat, Collectivités territoriales concernées et Etablissements publics concernés :

Monsieur le Préfet du Nord ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil Général du Nord ou son représentant,
Monsieur le Président de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ou son représentant,
Monsieur le Président de l'Agglomération « Maubeuge Val de Sambre » ou son représentant,
Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de l'Avesnois,
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas de Calais ou son représentant,
Monsieur le Directeur régional de la MISE ou son représentant,
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ou son représentant,
Monsieur le Directeur de Régional l'Agriculture et de la Forêt du Nord ou son représentant,
Monsieur le Directeur de l'ONF ou son représentant,
Monsieur le Directeur de l'ONCFS ou son représentant,
Monsieur le Directeur de l'ONEMA ou son représentant,
Monsieur le Maire De BEAURIEUX ou son représentant,
Monsieur le Maire de BERELLES ou son représentant,
Monsieur le Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC ou son représentant,
Madame le Maire de CHOISIES ou son représentant,
Monsieur le Maire de COUSOLRE ou son représentant,
Monsieur le Maire de DIMECHAUX ou son représentant,
Madame le Maire de ECCLES ou son représentant,
Monsieur le Maire de HESTRUD ou son représentant,
Monsieur le Maire de LEZ-FONTAINE ou son représentant,
Monsieur le Maire de SOLRE-LE-CHATEAU ou son représentant,
Madame le Maire de SOLRINNES ou son représentant,

Représentants et personnalités scientifiques qualifiées et d'associations de protection de la nature

Madame la Directrice du Conservatoire Botanique National de Bailleul, Centre Régional de Phytosociologie ou son représentant,
Monsieur le Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
Monsieur le Président du Conseil Scientifique de l'Environnement Nord-Pas de Calais ou son représentant,
Monsieur le Président d'Aubépine ou son représentant,
Madame la Présidente de la fédération Nord – Nature Environnement ou son représentant,

Monsieur le Président du Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord/Pas de Calais ou son représentant,
Monsieur le Président de la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) ou son représentant,
Monsieur le Président du Groupe des Naturalistes de l'Avesnois (GNA) ou son représentant,
Monsieur le Président de Faune Flore Avesnois (FFA) ou son représentant.

- Propriétaires, usagers et leurs représentants

Monsieur le Président de l'Association Natura 2000-59 ou son représentant,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord ou son représentant,

Monsieur le Président de la Fédération du Nord pour la pêche et la protection des milieux aquatiques ou son représentant,
Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires fonciers du Nord ou son représentant,
Monsieur le représentant d'EDF-GDF,
Monsieur le Président de l'Union nationale des Industries de carrières et matériaux du nord ou son représentant,
Monsieur le Président de la Chambre régionale d'agriculture du Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
Monsieur le Président du comité départemental du tourisme du Nord ou son représentant,
Monsieur le Président de l'Association des Communes Forestières ou son représentant,
Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers ou son représentant,
Monsieur le Directeur du Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) Nord-Pas de Calais Picardie ou son représentant,
Monsieur le Directeur de la Coopérative Forestière du Nord (COFNOR) ou son représentant.

ANNEXE 2 : Composition des groupes de travail pour l'élaboration des objectifs et mesures du docob

VALIDEE AU COMITE DE PILOTAGE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Structures identifiées	nb de personnes	Groupe de travail "milieux aquatiques" 9H30	Groupe de travail "milieux ouverts" 13h15	Groupe de travail "milieux forestiers" 15h15
Elus communaux 1 représentant par commune	11	X	X	X
Chambre d'agriculture de région (1 élu + 1 technicien)	2	X	X	
Agriculteurs	2/3	X	X	
Syndicat des propriétaires fonciers	1	X	X	
Association de défense de la vallée de la Solre	1	X	X	X
Groupe Ornithologique Naturaliste du Nord de la France	1	X	X	
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	1	X	X	X
Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de- Calais	1	X	X	X
Conseil général du Nord	1	X	X	X
Fédération départementale des Chasseurs du Nord	1	X	X	X
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	1	X	X	X
Parc Naturel Régional de l'Avesnois	1	X	X	X
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	1	X	X	X
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	1	X	X	X

Structures identifiées	nb de personnes	Groupe de travail "milieux aquatiques" 9H30	Groupe de travail "milieux ouverts" 13h15	Groupe de travail "milieux forestiers" 15h15
Conseil Régional	1	X	X	X
Syndicat des propriétaires forestiers	1	X		X
Coopérative forestière du Nord	1			X
Propriétaires forestiers	2/3			X
Centre Régional de la Propriété Forestière	1	X		X
Office National des Forêts	1			X
Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord	1	X	X	X
Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (de Cousolre et Ferrière la Petite)	2	X		
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	1	X		
Agence de l'Eau Artois-Picardie	1	X		
Conservatoire Botanique National de Bailleul	1	X	X	X
Coordination Mammalogique du Nord de la France	1		X	X
SIACEA Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau de l'Avesnois et de la vieille Sambre	1	X		
AMVS Agglomération Maubeuge Val de Sambre	1	x		

ANNEXE 3 : Comptes rendus des 10 réunions du comité de pilotage

Tableau 1: Chronologie et ordre du jour des différents comités de pilotage

Date	N° de COPIL	Ordre du jour
1 ^{er} juillet 2011	COPIL 1	Installation du comité de pilotage
02 décembre 2009	COPIL 2	Présentation générale du site et proposition d'une méthode de travail pour l'élaboration de son docob
20 avril 2012	COPIL 3	Présentation des études écologiques par les structures chargées de leur réalisation.
21 septembre 2012	COPIL 4	Présentation des études socio-économiques
14 décembre 2012	COPIL 5	Présentation des premiers résultats des expertises écologiques
23 mai 2013	COPIL 6	Présentation des résultats des études économiques et socio-économiques ; validation du diagnostic.
1 ^{er} octobre 2013	COPIL 7	Définition de la méthode de concertation pour la définition des objectifs et des actions conservatoires du site
23 janvier 2014	COPIL 8	Validation des objectifs du site
8 octobre 2014	COPIL 9	Validation de la Charte Natura 2000 et des mesures contractuelles
19 décembre	COPIL 10	Validation du docob

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
FR 3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA
HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » - DU 02
DECEMBRE 2011**

Ordre du jour

Mot d'accueil

Daniel MASSART - Maire de Bousignies-sur-Roc

Introduction

Philippe LETY - Président du Comité de Pilotage - Maire de Solre-le-Château - Conseiller général du Nord

I. Présentation de la démarche Natura 2000

Christine NOEL DREAL - Marie-Hélène LARIVIERE DDTM

- 1. L'outil Natura 2000**
- 2. Ce qu'implique la présence d'un site Natura 2000**
- 3. Les ressources documentaires disponibles**

II. Focus sur le site 39

Aurélien THURETTE - Chargé de mission Natura 2000 Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

1. La présentation générale du site

- a) Présentation des sites Natura 2000 en Avesnois et état d'avancement de la démarche sur chaque site
- b) Localisation du site 39
- c) Présentation de l'occupation du sol

2. L'intérêt écologique du site

- a) Les habitats naturels
- b) Les poissons
- c) Les écrevisses
- d) Les chauves-souris
- e) Les moules

3. L'intérêt socio- économique du site

4. Une proposition de méthode de travail pour l'élaboration du document d'objectifs du site

- a) Les études à réaliser
- b) La concertation
- c) L'information
- d) L'échéancier

Clôture de réunion

Philippe LETY - Président du Comité de Pilotage - Maire de Solre-le-Château - Conseiller général du Nord

Présents :

AMAS Alain - *Chambre d'agriculture de région Nord - Pas-de-Calais*

ANSIAUX Jean-Claude - *Maire d'Eccles*

ARP Didier - *Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe*

AUROY François - *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*

CLAUSTRIAUX Christian - *Conseiller municipal de Bousignies-sur-Roc - Délégué du Parc naturel régional de l'Avesnois*

CRINQUETTE Marion - *Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache Hainaut (ADARTH)*

DAUNOIT Eveline – *Commune de Beaurieux*
DUBOIS Nelly – *Commune de Bousignies-sur-Roc*
DUHIEGE Guillaume – *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l’Avesnois*
DUPAYAGE Laurent – *COpérative Forestière du NORd (COFNOR)*
FOURDIN Hugo – *Conseil régional Nord- Pas-de-Calais*
GANOUN Christelle – *Direction Départementale des territoires et de la Mer du Nord (DDTM)*
HORLAIT Jean-Calude – *Maire de Dimechaux*
KETELS Jean-Marc – *Comité Régional Olympique et Sportif*
LARIVIERE Marie-Hélène - *Direction Départementale des territoires et de la Mer du Nord*
LE ROUZIC Rémi – *Commune de Solrines – Délégué du Parc naturel régional de l’Avesnois – ADV-Solre*
LETY Philippe –*Président du Comité de pilotage – Maire de la commune de Solre-le-Château – Conseiller général du Nord*
MASSART Daniel – *Maire de Bousignies-sur-Roc*
NALENNE Françoise – *Commune de Bousignies-sur-Roc*
NOËL Christine – *Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais (DREAL)*
PARIS Eric - *Direction Départementale des territoires et de la Mer du Nord (DDTM - Délégation territoriale de l’Avesnois)*
RENKIN Jean-Claude – *Commune de Bousignies-sur-Roc*
THURETTE Aurélien – *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l’Avesnois*
TOMBAL Jean-Charles – *Association Aubépine*

Excusés :

BARAS Jean-Marie – *Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique*
COLLIN Bernard – *Syndicat des propriétaires Fonciers du Nord –Syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
DE FOUCAULT Bruno – *Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais*
DE THEZY Henri – *Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie*
KARPOUZOPOULOS Jacky – *Coordination Mammalogique du Nord de la France*
RAOULT Paul – *Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l’Avesnois*
VALLET Jean-Marc – *Directeur du Conservatoire botanique national de Bailleul*

Objectifs de la réunion :

- Rappeler les informations principales relatives au réseau Natura 2000 ;
- Présenter ce qu’implique la présence d’un site Natura 2000 pour la vie locale ;
- Exposer les intérêts écologiques et socio-économiques du site ;
- Identifier les études écologiques et socio-économiques à réaliser ;
- Présenter et arrêter l’enveloppe financière nécessaire à la conduite du projet.

Compte-rendu

Introduction

Monsieur LETY, en sa qualité de président du comité de pilotage du site Natura 2000 FR3112001 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », introduit la séance en remerciant les personnes présentes et en particuliers monsieur MASSART, maire de Bousignies-sur-Roc, commune qui recevait ce second comité de pilotage (Copil).

Monsieur MASSART profite de son mot d’accueil pour exprimer son attachement personnel au patrimoine naturel local et illustre, par quelques exemples concrets comme

la fauche tardive des bords de route, l'investissement de la commune de Bousignies-sur-Roc en faveur de sa préservation.

Monsieur LETY rejoint monsieur MASSART sur la nécessité de préserver cette richesse naturelle. Natura 2000 et la volonté de construire un réseau de sites écologiques à l'échelle de l'Europe est un projet ancien, impulsé en France depuis 1996. La réunion de ce Copil, 15 ans plus tard, illustre bien la complexité de ce projet. Monsieur LETY, en tant que président du Copil, souhaite une mise en place locale de Natura 2000 exemplaire, garantissant une protection du patrimoine naturel tout en minimisant les contraintes socio-économiques.

L'introduction de la séance se poursuit par un tour de table de l'assemblée et la présentation de l'ordre du jour par monsieur LETY.

I. Présentation de la démarche Natura 2000

Christine NOEL – DREAL Nord – Pas-de-Calais et Marie-Hélène LARIVIERE – DDTM Nord

1. L'outil Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est fondé sur deux directives européennes : la directive « Oiseaux », de 1979 et la directive « Habitats, faune, flore », de 1992. La conservation des milieux naturels, des plantes et des animaux rares ou menacés de disparition, voulue par ces deux directives, passe par l'instauration de deux types de sites : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) en faveur des oiseaux et les Sites d'Importance Communautaire (SIC), en faveur des habitats naturels, de la flore et de la faune hors oiseaux. Le site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » fait partie de cette seconde catégorie de sites.

En région Nord-Pas de Calais, il existe 42 sites Natura 2000, 36 terrestres et 6 marins. Ces sites recouvrent 2,7% du territoire régional.

2. Ce qu'implique la présence d'un site Natura 2000

Sur chaque site Natura 2000 est constitué un comité de pilotage (Copil), où tous les acteurs concernés par le projet sont représentés. Le Copil est l'organe officiel de la concertation, ces réunions doivent garantir la prise de décisions partagées.

La vie d'un site Natura 2000 se schématise par l'alternance de deux phases : une phase d'élaboration ou d'actualisation du document d'objectifs (Docob) et une autre dite d'animation, lors de laquelle sont mises en place les mesures en faveur du patrimoine naturel du site.

Le document d'objectif représente le document de référence d'un site Natura 2000. Il représente à la fois un outil d'orientation pour la gestion des milieux naturels et un outil d'aide à la décision pour les projets de développement économique et d'aménagement du territoire. Ce document est rédigé en trois temps : un état des lieux du site qui passe par la réalisation d'études écologiques et socio-économiques – la définition des objectifs pour préserver la richesse écologique du site et favoriser les activités humaines y étant favorables - et enfin la proposition de mesures pertinentes pour l'atteinte de ces objectifs.

Les mesures mises en place sur un site natura 2000 font appel à deux outils principaux : la charte Natura 2000 et le contrat Natura 2000. Ces engagements sont volontaires et s'adressent aux propriétaires ou ayants-droits de parcelles concernées par le site.

La Charte se compose de recommandations et d'engagements de l'ordre des bonnes pratiques. En contrepartie, les signataires bénéficient de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti et d'autres avantages comme la réduction des droits de mutation (mesure nouvelle sur les terrains non boisés).

Le contrat représente un engagement plus important et induit un surcoût de gestion financé en plus des avantages attribués pour la signature d'une charte.

L'évaluation des incidences Natura 2000 représente un outil réglementaire de contrôle des plans, projets ou manifestations envisagés et susceptibles d'être défavorables à la

richesse écologique du site Natura 2000. Faute de temps, cet outil n'a pu être décliné aux membres du COPIL et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Réactions :

Monsieur AMAS rappelle que les agriculteurs sont locataires sur la plupart des parcelles qu'ils valorisent, ce qui peut poser problème dans le cas d'une signature de charte en milieu agricole. Dans le cas de la signature d'une charte, c'est le propriétaire qui bénéficie de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti alors que l'effort de gestion est fourni par le locataire exploitant.

Madame LARIVIERE précise que pour les parcelles données à bail, l'adhésion à la charte doit être cosignée par le propriétaire et le locataire. Un accord peut être passé entre le bailleur et le preneur pour que ce dernier bénéficie de certains avantages financiers.

Monsieur ANSIAUX s'interroge sur les compensations accordées aux communes dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti.

Madame LARIVIERE précise que cette exonération est compensée par l'Etat et versée aux communes.

Monsieur DUPAYAGE revient sur la notion d'avantages engendrés par la signature d'une charte Natura 2000. Il précise que les propriétaires forestiers bénéficiaient déjà de ces avantages fiscaux avant la mise en place de Natura 2000, en contrepartie d'une garantie de gestion durable des forêts. Natura 2000 est venu se greffer au dispositif, la signature d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 n'est pas un avantage mais une contrainte.

Madame LARIVIERE précise que pour les propriétaires forestiers, la signature d'un contrat ou d'une charte permet de respecter les garanties de gestion durable, lorsqu'il y a eu des avantages fiscaux sur le bois.

Comme le précise monsieur LETY, il faudra veiller à ce que les propriétaires et ayants-droits soient en possession de toutes les informations relatives à Natura 2000, aussi bien positives que négatives.

Christine NOEL précise qu'à ce jour, il n'y a jamais eu de refus de financement de contrats et que la signature d'un contrat est une démarche volontaire et qu'il n'y a aucune obligation de contractualiser.

II. Focus sur le site 39

1. La présentation générale du site

Quatre sites Natura 2000 se trouvent en Avesnois. Trois sites ont été classés au titre de la directive « habitats, faune, flore » et un autre au titre de la directive « Oiseaux ». Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) est opérateur technique pour trois de ces sites, le dernier étant sous la responsabilité de l'Office National des Forêts (ONF). A ce jour, seul le « site 38 » est muni d'un document d'objectifs et a donc fait l'objet de signatures de contrats et de Charte Natura 2000.

2. L'intérêt écologique du site

Le site 39 a été classé au titre de la directive « Habitats, faune, flore », il concerne donc les milieux naturels et les espèces autres que les oiseaux. Le Formulaire Standard de Données (FSD), équivalent de la « carte d'identité », indique que le site a été classé en raison de la présence d'habitats naturels aquatiques, prairiaux et forestiers et de deux espèces de poissons que sont le Chabot commun et la Loche de rivière.

La recherche de données bibliographiques et la consultation de personnalités scientifiques qualifiées et d'associations de protection de la nature indiquent une importance du site pour d'autres espèces de poissons, des chauves-souris, une écrevisse et une moule d'eau douce (cf. diaporama en pièce jointe).

Réactions :

Monsieur FOURDIN précise que le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe (deux espèces de chauves-souris) n'ont jamais été observés en Avesnois. Cependant, les milieux naturels présents sur le site et aux alentours sont favorables à la présence de ces espèces, de plus, il existe des données confirmant leurs présence en Belgique non loin du site. Il est important de prendre en compte ces espèces dans le diagnostic écologique de ce site Natura 2000.

Madame NOEL précise que le Formulaire Standard de Données (FSD) est un document évolutif, qui sera actualisé une fois les inventaires réalisés. Il ne faut pas se contenter de l'étude des habitats et des espèces figurant au FSD, mais bien de prendre en compte l'intégralité des potentialités du site au regard de la Directive « Habitats, faune, flore ».

Monsieur PARIS insiste également sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des potentialités du site au regard de la directive « Habitats, faune, flore ». Plus les études du document d'objectifs seront complètes, moins les pétitionnaires de plans, projets ou manifestations soumis à étude d'impacts ou évaluation des incidences Natura 2000 seront obligés de réaliser des études complémentaires.

3. L'intérêt socio-économique du site

L'analyse de l'occupation du sol, la connaissance du contexte local et l'expérience engendrée sur les autres sites Natura 2000, dont le SMPNRA est opérateur, ont permis d'identifier les activités socio-économiques à prendre en compte dans le document d'objectifs. Certaines feront l'objet d'études spécifiques (pêche, chasse, sylviculture privée, sylviculture publique, agriculture) et d'autres seront prises en compte par la consultation de documents existants (SAGE, SCOT, PLU...).

4. Une proposition de méthode de travail pour l'élaboration du document d'objectifs du site

Les études à réaliser

Préalablement à cette réunion, le SMPNRA a conduit, en association avec la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), un travail d'estimation de l'enveloppe budgétaire nécessaire à la conduite de ce projet. Cette estimation prend en compte le temps de réalisation du projet (3 ans), l'ingénierie interne au SMPNRA et le montant des études écologiques et socio-économiques à réaliser. Ces montants ont été estimés par sollicitation de structures spécialisées dans la réalisation de telles études et par prise en compte des études réalisées sur d'autres sites Natura 2000.

Le montant estimé initialement par le SMPNRA était de 234 525, 39 € contre 100 000 € disponibles. Le SMPNRA a donc réduit le coût des études en revoyant les objectifs à la baisse, en garantissant toutefois un rendu conforme aux attentes d'un document d'objectifs. De son côté la DREAL a pu mobiliser des fonds complémentaires pour ce projet. Un consensus est trouvé pour une estimation finale de l'enveloppe budgétaire nécessaire à l'élaboration du document d'objectifs du site 39 égale à 206 009, 23 €.

Monsieur THURETTE précise que préalablement au lancement des études, les propriétaires concernés seront avertis. Madame LARIVIERE a déjà travaillé sur l'identification des parcelles concernées afin de dresser la liste des propriétaires et ayants-droits à informer.

Réactions :

Monsieur DUPAYAGE constate une baisse des montants alloués aux études socio-économiques, notamment pour la forêt privée. Il est important de produire des études de qualité puisque celles-ci serviront de référence à l'identification des enjeux et la définition des mesures.

Monsieur THURETTE précise que les montants des études socio-économiques de la première estimation sont basés sur l'expérience de la ZPS « Forêts, bocage et étangs de Thiérache », site de 8 144 hectares. La seconde estimation a permis d'affiner ces

montants au regard des caractéristiques du site, notamment la surface moins importante que pour la ZPS.

Monsieur LETY insiste sur la transmission d'une cartographie et d'une liste des parcelles cadastrales concernées par ce projet. Ces données pourront être présentées lors du prochain comité de pilotage pour bien s'imprégner des zones concernées par Natura 2000. L'information sur la conduite des inventaires doit viser les propriétaires mais également les locataires.

La concertation – l'information

Le Comité de pilotage se réunira *a minima* selon une fréquence annuelle pour valider les grandes étapes d'élaboration du document d'objectifs :

- Validation du diagnostic initial ;
- Validation des objectifs de développement durable ;
- Validation des mesures proposées.

Les comités techniques, contrairement aux comités de pilotage, ne sont pas obligatoires mais permettent un accompagnement continu et renforcé du SMPNRA.

Mis à part les comités de pilotage et les comités techniques, il existe une troisième instance de concertation : les groupes de travail. Ils se réunissent pour identifier, de manière concertée, les objectifs du docob et proposer des mesures pour les atteindre.

Un stage est envisagé pour développer des outils de communication sur Natura 2000 (plaquette, lettres d'information, sorties terrain, site internet...).

Réactions :

Monsieur LETY est favorable à la mise en place de comités techniques. Il propose de ne pas arrêter la composition des participants à ces réunions, mais de l'ouvrir à tous les membres du COPIL intéressés. Monsieur AMAS rejoint monsieur LETY sur cette proposition.

L'échéancier

La présentation s'achève par la présentation de l'échéancier.

- Janvier-Février 2012 : Sélection des prestataires des études écologiques et socio-économiques ;
- Avril 2012-Avril 2013 : Etudes écologiques ;
- Septembre 2012-Avril 2013 : Etudes socio-économiques ;
- Juin 2013 : Validation du diagnostic initial par le COPIL ;
- Juin-Décembre 2013 : définition des objectifs du site en groupes de travail ;
- Janvier 2014 : Validation des objectifs par le COPIL ;
- Janvier-Juin 2014 : Proposition de mesures ;
- Juin 2014 : Validation des mesures proposées par le COPIL.

Réactions :

Monsieur LETY estime l'échéancier intéressant pour une vision à long terme. Par contre, pour le court et le moyen terme, il est nécessaire de proposer un échéancier plus détaillé, avec des échéances identifiées plus précisément. En avril 2014 auront lieu les prochaines élections municipales, il serait préférable de valider toutes les grandes étapes du projet avant cette échéance pour finaliser le travail avec les équipes municipales s'étant investi tout au long de l'élaboration du document d'objectifs.

CONCLUSION

Monsieur LETY remercie le SMPNRA pour le travail fourni en tant qu'opérateur du site, les services de l'Etat pour la mobilisation d'une enveloppe financière à la hauteur des attentes du projet. Monsieur LETY exprime sa satisfaction au vu de la qualité des

échanges produits lors de ce comité de pilotage, dont le bon déroulement a été facilité par l'impulsion de monsieur MASSART qui a rappelé dans son mot d'accueil l'attachement local au patrimoine naturel. Les échanges entre les membres du Copil sont les garants d'une prise en compte juste des intérêts des différents acteurs et sont essentiels si l'on veut atteindre l'objectif de décisions à la fois favorables aux habitats et aux espèces et « les moins mauvaises » pour les acteurs socio-économiques.

Le prochain Copil sera organisé sur une autre commune du site, la commune de Solrignes, située en plein cœur du site, est proposée. Une sollicitation officielle sera transmise à monsieur CORBINAUD, maire de la commune de Solrignes.

Monsieur MASSART rejoint monsieur LETY sur le déroulement concluant de ce comité de pilotage et remercie le président du comité de pilotage pour son implication et son rôle de facilitateur du dialogue tout au long de la réunion.

Pièces jointes :

Diaporamas présentés en séance.

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
FR 3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA
HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS »- DU 20
AVRIL 2012**

Ordre du jour

Mot d'accueil

Didier CORBINAUD - Maire de Solrinnes

Introduction

Philippe LETY - Président du Comité de Pilotage - Maire de Solre-le-Château - Conseiller général du Nord

I. Etat d'avancement du Docob depuis le comité de pilotage du 02 décembre 2011

Aurélien THURETTE - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

1. Le dossier de demande de subvention pour l'élaboration du Docob
2. Le Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA)
3. L'identification et l'information des propriétaires et des locataires concernés par le site 39

II. Présentation des études écologiques par les structures chargées de leur réalisation

1. L'étude phytosociologique des habitats naturels ;
Xavier CUCHERAT - BIOTOPE
2. L'étude malacologique ;
Xavier CUCHERAT - BIOTOPE
3. L'étude piscicole et carcinologique ;
Jean-Philippe VANDELLE - SIALIS
4. L'étude des chiroptères.
Simon DUTILLEUL - Coordination Mammalogique du Nord de la France

III. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet.

Aurélien THURETTE - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Clôture de réunion

Philippe LETY - Président du Comité de Pilotage - Maire de Solre-le-Château - Conseiller général du Nord

Pot de l'amitié

Présents :

Etaient présents :

- *Monsieur AMAS* *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur ANSIAUX* *Mairie d'ECCLES*
- *Monsieur CARTIEAUX* *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CORBINAUD* *Mairie de SOLRINNES*
- *Monsieur CUCHERAT* *BIOTOPE*
- *Madame DAUNOIT* *Mairie de BEAURIEUX*
- *Madame DESCAMPS* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur DHOUDAIN* *Mairie de SOLRINNES*

- *Monsieur DHUIEGE* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur DUPAYAGE* *Coopérative forestière du Nord (COFNOR)*
- *Madame GANOUN* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Madame GRAVET* *Mairie de CHOISIES*
- *Monsieur KETELS* *Comité Régional Olympique et Sportif*
- *Monsieur Le ROUZIC* *Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LEGRAND* *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*
- *Monsieur LETY* *Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur MASSART* *Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*
- *Monsieur MESSAGER* *Association de pêche de l'Entente de la Truite*
- *Madame OLIVIER* *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL 5962)*
- *Madame PARGADE* *Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie (CRPF)*
- *Monsieur PARIS* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59) – Délégation territoriale de l'Avesnois*
- *Monsieur PEON* *Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur QUEVILLART* *Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas de Calais (GON)*
- *Monsieur THURETTE* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur VANDELLE* *SIALIS*

Excusés :

- *Monsieur ANDRE* *Sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe*
- *Monsieur VALET* *Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)*

Compte-rendu

Introduction

Monsieur LETY, en qualité de président du comité de pilotage (Copil), introduit la séance en remerciant les membres du Copil présents, en particulier monsieur CORBINAUD, maire de Solrines où se déroule cette troisième réunion du Copil.

Monsieur CORBINAUD profite de son mot d'accueil pour exprimer sa fierté d'être maire de la commune de Solrines, dont il loue la qualité paysagère et la qualité de carte postale de l'Avesnois. « La préservation de la nature est un combat quotidien ». Monsieur CORBINAUD cède la parole à monsieur LE ROUZIC, conseiller de la commune, président de l'association pour la Protection de la Vallée de la Solre et principal interlocuteur du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) pour l'organisation de cette réunion.

Monsieur LE ROUZIC rappelle le combat de son association depuis 11 ans pour la protection de la vallée de la Solre. L'intégration de la vallée de la Solre au réseau Natura 2000 représente pour lui une grande satisfaction. Natura 2000 doit permettre de connaître et protéger la richesse écologique locale et d'en transmettre la connaissance aux générations futures.

Monsieur LETY poursuit l'introduction de la séance en présentant la liste des membres excusés. Il rappelle son attachement et sa vigilance à la concertation et salue ses collègues élus pour leur capacité à entendre et s'exprimer, indispensable à l'obtention d'un Document d'objectifs (Docob) le plus consensuel possible. Monsieur LETY invite les membres du Copil à faire part de leurs remarques à propos du compte-rendu du Copil du 02 décembre 2012. Aucune remarque n'est proposée, le compte-rendu est approuvé.

I. Etat d'avancement du Docob depuis le comité de pilotage du 02 décembre 2011

Monsieur THURETTE commence par rappeler les informations essentielles relatives au site Natura 2000 « Site 39 » (localisation, surface, occupation du sol) (cf. Diapositive 4.). Il poursuit par l'historique du classement du site Natura 2000 et les précédentes étapes d'élaboration du Docob. Comme validé lors du Copil n°2, du 02 décembre 2011, quatre études écologiques (flore et habitats naturels – poissons et écrevisses – moules – chauves-souris) et cinq études socio-économiques (agriculture – forêts publiques – forêts privées – chasse – pêche de loisir) seront réalisées dans le cadre de l'élaboration du Docob (cf. Diapositive 5).

1. Le dossier de demande de subvention pour l'élaboration du Docob

L'élaboration du Docob est cofinancée par l'Etat et l'Europe. Pour obtenir ce cofinancement, le SMPNRA a déposé une demande de subvention sensiblement équivalente à celle présentée lors du Copil n°2. La demande de subvention a été validée le 15 février 2012, par la réception de la convention d'attribution d'une subvention pour l'élaboration du Docob (cf. diapositive 7).

2. Le Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA)

La recherche de prestataires pour la réalisation des études programmées au Docob a pris la forme d'un Marché public À Procédure Adaptée (MAPA) composé de 9 lots (cf. Diapositive 8.).

Tous les lots ont été pourvus d'au moins une réponse. 11 structures ont répondu au marché, pour un total de 19 offres (le règlement du marché prévoyait la possibilité de répondre à plusieurs lots) (cf. Diapositive 9.).

Toutes les offres ont été analysées puis classées selon trois critères :

- La valeur technique ;
- Le coût ;
- Le délai d'exécution, l'expérience et les références.

Les prestataires retenus sont présentés en diapositive 11. Le lot 7 a été déclaré infructueux. Sur les deux offres reçues pour ce lot, l'une dépassait le montant alloué à cette étude et l'autre ne répondait que partiellement au cahier des charges. Ce lot fera l'objet d'un conventionnement.

3. L'identification et l'information des propriétaires et des locataires concernés par le site 39

Comme convenu lors du comité de pilotage du 02 décembre 2011, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM 59) et le SMPNRA ont identifié les parcelles concernées par le périmètre officiel du site 39, il s'agit de parcelles complètement ou partiellement en zone Natura 2000.

Un courrier d'information sur la réalisation d'inventaires naturalistes a été adressé aux propriétaires des parcelles identifiées. Une première lettre d'information présentant le réseau Natura 2000 y été annexée, ainsi qu'un coupon-réponse permettant aux

propriétaires de définir les modalités d'accès à leurs parcelles et d'identifier les usagers à informer du projet.

Erratum : Veuillez ne pas prendre en compte le nombre de parcelles et de propriétaires par commune indiqués en comité de pilotage. Les chiffres corrigés figurent en diapositive 12.

Réactions :

Monsieur LETY interroge le SMPNRA sur le taux de retour des propriétaires. Au 20 avril, un accord des propriétaires était obtenu pour 37% des parcelles.

Monsieur DHOUDAIN, propriétaire concerné par le site 39, se dit intéressé par cette démarche d'inventaire et de préservation du patrimoine naturel, mais regrette toutefois que les investigations réalisées ne soient pas davantage détaillées.

Madame PARGADE fait remarquer que parmi les parcelles identifiées figurent des parcelles à vocation d'habitation ne justifiant pas forcément la réalisation d'inventaire.

Monsieur DUPAYAGE demande si, comme pour tout site Natura 2000, un arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer sur des propriétés privées afin de réaliser des inventaires du patrimoine naturel a été pris. Monsieur THURETTE confirme que la procédure a bien été respectée pour le site 39, un arrêté préfectoral est en vigueur depuis le 29 mars 2012.

Monsieur DUPAYAGE questionne le comité de pilotage sur l'éventualité de propriétaires réfractaires et demande si les propriétaires n'ayant pas retourné le coupon-réponse seront informés des dates de passage des structures missionnées pour la réalisation des inventaires. Madame OLIVIER rappelle que les propriétaires réfractaires ne peuvent s'opposer aux inventaires si l'arrêté leur a été notifié par la DREAL. Monsieur LETY rappelle sa volonté d'avancer sur le projet de manière intelligente et consensuelle et non pas dans un climat de polémique. L'élaboration du Docob est une obligation légale, il faut avancer positivement, les problèmes d'accès seront gérés au cas par cas. Un courrier de relance sera adressé aux propriétaires n'ayant pas retourné le coupon-réponse. Monsieur DHUIEGE propose de profiter de ce nouvel envoi pour annexer une seconde lettre d'information présentant les études réalisées et indiquant les périodes d'inventaire.

Monsieur ANSIAUX rappelle la nécessité de transmettre la liste des parcelles aux maires et monsieur AMAS celle d'informer les exploitants agricoles locataires. Monsieur LETY indique qu'il faut laisser du temps au temps, que les étapes prioritaires ont été menées et qu'il y aura transmission de cette information aux Maires de communes. Monsieur CARTIAUX demande le nombre d'exploitants identifiés. Monsieur THURETTE indique que huit exploitants ont pu être identifiés grâce aux propriétaires. La liste des parcelles sera prochainement communiquée aux communes.

Monsieur MASSART rappelle que les conseils municipaux peuvent également apporter des informations quant à l'identification des exploitants agricoles.

II. Présentation des études écologiques par les structures chargées de leur réalisation

1. L'étude phytosociologique des habitats naturels

Monsieur CUCHERAT présente les différents habitats naturels ayant justifié le classement de ce site Natura 2000 (cf. Diapositive 19). L'identification des habitats naturels d'intérêt communautaire (rares ou menacés à l'échelle de l'Europe) s'appuiera sur une compilation des données bibliographiques et des inventaires de terrain nécessitant au préalable des échanges techniques avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), appui technique de la DREAL pour la cartographie des habitats naturels sur les sites Natura 2000.

Monsieur CUCHERAT rappelle que les limites officielles des sites Natura 2000 sont difficiles et même parfois impossibles à apprécier sur le terrain. De plus, elles ne prennent pas toujours en compte la continuité écologique des habitats naturels. Monsieur

CUCHERAT propose donc d'étendre la cartographie en marge immédiate du périmètre pour conserver une cohérence parcellaire en n'excédant pas toutefois 5% de la surface totale du site (cf. diapositives 20 et 21). Il précise également que le lancement de la campagne de terrain à partir du mois de mai implique un risque de non-identification des plantes vernales (poussant au début du printemps). Pour éviter ces manques, il propose de compléter les inventaires par un passage complémentaire en avril 2013.

Réactions :

Monsieur DUPAYAGE et madame GRASSIEN ne sont pas favorables à la proposition d'étendre les inventaires en marge du site. Pour madame OLIVIER, occulter les habitats naturels en marge du site risque de nuire à la compréhension de la fonctionnalité écologique des habitats naturels du site.

Pour monsieur LETY, il est difficile de justifier l'extension des inventaires hors du site Natura 2000.

Le comité de pilotage est d'accord sur le principe d'un passage complémentaire en avril 2013 sous condition d'information des propriétaires et des exploitants.

2. L'étude malacologique

Monsieur CUCHERAT précise le statut de conservation, la répartition régionale, le mode de vie et les exigences écologiques de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) (cf. diapositives 40 à 42). L'objectif de l'étude est de savoir si l'espèce est présente sur le site et, le cas échéant, connaître sa répartition. Les cours d'eau du site 39 sont découpés en tronçons de 100 m de longueur, l'espèce est recherchée de manière exhaustive sur 20% d'entre eux.

Réactions :

Monsieur PARIS demande s'il s'agit bien de la même méthodologie que celle employée sur le site Natura 2000 « Forêts de Mormal et de bois l'évêque, bois de la lanière et plaine alluviale de la Sambre » (Site 36) pour lequel les recherches ont été infructueuses.

Monsieur CUCHERAT confirme qu'il s'agit bien de la même méthodologie. Le site 39 présente de meilleures potentialités pour l'espèce, dont la présence est connue sur la Hante et la Thure, côté belge. Sur le site 36, l'assec des cours d'eau lors des inventaires était défavorable à la présence de la Mulette épaisse.

3. L'étude piscicole et carcinologique

Monsieur VANDELLE présente l'étude relative aux poissons et l'Ecrevisse à pattes blanches (Cf. diapositive 27). Cette étude comporte quatre phases principales : la compilation des données existantes (cf. diapositive 25), l'inventaire des espèces (cf. diapositives 26 à 29), l'expertise écologiques des cours d'eau (cf. diapositives 30 à 34) et l'identification des enjeux de conservation pour le site (cf. diapositive 35).

Réactions :

Monsieur PEON apporte ses interrogations sur la méthodologie d'inventaire des poissons, l'absence de données quantitatives (chiffrer précisément les effectifs de poissons) ne permettra pas d'appréhender la tendance évolutive des effectifs de poissons. Il regrette également que l'Anguille ou le Spirlin, dont l'état de conservation local s'est significativement dégradé, ne soient pas pris en compte par le dispositif Natura 2000.

Monsieur VANDELLE précise que faute de relevés de référence, il est tout d'abord nécessaire de passer par cette méthode d'inventaire qualitative pour confirmer la présence des espèces et connaître leur répartition sur les cours d'eau du site. Il s'agit d'une étape incontournable pour la mise en place par la suite d'un suivi quantitatif.

Monsieur LETY rappelle que les études peuvent aller aussi loin que l'aspect financier le permet.

Madame OLIVIER précise que l'étude quantitative des poissons peut être intégrée aux mesures qui figureront au Docob, dans ce cas, elle pourra être financée lors de la phase d'animation du Docob (mise en place des mesures suite à la validation du Docob par le préfet).

Monsieur MESSAGER informe le Copil sur la réalisation de pêches électriques depuis 10 ans sur le territoire de l'Association de pêche de l'Entente de la Truite. Monsieur VANDELLE peut se rapprocher de l'association pour disposer de ces données.

4. L'étude des chiroptères.

Monsieur DUTILLEUL rappelle les objectifs de l'étude (cf. diapositive 48.) et passe ensuite à la présentation des différentes techniques d'inventaire (cf. diapositives 49 à 55). L'étude des habitats s'appuiera sur les cartographies des milieux naturels réalisés par le bureau d'études BIOTOPE et sur le résultat des suivis par radiopistage (cf. diapositives 56 et 57). S'agissant d'espèces volantes occupant de grands domaines vitaux (territoires utilisés pour réaliser l'ensemble de ses besoins biologiques), les individus observés s'aventurent au-delà du site. Le suivi par radiopistage implique donc un suivi hors du site.

Réactions :

Monsieur LETY précise qu'en tant que président du copil du site 39, il n'est pas de son ressort d'autoriser l'extension des inventaires sur les propriétés privées au-delà du périmètre officiel du site. Hors site, le suivi par radiopistage devra se limiter au domaine public.

Monsieur DUPAYAGE souhaite que le suivi soit limité aux chauves-souris prise en compte par le dispositif Natura 2000. Monsieur DUTILLEUL confirme que seules ces espèces seront équipées lors du suivi par radiopistage.

Pour les inventaires hivernaux, monsieur LETY rappelle qu'il faudra impérativement prendre connaissance du calendrier de chasse pour éviter toute mise en danger. Monsieur DUTILLEUL précise que ces inventaires seront ciblés sur les bâtiments et ouvrages d'art propices, cela réduit fortement le nombre de parcelles concernées et le nombre de propriétaires à informer. En revanche, des bâtiments et ouvrages d'art situés en périphérie du site sont susceptibles d'être occupés par les chauves-souris fréquentant le site 39. Monsieur DUTILLEUL propose de les inventorier sous réserve d'accord des propriétaires. Cette proposition est retenue par le Copil.

III. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet.

La finalisation du Docob est programmée pour juin 2014. La première phase d'élaboration du Docob qui consiste en la réalisation du diagnostic initial du site (études écologiques + études socio-économiques) sera proposée à la validation du Copil pour juin 2013 (cf. Diapositive 61).

Monsieur THURETTE détaille en diapositive 62 la réalisation du diagnostic initial. Trois autres Copil sont programmés lors de cette phase. **Le prochain Copil aura lieu le 21 septembre 2012**, lors de celui-ci seront présentés les prestataires des études socio-économiques. Les prestataires présenteront l'état d'avancement de leur travail lors d'un Copil programmé pour décembre 2012. Enfin, le Copil de validation du diagnostic initial du site aura lieu en juin 2013.

En parallèle du diagnostic initial du site, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois programmera un entretien individuel avec chaque membre du Copil afin de connaître leur perception du projet et prendre en compte leurs suggestions pour faciliter son bon déroulement.

Conclusion

Monsieur LETY clôture la séance en rappelant les principales indications de la réunion. L'information des propriétaires et des locataires sera complétée par un courrier de

relance et une lettre d'information présentant les études qui seront réalisées. Chaque commune disposera de la liste des parcelles cadastrales concernées par Natura 2000.

Les inventaires se limiteront au périmètre officiel du site, excepté pour l'étude des chauves-souris, selon les conditions convenues par le Copil et détaillées précédemment.

En ce qui concerne les inventaires piscicoles, le président du Copil propose que le SMPNRA et la DREAL échangent sur l'éventualité d'un avenant à la convention d'élaboration du Docob, afin de financer un complément d'étude.

Monsieur LETY évoque l'idée d'étendre la communication sur ce projet à tous les habitants par la mise en place d'expositions présentant la richesse écologique du site Natura 2000. Messieurs MASSART et CORBINAUD, respectivement maires de Bousignies-sur-Roc et de Solrignes, sont favorables à cette idée et prêts à accueillir ces expositions.

Pour finir, monsieur LETY remercie les membres du Copil de leur participation et se réjouit de l'avancée encourageante du projet.

Pièces jointes :

Diaporamas présentés en séance.

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
FR 3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA
HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS »- DU 21
SEPTEMBRE 2012**

Ordre du jour

Mot d'accueil

Pierre HERBET - Maire d'HESTRUD

Introduction

Philippe LETY - Président du Comité de Pilotage – Maire de Solre-le-Château – Conseiller général du Nord – Vice-président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes

IV. Etat d'avancement du Docob

Aurélien THURETTE – Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

V. Présentation des études socio-économiques

1. L'étude agricole

Sophie GRASSIEN- Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais

2. L'étude des forêts publiques

Préparée par Bruno DERMAUX – Office National des Forêts

3. L'étude des forêts privées

Julie PARGADE – Centre Régional de la Propriété Forestière

4. L'étude cynégétique

Préparée par François AUROY – Fédération départementale des chasseurs du Nord

5. Les autres thèmes du diagnostic socio-économique

VI. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet.

Aurélien THURETTE – Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Clôture de réunion

Philippe LETY - Président du Comité de Pilotage – Maire de Solre-le-Château – Conseiller général du Nord – Vice-président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes

Pot de l'amitié

Présents :

Etaient présents :

- *Monsieur CARTIEAUX* *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN* *Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- *Madame DAUNOIT* *Mairie de BEAURIEUX*
- *Madame DESCAMPS* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur DHUIEGE* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur DUPAYAGE* *Coopérative forestière du Nord (COFNOR)*
- *Monsieur FOURDIN* *Conseil régional du Nord-Pas de Calais*

- Madame GANOUN *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- Madame GRASSIEN *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- Monsieur HORLAIT *Maire de DIMECHAUX*
- Monsieur Le ROUZIC *Association de défense de la Vallée de la Solre*
- Monsieur LETY *Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage*
- Madame LARIVIERE *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- Madame MALLIEN *Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie*
- Monsieur MASSART *Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*
- Monsieur MESSAGER *Association de pêche de l'Entente de la Truite*
- Madame OLIVIER *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL 5962)*
- Madame PARGADE *Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie (CRPF)*
- Monsieur PEON *Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- Monsieur SERET *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- Monsieur THURETTE *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*

Excusés :

- Monsieur AUROY *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- Monsieur CORBINAUD *Mairie de SOLRINNES*
- Monsieur KETELS *Comité Régional Olympique Sportif Nord-Pas de Calais*
- Monsieur LEDUC *Président de l'association Aubépine*
- Monsieur MARCOTTE *Président de la Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- Monsieur VALET *Directeur du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)*

Compte-rendu

Introduction

Monsieur LETY, en qualité de président du comité de pilotage (Copil), introduit la séance en remerciant les membres du Copil présents, en particulier monsieur HERBET, maire d'HESTRUD, commune où se déroule cette quatrième réunion du Copil et monsieur BLONDEL, adjoint au maire ayant apporté son aide à l'organisation logistique de cette réunion. Monsieur LETY dresse la liste des membres excusés et apporte un message de sympathie à messieurs LEDUC et TOMBAL, actuellement convalescents.

Monsieur HERBET accueille les participants. En tant que fervent pratiquant de la chasse et conseiller cynégétique du président du conseil général, il insiste sur la nécessité de préserver des milieux naturels propices à la faune sauvage.

Monsieur LETY invite les membres du Copil à faire part de leurs remarques à propos du compte-rendu du Copil du 20 avril 2012. Aucune remarque n'est proposée, le compte-rendu est approuvé. Monsieur le président propose de planifier dès maintenant la prochaine réunion du Copil. Celle-ci se tiendra le vendredi 14 décembre 2012, après-midi. Monsieur HORLAIT, maire de DIMECHAUX, suivant le projet avec assiduité depuis son commencement, monsieur LETY lui propose d'accueillir cette prochaine réunion. L'introduction se poursuit par un tour de table.

IV. Etat d'avancement du Docob depuis le comité de pilotage n°3, du 20 avril 2012

Monsieur THURETTE présentant un bilan de l'état d'avancement du projet depuis le dernier Copil.

Ce bilan commence par un rappel relatif au financement du projet (validé par le copil le 05/12/2011 et accepté par la DREAL le 15/02/2012) et le marché public à procédure adaptée (MAPA) engagé pour choisir les structures qui seront chargées des études programmées au DOCOB (Diapositive 4).

Les études écologiques, présentées lors du Copil du 20 avril 2012, sont en cours depuis cette date. Les premiers résultats seront présentés lors du prochain Copil.

En ce qui concerne les études socio-économiques, pour rappel, le lot relatif à l'étude socio-économique de la pêche de loisir était infructueux. Pour pallier à ce problème, un conventionnement entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) et la Fédération départementale des pêcheurs du Nord (FDP59) est proposé. Un projet de convention a été transmis à la FDP59 (Diapositive 5).

Réactions :

Monsieur LETY sollicite monsieur PEON, technicien de la FDP59, à propos de la convention pour l'étude socio-économique de la pêche de loisir. Monsieur PEON garantit que l'information sera transmise et qu'une réponse rapide de la FDP59 sera proposée.

Lors de la réunion du 20 avril 2012, les membres du Copil avaient collégialement insisté sur l'importance de la communication à réaliser auprès des propriétaires, mais aussi des usagers. La diapositive n°6 synthétise le travail de communication assuré par le SMPNRA. Au final, 164 propriétaires et 36 usagers ont été identifiés et 97 retours ont été enregistrés.

Réactions :

Monsieur CARTIAUX demande si tous les agriculteurs exploitant des parcelles reprises au site 39 ont bien été informés. Monsieur LETY explique que l'information des usagers est plus problématique étant donné que nous ne disposons pas d'une liste exhaustive d'identification, contrairement aux propriétaires. Monsieur THURETTE confirme que tous les usagers identifiés ont été contactés.

L'équipe projet du SMPNRA et le président du COPIL attachent une grande importance à la gouvernance autour de l'élaboration de ce Docob. Dans ce sens, une série d'entretiens individuels est programmée. Celle-ci débutera par la rencontre des élus des communes comportant des parcelles reprises au site 39. Ces entretiens permettront de mieux connaître les membres du Copil, de recueillir leur perception du projet, d'identifier leur niveau d'implication souhaité et d'intégrer leurs suggestions d'amélioration de la concertation (Diapositive 7).

V. Présentation des études socio-économiques.

Cette réunion du Copil marque le lancement officiel des études socio-économiques. Les prestataires retenus présentent aux membres du Copil leur structure respective et la méthodologie proposée pour répondre aux attentes du cahier des charges établi par le SMPNRA.

5. Le diagnostic de l'activité agricole

Madame GRASSIEN commence par une présentation de la Chambre d'agriculture de région (historique et missions – diapositives 10 et 11) et de l'équipe projet chargée de ce diagnostic (Diapositive 12).

L'étude doit permettre d'identifier les pratiques des agriculteurs, de connaître leur perception de Natura 2000, de définir leurs attentes vis-à-vis du Docob et d'évaluer leurs connaissances naturalistes. Ce travail est incontournable à la compréhension de l'état de conservation de la flore et de la faune des milieux agricoles et à la définition de mesures de gestion (Diapositive 14).

Pour répondre à ces attentes, la Chambre d'agriculture propose l'élaboration d'un questionnaire en 5 volets (Diapositives 14 à 18) basé sur le volontariat. Les agriculteurs exploitant une surface supérieure à 1 hectare seront rencontrés individuellement, pour les autres, des entretiens collectifs seront programmés.

La réalisation de cette enquête agricole nécessite une identification préalable des agriculteurs concernés. A ce jour, leur nombre est estimé à 20. Cette identification passera par une mise en commun des données du SMPNRA et de la chambre d'agriculture et par la sollicitation des relais locaux (Diapositive 14).

La restitution de l'étude contiendra un rapport, une base de données et des cartographies (Diapositive 20).

Réactions :

Monsieur LETY insiste sur l'effort d'accompagnement que devra fournir la Chambre d'agriculture auprès des agriculteurs pour avoir un résultat satisfaisant, conforme aux attentes du cahier des charges.

Madame GRASSIEN fait référence à l'expérience de la chambre d'agriculture en matière d'enquêtes agricoles.

Monsieur SERET indique qu'il faut reconnaître l'importance de l'activité agricole locale pour la conservation de la biodiversité. Cette démarche est incontournable à l'adhésion des agriculteurs à ce projet.

Monsieur DUPAYAGE fait remarquer que ce n'est pas au prestataire de faire la promotion de la politique Natura 2000.

Monsieur CARTIAUX demande si le questionnaire portera sur l'ensemble des exploitations. Madame GRASSIEN précise que l'étude sera centrée sur les pratiques exercées sur les parcelles inscrites en Natura 2000. Monsieur SERET précise que les pratiques en place ou à mettre en place en zone Natura 2000 peuvent avoir des répercussions sur le fonctionnement général des exploitations. Il est donc important de glaner un minimum d'informations sur les pratiques globales des exploitants même si le questionnaire est centré sur les parcelles en Natura 2000.

6. L'étude socio-économique des forêts publiques

Cette réunion marque le lancement officiel des études socio-économiques, à cette date, la prestation de l'ONF est déjà pratiquement finalisée.

En l'absence de monsieur DERMAUX retenu pour une autre réunion, monsieur THURETTE commente les diapositives proposées par l'Office National des Forêts (ONF).

Les diapositives 26 à 28 contiennent une présentation de la structure, de ses missions et de son expérience sur la contribution ou le pilotage de documents d'objectifs Natura 2000.

Le rendu se composera d'un rapport d'étude, de cartographies et d'une couche d'information géographique.

7. Le diagnostic socio-économique des forêts privées

Madame PARGADE introduit son exposé par une présentation du Centre Régional de la Propriété forestière Nord-Pas de Calais Picardie (diapositives 35 à 37) et de l'équipe en charge du projet (diapositive 38). Les commandes pour les forêts publiques et privées sont identiques : un rapport de présentation des forêts (propriétés, état des lieux des peuplements forestiers, gestion et débouchés économiques) (diapositive 41) et des cartographies (diapositive 42). La réalisation des cartographies combinera l'analyse des photographies aériennes, la consultation des données de l'Inventaire Forestier National (IFN) et une visite de terrain pour confirmation (diapositive 44). L'expertise de la COFNOR sera sollicitée.

Réactions :

Monsieur LETY souhaite que toutes les précautions soient prises quant à l'accès aux propriétés forestières, afin d'éviter tout accident en période de chasse. Madame PARGADE lui apporte des garanties.

Monsieur COLLIN marque la différence entre forêts privées et publiques. Les propriétaires privés n'ont aucune obligation d'accueillir le public. Il s'agit d'une démarche nécessitant des moyens humains et financiers que les propriétaires ne veulent pas assumer.

Monsieur COLLIN regrette que la filière du peuplier soit trop souvent « dénigrée » dans les politiques forestières et demande si cette dernière sera intégrée au diagnostic socio-économique.

Madame PARGADE indique que les données relatives aux peupliers disponibles sur le site seront traitées dans le diagnostic.

8. Le diagnostic des activités cynégétiques

La diapositive 47 présente la Fédération départementale des chasseurs du Nord (FDC59), association en charge de la gestion cynégétique à l'échelle du département. La FDC59 est impliquée dans l'élaboration de nombreux Docob. Le diagnostic cynégétique abordera la structuration locale de la chasse, évaluera le nombre de pratiquants, identifiera leurs pratiques et la gestion des milieux naturels à vocation cynégétique. La réponse proposée par la FDC59 s'appuiera sur des enquêtes de terrain (questionnaires transmis aux chasseurs par l'agent de secteur et sollicitation des deux propriétaires de mares de huttes situées en site Natura 2000 – diapositive 49). Une étude similaire à celle-ci a d'ailleurs été réalisée pour le Docob de la ZPS « Forêt, bocage et étangs de Thiérache », site Natura 2000 en faveur des oiseaux situé dans la fagne de Trélon (Diapositive 48).

Réactions :

Monsieur COLLIN rappelle que la chasse représente une source de revenus importante en forêt. Il rappelle également la portée réglementaire du Schéma Départemental Cynégétique. Dans le cadre du plan de maîtrise du sanglier, il estime qu'une régulation plus efficace de l'espèce pourrait être obtenue en effectuant des prélèvements dans les espaces naturels protégés comme les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

9. Les autres thématiques abordées au diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique ne se limitera pas à ces quatre prestations. La gestion de la ressource en eau, la population, le tourisme, la randonnée et l'aménagement du territoire seront également étudiés. Pour cela, le SMPNRA valorisera les différentes études déjà initiées sur le territoire, comme par exemple le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sambre (Diapositive 50).

Réactions :

Madame PARGADE demande si la validation du diagnostic du site par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) porte également sur le volet socio-économique. Madame OLIVIER répond que la validation porte avant tout sur l'expertise écologique. Les études socio-économiques sont toutefois consultées pour veiller à

l'équilibre du diagnostic et y puiser certaines informations essentielles à la compréhension du fonctionnement écologique du site.

VI. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet.

Cette séance se complète par une présentation de l'échéancier du projet (diapositive 52). Le diagnostic du site, première phase de l'élaboration du Docob, doit s'achever pour juin 2013. S'engagera ensuite une phase de concertation d'un an qui consistera en la réunion de groupes de travail. Un premier semestre sera consacré à l'identification des objectifs puis un second à l'écriture des mesures de gestion. La finalisation du Docob est donc programmée à juin 2014.

Une seconde diapositive (diapositive 53) fait le point sur le travail à réaliser pour cette fin d'année. Ce travail consistera en la poursuite des études écologiques, le lancement des études socio-économiques et l'organisation des entretiens individuels. Lors de la prochaine réunion du Copil, **programmée le vendredi 14 décembre 2012 à Dimechaux à 14 heures**, les prestataires présenteront les premiers résultats des études écologiques et le travail restant à réaliser.

Réactions :

Monsieur LETY demande au SMPNRA de préciser aux membres du Copil l'échéance contractuelle du projet. Le SMPNRA précise que la convention pour l'élaboration du Docob du Site 39 court jusque février 2015. Monsieur LETY se satisfait de cette marge de sécurité mais insiste toutefois sur la volonté de mener ce projet le plus loin possible avec les équipes municipales en place, avant les élections programmées en 2014.

Conclusion

Monsieur LETY clôture la séance en rappelant les principales indications de la réunion, remercie les membres du Copil de leur participation et se réjouit de l'avancée encourageante du projet et de l'état d'esprit régnant sur ces réunions. Pour finir, monsieur LETY renouvelle ses remerciements envers la commune d'Hestrud pour l'accueil de cette réunion.

Monsieur HERBET convie les participants au pot de l'amitié offert par la commune d'HESTRUD.

Pièces jointes :

Diaporamas présentés en séance.

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°5 DU SITE NATURA 2000
FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE
ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 14 DECEMBRE 2012**

ORDRE DU JOUR

Mot d'accueil *Monsieur HORLAIT – maire de Dimechaux*

Introduction *Monsieur LETY – Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes*

I. L'étude phytosociologique des communautés végétales *Xavier CUCHERAT BIOTOPE*

1. Les inventaires exécutés
2. Les premiers résultats obtenus
3. Le travail restant à réaliser

II. L'étude malacologique (moules d'eau douce) *Xavier CUCHERAT BIOTOPE*

1. Les inventaires exécutés
2. Les premiers résultats obtenus
3. Le travail restant à réaliser

III. L'étude chiroptérologique (chauves-souris) *Simon DUTILLEUL* Coordination Mammalogique du Nord de la France

1. Les inventaires exécutés
2. Les premiers résultats obtenus
3. Le travail restant à réaliser

IV. L'étude piscicole et astacicole (poissons et écrevisses) *Jean-Philippe VANDELLE SIALIS* (14h50)

1. Les inventaires exécutés
2. Les premiers résultats obtenus
3. Le travail restant à réaliser

V. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet

Etaient présents :

- *Monsieur AMAS* Chambre d'agriculture de région Nord-Pas-de Calais
- *Monsieur ANSIAUX* Mairie d'Eccles
- *Monsieur AUROY* Fédération départementale des chasseurs du Nord
- *Monsieur CARTIEAUX* Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais
- *Monsieur CHARLET* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur CORNIER* Conservatoire Botanique National de Bailleul
- *Monsieur CUCHERAT* BIOTOPE
- *Madame DAUNOIT* Mairie de BEAURIEUX
- *Madame DESCAMPSS* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur DHOUDAIN* Commune de Solrinnes
- *Monsieur DUTILLEUL* Coordination Mammalogique du Nord de la France
- *Madame GANOUN* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Madame GRASSIEN* Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais

- *Madame LARIVIERE* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Monsieur HORLAIT* Maire de DIMECHAUX
- *Monsieur KETELS* Comité Régional Olympique et Sportif du Nord-Pas de Calais
- *Monsieur KETELS* Comité Régional Olympique Sportif Nord-Pas de Calais
- *Monsieur Le ROUZIC* Association de défense de la Vallée de la Solre
- *Monsieur LETY* Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage
- *Monsieur MASSART* Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC
- *Monsieur MESSENGER* Association de pêche de l'Entente de la Truite
- *Monsieur PASTERNAK* Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- *Monsieur PEON* Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord
- *Monsieur QUEVILLART* Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais
- *Monsieur THURETTE* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Etaient excusés :

- *Monsieur COLLIN* Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord
- *Monsieur FOURDIN* Conseil régional du Nord-Pas de Calais
- *Madame OLIVIER* Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL 5962)
- *Monsieur THIBAUT* Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

INTRODUCTION

Monsieur LETY introduit la séance en qualité de président du comité de pilotage (Copil) de ce site Natura 2000. Il remercie tout d'abord les participants et salue la présence de plusieurs maires des communes concernées. Monsieur le Président rappelle que la déclinaison locale de Natura 2000 doit permettre de préserver la richesse écologique de notre territoire tout en prenant compte du contexte socio-économique et culturel.

Monsieur LETY remercie monsieur HORLAIT, maire de la commune de DIMECHAUX qui accueille cette cinquième réunion du COPIL. Monsieur le Président explique que cette démarche de Copil itinérant s'explique par sa volonté d'associer l'ensemble des élus au projet et de brasser les différentes attentes et sensibilités existantes sur le territoire de ce site Natura 2000.

L'introduction se poursuit par la présentation de l'ordre du jour et des personnes excusées.

I. Etude phytosociologique (Etude des groupements végétaux)

Présentée par Xavier CUCHERAT (BIOTOPE)

En l'absence pour arrêt maladie de madame GOUEL, responsable technique de cette étude, monsieur CUCHERAT assure la présentation de l'état d'avancement de la mission (diapositives 3 à 6).

Monsieur CUCHERAT précise que des inventaires complémentaires seront nécessaires au printemps 2013 (mars-avril). En effet, plusieurs prairies ont été fauchées avant le lancement de l'étude et n'ont donc pu être inventoriées. Monsieur LETY demande si ces inventaires complémentaires compromettent l'échéancier fixé. Monsieur CUCHERAT répond que le travail sera restitué pour le prochain comité de pilotage comme convenu. Pour éviter que ce

problème de fauche se renouvelle, monsieur CARTIAUX propose qu'un courrier soit adressé aux agriculteurs.

Hormis ces inventaires complémentaires, le travail restant consistera notamment en la cartographie des communautés végétales identifiées et la compilation des résultats d'inventaire dans une base de données.

Monsieur CORNIER précise que la cartographie est une étape cruciale de l'étude. Celle-ci doit être suffisamment précise sans pour autant être surchargée d'informations sous peine de devenir illisible. Le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), dans le cadre de sa mission d'assistance technique auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour le suivi des études phytosociologiques réalisées dans le cadre des documents d'objectifs (Docob), souhaite que la méthodologie de cartographie lui soit adressée pour validation.

Monsieur LETY profite de cette intervention technique pour rappeler que le Docob devra prévoir une information claire et démocratisée de ces études scientifiques parfois difficiles à comprendre pour les non-initiés.

II. Etude malacologique (Etude de la Mulette épaisse (*Unio crassus*))

Présentée par Xavier CUCHERAT (BIOTOPE)

Monsieur CUCHERAT poursuit par la présentation de l'étude relative à la Mulette épaisse. Le protocole d'inventaire et les résultats sont illustrés par des cartographies commentées (cf. diapositives 7 à 17). Il profite de cette présentation pour remercier monsieur MASSART, maire de Bousignies-sur-Roc, qui est intervenu pour l'ouverture des vannages sur la Hante afin d'améliorer les conditions de recherche de la Mulette épaisse.

L'espèce est observée dans le ruisseau de l'Ecrevisse et la Hante. Sur la Solre et la Thure, des coquilles sont découvertes et indiquent au moins une présence passée de la Mulette épaisse.

Monsieur CUCHERAT précise que les inventaires programmés du 02 au 05 juillet 2012 n'ont pu être finalisés faute à des conditions météorologiques défavorables à l'observation. Les recherches seront complétées sur la Solre par deux jours de terrain (période mars-avril).

Monsieur MASSART demande quel est l'impact des seuils installés sur les cours d'eau pour cette espèce. Monsieur CUCHERAT explique que la présence de seuils induit une sédimentation qui colmate le substrat supprimant ainsi les apports d'oxygène. Ceci a pour effet d'anéantir la survie des moules juvéniles qui sont enfouies dans le substrat. Monsieur MASSART précise que la gestion actuelle des vannages n'a pas que des impacts écologiques mais provoque également des inondations.

Monsieur CUCHERAT complète en précisant que les labours et un assainissement déficitaire représentent également des facteurs contribuant à l'apport de sédiments dans les cours d'eau. Monsieur CARTIAUX répond que les agriculteurs sont prêts à participer aux opérations d'amélioration de la qualité des cours d'eau. Pour cela, il faudra que le Docob propose des actions concrètes applicables par la profession agricole et les autres acteurs dont les pratiques peuvent influencer sur la qualité des cours d'eau.

Monsieur PEON explique que la Fédération du Nord pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique réalise des opérations de restauration des cours d'eau. La confirmation de la présence de la Mulette épaisse sera à prendre en compte pour les prochaines opérations. Même si celles-ci amélioreront les conditions de vie de la Mulette épaisse à long terme, elles peuvent entraîner une mortalité de l'espèce au moment des interventions. La connaissance de la répartition de la Mulette épaisse sur le site permettra d'adapter les opérations et d'ainsi prévenir ce risque de mortalité.

Monsieur CUCHERAT conclut son intervention en expliquant que les acteurs locaux doivent s'approprier la présence de cette espèce, figurant sur la liste rouge mondiale des espèces menacées, et être fiers de la richesse du patrimoine naturel de leur territoire. Il explique

toutefois que tous les exemplaires de Mulette épaisse observés étaient adultes. S'agissant d'une espèce longévive, ces exemplaires sont certainement âgés et représentent donc un héritage des pratiques passées de gestion des cours d'eau et du bassin versant. L'absence de reproduction, comme c'est apparemment le cas sur le site, est la première conséquence d'une dégradation de la qualité des cours d'eau. Même si les conséquences de cette absence de reproduction se feront surtout ressentir à long terme, il est important d'agir dès maintenant pour garantir la préservation de la Mulette épaisse sur le site.

III. Etude chiroptérologique (des chauves-souris)

Présentée par Simon DUTILLEUL (Coordination Mammalogique du Nord de la France)

Monsieur DUTILLEUL présente tout d'abord les résultats de la compilation des données bibliographiques (cf. diapositives 19 à 23). Le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), tous trois classés à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » (et donc justifiant le classement d'un site Natura 2000) ont déjà été contactés dans un rayon de 10 kilomètres autour du site Natura 2000.

Monsieur DUTILLEUL poursuit par le bilan des inventaires réalisés sur le site en 2012 (cf. diapositive 24 à 33).

Les inventaires ont permis de confirmer la présence du Murin de Bechstein. Un seul individu a été capturé au filet. La reproduction de l'espèce sur le site n'a pu être confirmée. Monsieur DUTILLEUL explique les limites de la recherche de l'espèce sur le site. Ces limites s'expliquent par la configuration du site longeant principalement les cours d'eau et ne reprenant que très partiellement les habitats favorables à l'espèce que sont les parcelles de vieux bois lui offrant le gîte (arbres à cavités) et le couvert (insectes, notamment coléoptères xylophages). L'espèce occupe le site mais se reproduit très certainement dans des parcelles forestières hors site (mais proches) répondant davantage à ses exigences écologiques.

Monsieur DUTILLEUL finalise son intervention en rappelant que la Coordination Mammalogique du Nord de la France complètera l'étude par des inventaires en période hivernale pour rechercher les sites d'hibernation des chauves-souris (cf. diapositive 34).

IV. L'étude piscicole et astacicole (des poissons et des écrevisses)

Monsieur VANDELLE (SIALIS) n'a pu assister comme prévu à la réunion. En son absence, monsieur PEON propose au Copil une synthèse des connaissances collectées par la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur chacune des trois vallées (Solre, Thure, Hante).

Monsieur PEON explique que pour la Solre le principal problème réside en l'évolution des pratiques agricoles avec notamment l'augmentation des terres labourées. Cette évolution de l'assolement contribue à l'augmentation des apports de sédiments. Cette sédimentation provoque notamment un colmatage des cours d'eau réduisant le nombre de sites favorables à la reproduction des poissons. Sur la Thure, les rejets des plans d'eau provoquent une augmentation de la température de l'eau des rivières (néfaste à la reproduction des poissons). Hormis ce problème d'échauffement des eaux, on retrouve également plusieurs espèces de poissons échappées des étangs et normalement absents de ces cours d'eau. Comme pour la Thure, le potentiel écologique de la Hante est impacté par la présence de plusieurs ouvrages. Monsieur PEON finit son intervention en précisant que malgré ces différents problèmes, la Solre, la Thure, la Hante et leurs affluents restent des rivières de référence pour le département avec notamment de belles populations indigènes de Truites fario.

Monsieur CHARLET qui a assisté le bureau d'étude SIALIS lors des inventaires pour le compte du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois poursuit par une rapide

synthèse des résultats de l'étude. Le Chabot commun, la Bouvière et la Lamproie de Planer ont été confirmés contrairement à la Loche de rivière et la Loche d'étang.

Concernant les inventaires des écrevisses, l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce cible de l'étude, n'a pas été trouvée malgré la présence de cours d'eau favorables. En revanche, deux individus de l'Ecrevisse à pieds rouges (*Astacus astacus*), espèce considérée comme en danger au niveau national, ont été détectés. Les inventaires ont confirmé l'importante présence d'écrevisses invasives (Ecrevisse américaine – Ecrevisse « signal » de Californie). Monsieur PEON détaille l'expansion de l'Ecrevisse « signal » tout d'abord signalée sur la Hante et qui a progressivement colonisé la Solre et la Thure.

Monsieur LETY remercie messieurs PEON et CHARLET pour cette restitution improvisée en l'absence du bureau d'étude SIALIS.

V. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet

Monsieur THURETTE fait un point sur l'échéancier du projet (cf. diapositive 37) et propose un bilan du travail réalisé en 2012 (cf. diapositive 38) avant de finir par le travail programmé en 2013 (cf. diapositive 39).

CONCLUSION

Monsieur le président du Copil conclut la réunion en remerciant les intervenants présents, les participants ainsi que le Parc naturel régional de l'Avesnois pour son rôle d'opérateur du Docob. Il rappelle sa volonté d'une élaboration partagée du Docob, où chaque participant se doit d'avancer afin d'aboutir à des solutions positives pour tous.

En tant que président du Copil, Monsieur LETY prend acte des difficultés rencontrées par les prestataires et du travail reporté en 2013. Il rappelle toutefois les objectifs de résultats et d'échéancier auxquels il sera vigilant.

Le prochain comité de pilotage portera sur la restitution finale des études écologiques et socio-économiques. Etant donné la richesse de l'ordre du jour, cette prochaine réunion se tiendra sur une journée entière.

Le prochain Copil était initialement prévu le 24 mai 2013. Monsieur LETY étant indisponible à cette date, le Copil est avancé au 23 mai 2013. Monsieur LETY adresse ses excuses aux membres du Copil pour le changement de date.

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°6 DU SITE NATURA 2000
FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE
ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 23 MAI 2013**

ORDRE DU JOUR

Mot d'accueil *Monsieur BOISART – maire de COUSOLRE*

Introduction *Monsieur LETY – Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord*

Introduction *Monsieur LETY – Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord*

VI. L'étude phytosociologique des communautés végétales - BIOTOPE – Xavier CUCHERAT

1. Inventaires exécutés
2. Résultats obtenus

VII. L'étude malacologique (moule d'eau douce) - BIOTOPE – Xavier CUCHERAT

1. Inventaires exécutés
2. Résultats obtenus

VIII. L'étude piscicole et astacicole (poissons et écrevisses) - SIALIS – Jean-Philippe VANDELLE

4. Inventaires exécutés
5. Résultats obtenus

IX. L'étude chiroptérologique (chauves-souris) – Coordination Mammalogique du Nord de la France – Simon DUTILLEUL

1. Inventaires exécutés
2. Résultats obtenus

Repas

Sortie de terrain : Illustration des études piscicole et malacologique au bord de la Thure au niveau de la ferme de Monsieur HENAUT, Le Moulin, à HESTRUD

X. Le diagnostic des forêts publiques – Office National des Forêts – Bruno DERMAUX

1. Méthodologie
2. Résultats obtenus

XI. Le diagnostic des forêts privées – Centre Régional de la Propriété Forestière – Julie PARGADE

1. Méthodologie
2. Résultats obtenus

XII. Le diagnostic agricole – Chambre d'Agriculture de région-Nord – Pas-de-Calais – Sophie GRASSIEN – Hélène STAELEN – Quentin DE WILDE

1. Méthodologie
2. Résultats obtenus

XIII. Le diagnostic cynégétique – Fédération Départementale des Chasseurs du Nord– François AUROY

1. Méthodologie

2. Résultats obtenus

XIV. Programmation de l'élaboration du Docob – Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois – William BÉDUCHAUD

Clôture de réunion – Monsieur LETY- Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord

Pot de l'amitié

Etaient présents :

- Monsieur ARP *Sous-préfecture de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe*
- Monsieur AUROY *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- Monsieur BÉDUCHAUD *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- Monsieur BLONDEL *Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- Monsieur BOISART *Mairie de COUSOLRE*
- Monsieur CHARLET *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- Monsieur COLLIN *Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- Monsieur CORBINAUD *Mairie de SOLRINNES*
- Monsieur CUCHERAT *Bureau d'Etudes Biotope*
- Madame DAUNOIT *Mairie de BEAURIEUX*
- Monsieur DERMAUX *Office National des Forêts*
- Madame DESFRENNE *Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement*
- Monsieur DE WILDE GEDA ADARTH
- Monsieur DHOUDAIN *Commune de Solrinnes*
- Monsieur DUTILLEUL *Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- Madame GANOUN *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- Monsieur GOGUILLY *Bureau d'Etudes SIALIS*
- Madame GRASSIEN *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- Monsieur HORNAIN *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- Madame LARIVIERE *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- Monsieur KETELS *Comité Régional Olympique Sportif Nord-Pas de Calais*
- Monsieur LE ROUZIC *Association de défense de la Vallée de la Solre*
- Monsieur LETY *Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage*
- Madame LOBSTEIN *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- Monsieur MASSART *Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*
- Madame PAINCHART *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- Monsieur PARIS *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- Madame PARGADE *Centre Régional de la Propriété Forestière*
- Monsieur PASTERNAK *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*

- *Monsieur PEON* Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord
- *Monsieur PRUVOT* Association Natura 2000 du Nord
- *Monsieur QUEVILLART* Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais
- *Monsieur RANQUIN* Conseil Général du Nord
- *Monsieur SAINT-CYR* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Madame STAELEN* Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais
- *Monsieur THURETTE* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur VANDELLE* Bureau d'Etudes SIALIS

Etaient excusés :

- *Madame CHEVILLARD* Agence de l'Eau Artois Picardie
- *Monsieur KANNER* Conseil Général du Nord
- *Monsieur PERCHERON* Conseil Régional du Nord Pas de Calais

INTRODUCTION

Monsieur LETY introduit la séance en qualité de président du comité de pilotage (Copil) de ce site Natura 2000. Il remercie le Maire de COUSOLRE, Monsieur BOISART pour son accueil. Après un tour de table des participants, il remercie Aurélien THURETTE pour son travail effectué dans le cadre de l'élaboration du Docob du site et introduit William BÉDUCHAUD, nouveau Chargé de Mission Natura 2000 au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) pour l'élaboration du Docob du site. William BÉDUCHAUD se présente et Aurélien THURETTE précise ses nouvelles fonctions au sein du SMPNRA.

Le compte rendu du Copil du 14 décembre 2012 à DIMECHAUX ne faisant pas l'objet de commentaires, Monsieur LETY le déclare approuvé par le Comité de Pilotage.

L'introduction se poursuit par la présentation de l'ordre du jour et des personnes excusées.

Les diagnostics écologiques présentés ici, ont été faits sur base des connaissances de l'écologie des espèces et des habitats. En complément des constats relatifs à la présence ou à l'absence d'espèces ou d'habitats, les structures mandatées devaient présenter les facteurs favorables ou défavorables à leur état de conservation. Les besoins socio-économiques seront bien pris en compte dans le Document d'Objectifs dans la partie relative au diagnostic socio-économique.

VI. Etude phytosociologique (Etude des groupements végétaux)

Présentée par Xavier CUCHERAT (BIOTOPE)

Julie PARGADE demande si un moment de validation de l'état de conservation sera prévu dans la programmation. Aurélien THURETTE explique que les études seront mises en ligne pour relever les remarques des différents partenaires avant communication des diagnostics au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Après l'exemple des places de stockage forestières comme facteur défavorable à la végétation, Julie PARGADE rappelle que la gestion forestière tient compte de la multifonctionnalité des forêts qui implique à la fois la production de bois, le volet socio-économique (promenade, cueillette, loisirs...) et l'environnement.

Monsieur COLLIN intervient sur le fait que les forestiers font face à des problématiques techniques et économiques importantes, surtout cette année du fait du climat défavorable aux

travaux sylvicoles. Il tient à ce que le document rendu intègre cette notion dans les réflexions et les documents produits pour la suite.

Madame GRASSIEN complète ce commentaire en insistant sur la sémantique employée. Elle précise qu'il vaut mieux utiliser « Facteurs défavorables » que « Facteurs dégradants » ou « Dégradations ».

Monsieur LETY intervient en insistant que les présentations d'aujourd'hui relèvent du diagnostic. le travail relatif aux propositions d'action sera développé plus tard dans la programmation. Ces propositions seront faites dans la consensualité pour que chacun y trouve ses intérêts. Il demande également à ce que les remarques de Monsieur COLLIN et Madame GRASSIEN soient prises en compte et que les rapports rendus soient modifiés en conséquence.

Etude malacologique (Etude de la Mulette épaisse (*Unio crassus*))

Présentée par Xavier CUCHERAT (BIOTOPE)

Monsieur CUCHERAT commence la présentation en indiquant que la Mulette épaisse a bien été trouvée sur le site et que des analyses génétiques ont été réalisées pour confirmer l'espèce. Après présentation de sa répartition sur le site, il explique qu'aucun jeune individu n'a été découvert. Trouver des juvéniles est un enjeu principal car ils confirment le succès de la reproduction. Il termine en détaillant les facteurs favorables et défavorables à l'espèce relevés sur le site.

Monsieur DHOUDAIN demande si les individus ont été dénombrés. Monsieur CUCHERAT répond que les individus observés ont été dénombrés mais qu'il ne s'agit pas pour autant d'un inventaire exhaustif qui nécessite un autre protocole. L'objectif était ici de rechercher l'espèce.

VII. L'étude piscicole et astacicole (des poissons et des écrevisses)

Présentée par Jean-Philippe VANDELLE (SIALIS)

Au cours de la présentation Monsieur HORNAIN intervient quant à l'impact des plans d'eau de la vallée de la Thure qui en réchauffent les eaux. Monsieur VANDELLE, en réponse à ce commentaire explique que les plans d'eau font partie d'un ensemble de facteurs défavorables, comme les cultures des plateaux. Leur présence n'explique pas à elle seule le constat général d'une qualité médiocre des cours d'eau.

Il évoque également l'enfoncement des cours d'eau recalibrés. Cet effet se répercute sur les portions de cours d'eau non remaniées et sur les affluents qui ont également tendance à s'enfoncer à leur aval.

Par rapport aux plans d'eau, Monsieur PEON intervient sur le fait qu'il faille porter attention aux espèces animales exogènes (Perche soleil, esturgeon...) des étangs qui peuvent s'échapper dans les cours d'eau et évoque aussi la Jussie, plante invasive des milieux aquatiques, qu'il est nécessaire de surveiller dans l'Avesnois.

Monsieur LETY exprime donc la nécessité de prévoir dans le Docob des actions de communication à destination des propriétaires d'étangs. Par rapport au constat présenté, il remarque qu'il ne faut pas faire décourager les gens, qu'il faut certes prévoir des actions de grande envergure mais aussi des actions moins ambitieuses mais plus facilement réalisables.

Monsieur VANDELLE répond qu'effectivement le tableau est assez sombre si l'on veut restaurer les cours d'eau pour qu'ils soient favorables aux poissons étudiés sur l'ensemble du site, mais que des actions localisées sont envisageables.

Monsieur PRUVOT remarque que la restitution ne développe pas la thématique des milieux agricoles. Monsieur VANDELLE intervient en expliquant que le facteur défavorable aux cours d'eau constaté au niveau des prairies est dû aux clôtures qui quand elles sont absentes permettent l'accès des bêtes au cours d'eau.

VIII. Etude chiroptérologique (des chauves-souris)

Présentée par Simon DUTILLEUL (Coordination Mammalogique du Nord de la France)

Lors de la présentation des résultats Madame PARGADE demande pourquoi il n'y a pas eu de radiopistage pour identifier les sites de repos. Monsieur DUTILLEUL dit que les individus capturés étant des mâles il est peu intéressant de les équiper. Il vaut mieux équiper de jeunes individus ou des femelles qui retourneront aux sites de reproduction.

A propos des habitats favorables, Madame PARGADE demande si la classification des habitats utilisée pour caractériser les habitats favorables est issue des données phytosociologiques. Monsieur DUTILLEUL confirme en expliquant que la typologie des habitats utilisée découle de l'étude de Biotope. Madame PARGADE souligne donc le fait que cette typologie ne prend pas en compte l'état de vieillissement des peuplements. Monsieur DUTILLEUL confirme. Monsieur THURETTE complète en précisant que la typologie des habitats, considérés comme favorables, peut être croisée avec les études socio-économiques qui détaillent les peuplements par classe d'âge. Il explique aussi que ces milieux ne sont pas figés dans le temps, ce qui justifie de les caractériser comme habitats favorables potentiels sans tenir compte des classes d'âge.

Noter que la proposition de non-utilisation d'antiparasitaires à base d'Ivermectine a suscité des réactions de Messieurs COLLIN et PRUVOT. Monsieur PRUVOT souligne qu'il est difficile de gérer les antiparasitaires à l'échelle parcellaire. En parallèle, Monsieur COLLIN explique que du point de vue sanitaire la profession agricole est soumise à des obligations qu'il faut prendre en compte.

IX. Déjeuner et visite de terrain

La visite de terrain s'est déroulée dans les prairies de Monsieur HENAUT, en bordure de Thure, au lieu dit « Le Moulin » à HESTRUD. Monsieur HENAUT est intervenu quant à l'histoire des usages et de la rectification du cours d'eau et sur ses pratiques agricoles actuelles. Ayant pris connaissance du contexte passé et actuel du site, les participants au groupe de travail ont écouté les prestataires des études qui sont intervenus sur les thématiques liées à la mulette épaisse, à la dynamique des cours d'eau et aux moyens pouvant être mis en œuvre pour répondre aux facteurs favorables identifiés.

Monsieur HENAUT a été remercié pour son accueil. Comme souhaité, les présentations des études lui seront adressées.

X. Le diagnostic des forêts publiques

Présenté par Bruno DERMAUX (Office National des Forêts)

Après présentation Monsieur DUTILLEUL demande si le volume de gros bois mort conservé est chiffré. Monsieur DERMAUX répond que cela n'est pas chiffré mais que dans les forêts publiques un arbre mort, sur pied ou au sol, et un arbre vieillissant sont conservés par hectare. Il explique également qu'il n'y a plus de ramassage systématique des bois morts.

Monsieur MASSART intervient en expliquant que sur la forêt communale de BOUSIGNIES-SUR-ROC des houppiers sont laissés au sol après extraction des grumes et que cette pratique est au final très intéressante pour la faune et la flore. Il relate que des inventaires de la société Mycologique ont relevé 147 espèces de champignons.

Monsieur DERMAUX explique qu'en parallèle de ces mesures déjà appliquées il est possible de maintenir des îlots de vieillissement ou de sénescence.

Madame PARGADE complète en expliquant que de telles mesures n'ont pas seulement des intérêts que pour les espèces forestières. La mort d'une partie des arbres participe de par leur

décomposition à la préservation des sols forestiers et au maintien de la fertilité et donc de la production.

XI. Le diagnostic des forêts publiques

Présenté par Julie PARGADE (Centre Régional de la Propriété Forestière).

Madame PARGADE expose qu'il y a peu de jeunes peuplements (1,3% de la surface forestière du site) dans les boisements concernés par le site et que au regard de la répartition des classes d'âge des opérations de rajeunissement sont à réaliser.

Madame LARIVIERE demande à quelle tranche d'âge correspond la catégorie « jeune ». Madame PARGADE explique que cette typologie est basée sur de la photo interprétation. En fonction des essences la catégorie « jeune » correspond à des arbres d'un diamètre compris entre 10 et 20cm.

Monsieur DHOUDAIN remarque qu'il lui semble que depuis 10 ans les opérations de rajeunissement sont déjà plus fréquentes de part la présence de coupes et de jeunes plantations.

Monsieur PRUVOT demande si les changements climatiques sont à prendre en compte dans les perspectives de gestion. Madame PARGADE répond que le CRPF expérimente et observe déjà la réponse des différentes essences aux modifications du climat.

Des échanges entre Madame PARGADE et Monsieur BLONDEL, il ressort deux points à prendre en comptes dans les opérations de gestion forestière :

- a. La diversité des classes d'âge et le rajeunissement des peuplements assurent l'expression d'une plus grande diversité d'essences et d'espèces végétales, notamment les espèces pionnières.
- b. Le maintien de peuplements matures, à cycle long, permet l'expression d'une flore spécifiquement forestière qui ne s'exprime pas dans le cas de boisements dont la dynamique de rajeunissement est rapide.

XII. Le diagnostic agricole

Présenté par Sophie GRASSIEN, Hélène STAELEN (Chambre d'agriculture de région Nord Pas de Calais) et Quentin DE WILDE (GEDA ADARTH).

Monsieur DUTILLEUL demande si l'agriculteur biologique est concerné par le site. Monsieur DE WILDE explique que non, il est en limite de site.

En fin de présentation Monsieur LETY a salué le travail réalisé avec toutefois trop de données chiffrées. Il aurait préféré davantage de détail sur les pratiques de gestion des prairies.

XIII. Le diagnostic cynégétique

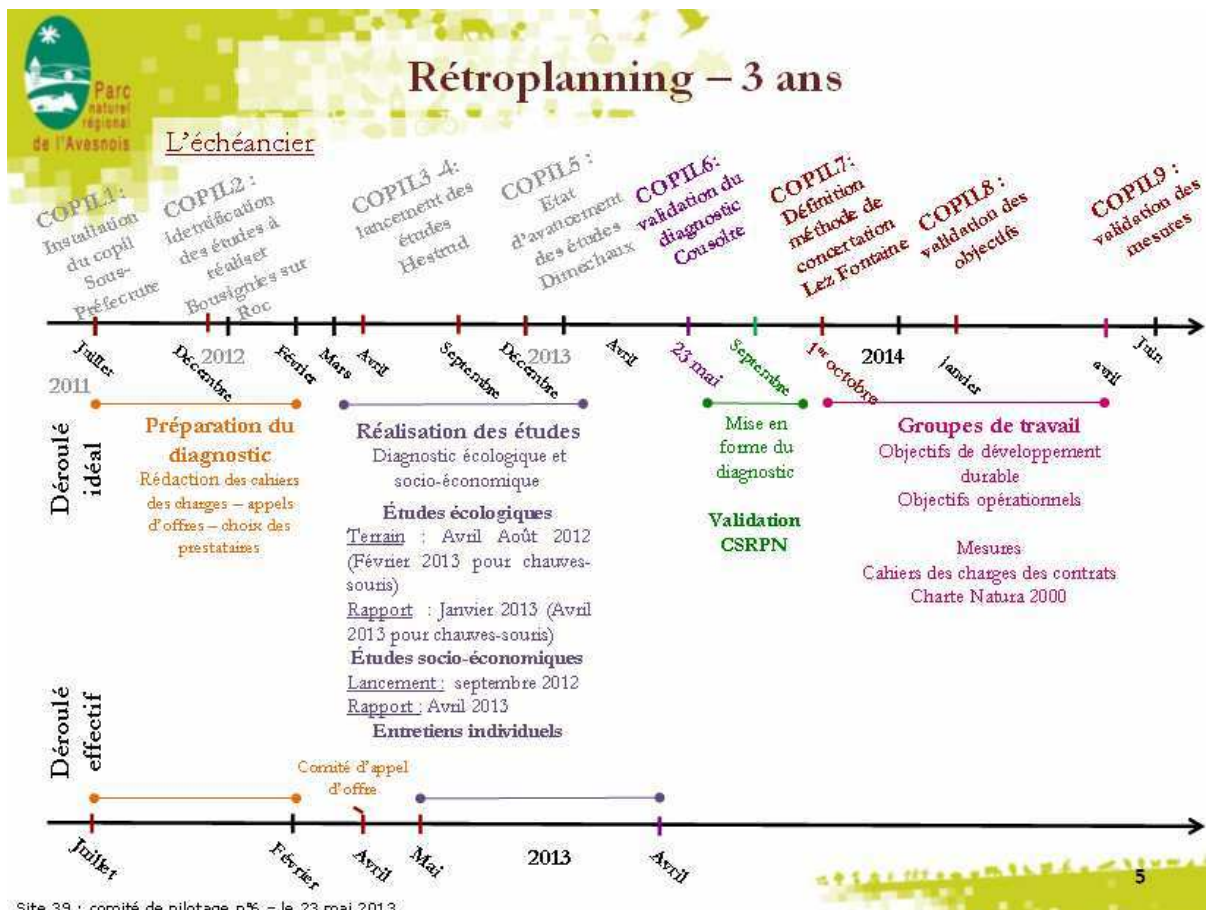
Présenté par François AUROY (Fédération Départementale des Chasseurs du Nord).

Monsieur PRUVOT s'étonne qu'il n'y ait pas plus de grand gibier prélevé.

Monsieur LETY souligne l'importance de ne pas s'orienter vers des mesures qui imposeraient des restrictions de pratiques. Monsieur DHOUDAIN complète en expliquant qu'il y a un manque de connaissance de Natura 2000 dans la population de chasseurs et que le dispositif fait peur. Il est important de communiquer et d'informer de manière constructive. Il conclut en rappelant que l'homme est essentiel pour le maintien des équilibres.

XIV. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet

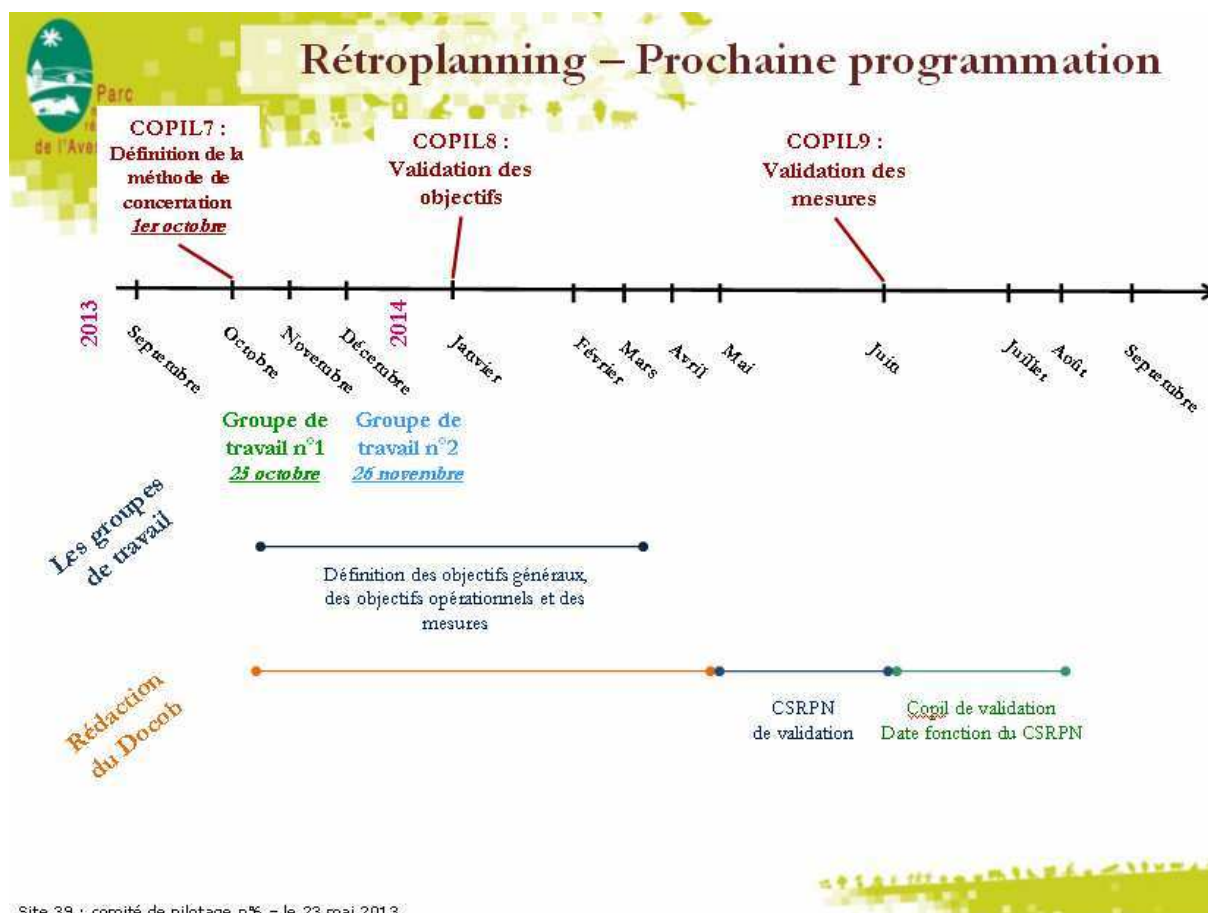
Monsieur BEDUCHAUD expose la programmation à venir : *Cf. Rétroplanning – 3 ans*



Après intégration des remarques de ce Copil aux diagnostics, les résultats seront mis en ligne pour accès aux membres du Copil pour recueillir leurs remarques.

Les résultats des études et les remarques seront transmis au Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel. Le CSRPN émettra un avis sur les diagnostics écologique et socio-économique.

Au 7^{ème} Copil, le 1^{er} Octobre 2013, à LEZ FONTAINE, les remarques du CSRPN seront présentées. Le Copil sera également consacré à la méthode de travail à mettre en œuvre pour les « Groupes de Travail ».



Site 39 : comité de pilotage n°1 - le 23 mai 2013

Les groupes de travail auront pour but de définir les objectifs dits « de développement durable » du site et par la suite d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre. Les deux premiers groupes de travail auront lieu le :

- Vendredi 25 octobre à SOLRE LE CHÂTEAU
- Mardi 26 novembre, lieu à définir

Le nombre de groupes de travail nécessaires sera défini au Copil du 1^{er} Octobre 2013.

Un Copil de validation des objectifs de développement durable se tiendra courant janvier 2014 et le Copil de validation des mesures se tiendra, après passage de celles-ci au CSRPN courant juin.

Après toutes ces étapes et la mise en forme du Docob, il est prévu que le Copil de validation du Document d'objectifs se tienne entre juin et juillet 2014.

CONCLUSION

En fin de réunion Monsieur LETY, Président du Copil, insiste sur l'importance de la formulation et de la pédagogie lors de la communication des résultats pour l'adhésion au projet des partenaires et des acteurs du territoire.

Monsieur LETY remercie les différents organismes présents. Par leur présence ils sont une composante importante du bon déroulement des travaux. Il remercie également les prestataires des différentes études pour leur intervention et remarque que c'est grâce à la collaboration et à la volonté de chacun d'être constructif qu'il résultera de l'élaboration du Docob un outil de qualité.

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°7 DU SITE NATURA 2000
FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE
ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 1^{ER} OCTOBRE 2013**

ORDRE DU JOUR

9h15 - Accueil des participants

9h30 – Mot d'accueil : *Monsieur GAUTIER, Maire de LEZ FONTAINE.*

9h35 - Introduction : *Monsieur LETY- Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord.*

- Validation du compte rendu du Copil du 23 mai.

9h40 – Présentation de l'ordre du jour : *William BEDUCHAUD, Chargé de mission Natura 2000, Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)*

9h45 - Point sur le travail mené depuis le Copil du 23 mai 2013 : *William BEDUCHAUD*

- Détail rapide et chronologie des différentes étapes (diffusion des études aux membres du Copil, passage CSRPN, lettre d'info n°3...).

9h55- Présentation des résultats de l'étude des pratiques de pêche : *Emmanuel PETIT, Directeur Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA)*

- Résultats,
- Temps d'échange.

10h25 – Validation des diagnostics écologiques et socio-économiques : *William BEDUCHAUD*

- Les enjeux conservatoires identifiés dans les études,
- Retour de l'avis du CSRPN et des membres du Copil après diffusion des études,
- Temps d'échange,
- Validation des diagnostics.

11h00- Définition de la méthode de concertation à adopter pour la suite de l'élaboration du Docob :
William BEDUCHAUD

- Explication de la méthode d'élaboration du docob après avoir effectué les diagnostics,
- Exemple de la méthode de travail site Natura 2000 ZPS « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » (Val-joly, Trélon, Fourmies).
- Proposition, choix et validation des groupes de travail et de leur composition.

12h00 – Rappel de la programmation : *William BEDUCHAUD*

12h05 – Remarques et questions complémentaires : *William BEDUCHAUD*

12h10 – Clôture de la réunion : *Monsieur LETY- Président du Copil*

12h15 – Pot de l'amitié

Etaient présents :

- *Monsieur ARP* *Sous-préfecture de l'arrondissement d'AVESNES SUR HELPE*
- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN* *Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- *Monsieur CORBINAUD* *Mairie de SOLRINNES*
- *Madame DAUNOIT* *Mairie de BEAURIEUX*
- *Madame DESFRENNE* *Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DHUIEGE* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur FOURDIN* *Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais*
- *Madame GANOUN* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur GAUTIER* *Mairie de LEZ-FONTAINE*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur GRAVEZ* *Mairie de CHOISIES*

- *Monsieur HILDEBRAND Conseil Général du Nord – Espaces Naturels Sensibles*
- *Monsieur HORLAIT Mairie de DIMECHAUX*
- *Monsieur HORNAIN Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur KETELS Comité Régional Olympique Sportif Nord-Pas de Calais*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur MASSART Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*
- *Monsieur MESSENGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur PEON Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur PETIT Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur FRANCOIS Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois*
- *Monsieur QUEVILLART Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur SANIEZ Fédération départementale des chasseurs du Nord-Chérenge*
- *Madame TRAEN Mairie de BERELLES*

Etaient excusés :

- *Monsieur BLONDEL Conservatoire Botanique National de Bailleul – Centre régional de Phytosociologie*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire Botanique National de Bailleul – Centre régional de Phytosociologie*
- *Monsieur DUPAYAGE Coopérative Forestière du Nord*
- *Monsieur GODIN Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais*
- *Monsieur KARPOUZOPOULOS Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Madame PARGADE Centre Régional de la Propriété Forestière*

INTRODUCTION

Monsieur LETY introduit la séance en qualité de président du comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ». Il adresse ses remerciements à Monsieur GAUTIER, Maire de LEZ-FONTAINE pour son accueil. Monsieur GAUTIER souhaite la bienvenue aux participants au Copil dans son village, exprime le plaisir d'accueillir cette réunion et de nous voir nombreux. Monsieur LETY remarque la mobilisation importante des membres du Copil pour ces réunions, pour élaborer le docob dans l'intérêt du territoire du site, des communes et des usagers. Finalement il insiste sur le caractère qualitatif du travail mené et remercie les services du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Le compte rendu de la réunion du Copil du 23 mai 2013 à COUSOLRE ne faisant pas l'objet de commentaires, Monsieur LETY le déclare approuvé par le Comité de Pilotage.

L'introduction se poursuit par la présentation de l'ordre du jour.

En début de réunion, Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour et l'avancée de l'élaboration du docob depuis la dernière réunion du Comité de pilotage.

XV. Etude des pratiques de pêche

Présentée par Emmanuel PETIT (Fédération de Pêche du Nord)

DIAPPOSITIVES 6 A 32

Monsieur PETIT présente l'étude réalisée sur les pratiques de pêche et de gestion du milieu aquatique sur le site. Pour rappel, n'a pas reçu de candidature après publication du marché publique. Elle a été réalisée par l'intermédiaire d'une convention de partenariat entre la Fédération de Pêche du Nord et le Parc de l'Avesnois. Cette approche explique le décalage de la réalisation de cette étude du diagnostic socio-économique par rapport aux autres études du site.

Monsieur KETELS (Comité Régional Olympique et Sportif du Nord pas de Calais) demande quelles relations y a-t-il entre la Fédération de Pêche et les événements de pêche sportive. Monsieur PETIT répond que les relations entre la Fédération de Pêche et les organisateurs de concours concernent la mise à disposition de droits de pêche. Monsieur PETIT signale qu'il aimerait utiliser les données issues de concours pour illustrer les effets sur les populations de poissons des opérations de restauration des milieux aquatiques. Il parle également de mobiliser pêcheurs dans une démarche de sciences participatives.

Monsieur MASSART, Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC questionne sur les avantages ou inconvénients de la disparition d'une association de pêche (AAPPMA). Monsieur PETIT explique que l'entretien des cours d'eau relève de la responsabilité des propriétaires. Il peut être délégué à un syndicat d'entretien des cours d'eau. Il est aussi possible qu'en s'accordant avec le propriétaire, une AAPPMA bénéficie du droit de pêche en s'occupant de l'entretien du cours d'eau en contrepartie. Une association de pêche participe aussi à la vie d'un village au transfert de tradition et de connaissance de la rivière. Monsieur PETIT souligne que la disparition d'une association de pêche c'est la perte d'un porteur de projet pour la restauration des milieux aquatiques.

Monsieur PETIT explique qu'à propos de la transmission de données des associations vers la Fédération de Pêche, il est difficile que soient concernées les espèces d'intérêt communautaire. Ces espèces ne sont pas capturables par les pêcheurs car pas recherchées. Pour les poissons d'intérêt communautaire, les données sont issues d'inventaires exhaustifs, notamment par pêche électrique.

XVI. Validation des diagnostics écologiques et socio-économiques

Présentation des enjeux conservatoires – William BÉDUCHAUD (Parc naturel régional de l'avesnois-SMPNRA)

DIAPPOSITIVES 33 A 36

Les enjeux conservatoires identifiés et hiérarchisés sont présentés pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

A propos de la Mulette épaisse, Monsieur HILDEBRAND (Conseil Général du Nord) signale qu'une étude de 2013 à MOUSTIERS-EN-FAGNE a permis de contacter l'espèce, présente sous différentes classes d'âge.

A propos des espèces jugées avec un enjeu faible car non trouvées sur le site (Ecrevisse à pattes blanches et Grand Murin) Monsieur AUROY (Fédération Départementale des Chasseurs du Nord) demande qu'elles peuvent être les conséquences sur le docob en cas de découverte. Monsieur LETY précise que de telles découvertes offrent une perspective d'évolution de leur enjeu conservatoire à la révision du docob prévue sur un pas de temps de 6 ans.

A propos de l'Ecrevisse à pattes blanches, Monsieur MASSART relate sa présence sur le Hante en Belgique. Monsieur PEON (FPPMA 59) remarque qu'elle a été découverte dans l'Aisne sur un affluent de l'Oise.

Monsieur AUROY demande pourquoi les enjeux sont priorisés et pourquoi il n'y a pas d'actions de prévues pour toutes les espèces. Monsieur BÉDUCHAUD explique que la hiérarchisation des enjeux permettra d'orienter les actions et leur priorisation. Des actions seront tout de même prévues à destination de chaque espèce. Aussi, au regard des exigences écologiques, souvent communes entre espèces, des actions portées à destination d'une espèce sont favorables aux autres espèces.

Présentation de l'avis du CSRPN et des propositions d'intégration au docob – William BÉDUCHAUD (SMPNRA)

DIAPOSITIVE 37

Les remarques du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel relatives au périmètre du site, à l'étude des habitats et à l'Ecrevisse à pattes rouges ont fait l'objet d'un débat pour savoir si elles doivent être intégrées au corps du docob ou si le compte rendu du CSRPN doit rester en annexe du docob.

Compte tenu de la teneur du débat, un vote à main levée est organisé par Monsieur LETY pour décider de l'intégration ou non au corps du docob des commentaires du CSRPN. Le Copil se prononce à l'unanimité des présents pour que les commentaires du CSRPN soient uniquement intégrés à l'annexe du docob.

Commentaires formulés par les membres du comité de pilotage après diffusion des études – William BÉDUCHAUD (SMPNRA)

Suite à la diffusion des rapports d'études aux membres du comité de pilotage, aucune remarque n'a été transmise à propos des études écologiques et socio-économiques.

Validation des diagnostics écologique et socio-économique – William BÉDUCHAUD (SMPNRA)

DIAPOSITIVE 38

Le comité de pilotage valide ainsi les diagnostics du document d'objectifs du site 39.

XVII. Définition de la méthode de concertation à adopter pour la suite de l'élaboration du docob

DIAPOSITIVES 39 A 45

La méthode de concertation à mener après validation des diagnostics d'un docob a été présentée.

L'exemple du site Natura 2000 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache », pour lequel le Parc de l'Avesnois a élaboré le docob a été présenté pour illustrer le travail de concertation.

Organisation et composition des groupes de travail – William BÉDUCHAUD (SMPNRA)

Les groupes de travail ont été proposés pour s'organiser selon une journée complète. A chaque journée seraient abordées les trois thématiques « milieux aquatiques » le matin, « milieux ouverts » puis « milieux forestiers » l'après-midi.

La méthode proposée se base sur l'organisation de 5 à 6 groupes de travail entre fin 2013 et le premier semestre de 2014.

Monsieur COLLIN (Syndicat des propriétaires fonciers et Syndicat des propriétaires forestiers) insiste sur l'importance de minimiser le nombre de groupes de travail pour ne pas décourager les participants en expliquant que beaucoup d'entre eux sont déjà sollicités pour d'autres sites Natura 2000 dans le Nord voire même en région.

Monsieur DHUIEGE explique que seront organisés uniquement les groupes de travail nécessaires.

Madame GRASSIEN (Chambre d'Agriculture de Région) explique que la méthode de petits groupes de travail permet de bons échanges. Elle permet de réunir les naturalistes, les scientifiques et les usagers du site ce qui aboutit à des mesures cohérentes. De ce fait, Madame GRASSIEN insiste sur l'importance de la présence de naturalistes aux groupes de travail.

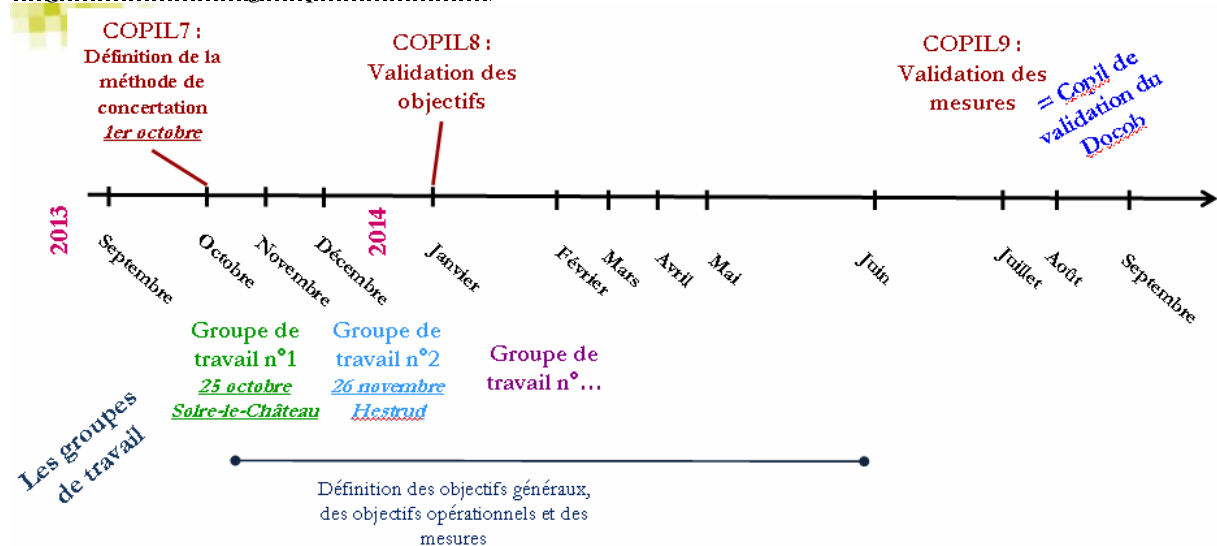
Composition des groupes de travail – William BÉDUCHAUD (SMPNRA)

En plus de la proposition de composition des groupes de travail, il est proposé d'ajouter :

- Le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais pour les trois groupes thématiques
- Le Conseil Général du Nord pour les trois groupes thématiques
- Ajout du CRPF aux milieux aquatiques
- Ajout du Syndicat des propriétaires forestiers aux milieux aquatiques
- Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau de l'avesnois pour les milieux aquatiques
- Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour les milieux aquatiques
- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection de Milieux Aquatiques pour les trois groupes thématiques
- Présence des association des pêche locales de FERRIERE LA PETITE et COUSOLRE.

XVIII. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet

Organisation des groupes de travail



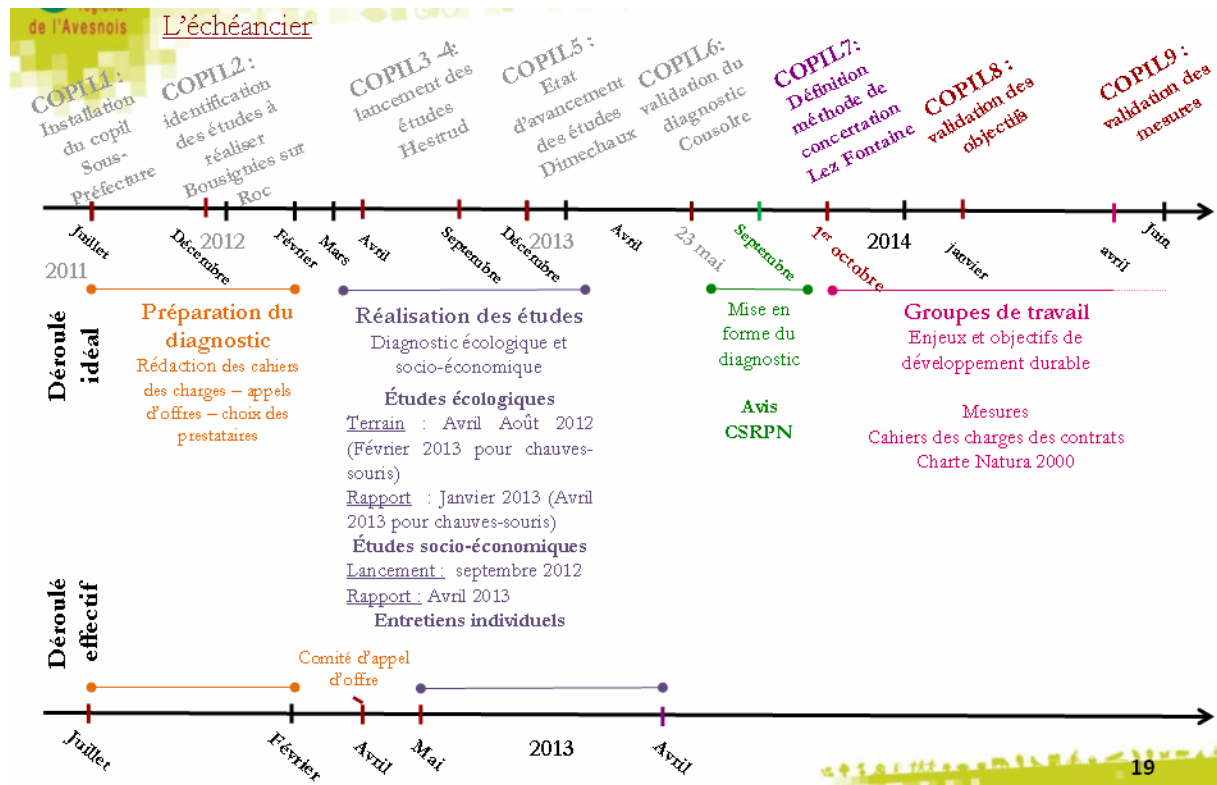
La première session de groupes de travail se tiendra le 25 octobre 2013 à Solre-le-Château. Il sera consacré à la définition des enjeux écologiques des habitats et des espèces.

La seconde session de groupes de travail se tiendra le 29 novembre 2013 à Hestrud. Il sera consacré à la définition des enjeux socio-économiques du site.

Une fois les enjeux relevés en groupe de travail ils seront croisés. En découleront les objectifs de développement durable qui seront diffusés aux membres des groupes de travail pour avis et

ajustements. Ces objectifs de développement durable seront validés au cours du huitième comité de pilotage qui se réunira pour la 8^{ème} fois en janvier.

Programmation globale de l'élaboration du docob



CONCLUSION

En fin de réunion Monsieur LETY, remercie pour la présence soutenue des membres du comité de pilotage. Il remercie pour leur présence les élus, les partenaires institutionnels, les collectivités et le SMPNRA.

Monsieur LETY remercie la Mairie de LEZ-FONTAINE pour son accueil « chaleureux » et les locaux mis à disposition pour la réunion.

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°8 DU SITE NATURA 2000
FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE
ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 23 JANVIER 2014**

Ordre du jour :

9h00 - Accueil des participants

9h30 – Mot d'accueil : *Monsieur CORBINAUD, Maire de SOLRINNES.*

9h35 – Introduction et excusés : *Monsieur LETY- Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord.*

9h45 – Objectif et déroulé de la réunion : *William BÉDUCHAUD, Chargé de mission Natura 2000, Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)*

9h50 – Méthode et travail menés depuis le Copil du 1^{er} octobre 2013 : *William BÉDUCHAUD*

- Rappel de l'objet des groupes de travail du 25 octobre et du 29 novembre 2013, et de la démarche de concertation engagée.

10h05- Les objectifs du docob : *William BÉDUCHAUD*

- Présentation des objectifs de développement durable
- Présentation des objectifs opérationnels

11h15 – Rappel du rétro-planning et du travail à venir : *William BEDUCHAUD*

- Objet et date des prochaines sessions de groupes de travail

11h30 – Clôture de la réunion : *Monsieur LETY- Président du Copil*

11h30 – Pot de l'amitié

Objectif de la réunion :

- **Valider les objectifs du document d'objectifs du site 39**

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CORBINAUD Mairie de SOLRINNES*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Madame DAUNOIT Mairie de BEAURIEUX*
- *Monsieur DUPAYAGE Coopérative des Forestiers du Nord*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur HORLAIT Mairie de DIMECHAUX*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur MASSART Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*
- *Monsieur MESSAGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Madame PARGADE Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie*
- *Monsieur PARIS Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*

- *Monsieur PETIT* Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord
- *Monsieur RANSQUIN* Conseil Général du Nord
- *Monsieur TOMBAL* Association Aubépine
- *Monsieur SANIEZ* Fédération départementale des chasseurs du Nord-Chérenge
- *Madame TOFFOLO* Office National des Forêts
- *Monsieur VAGO* Conseil Scientifique de l'Environnement

Etaient excusés :

- *Monsieur COLLIN* Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord
- *Madame DESFRENNE* Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement
- *Monsieur DUFRAINE* Syndicat des propriétaires privés ruraux
- *Monsieur KARPOUZOPOULOS* Coordination Mammalogique du Nord de la France

INTRODUCTION

Monsieur CORBINAUD, Maire de Solrinnes souhaite la bienvenue aux participants dans son village qu'il décrit comme représentatif de la nature avesnoise. Ce cadre est propice pour recevoir dans de bonnes conditions les réunions ayant pour objet la protection de l'environnement. Monsieur CORBINAUD rappelle que les deux premières sessions de groupes de travail ont relevé les enjeux écologiques et les besoins socio-économiques du site. De ces sessions découlera leur conciliation.

Monsieur LETY introduit la séance et souhaite les bons vœux aux participants. Il souhaite la passion et le respect de l'environnement, ceci pour faire en sorte de laisser un héritage aux générations futures dont nous pourrions être fiers. Monsieur LETY remarque qu'en début de cette année 2014 les premiers résultats du travail d'élaboration du docob apparaissent et que la suite se construit, ceci dans une ambiance de dialogue appréciable et appréciée.

Il explique que ce huitième comité de pilotage, qui fait l'objet d'une bonne participation, est à mi-parcours de l'élaboration du document d'objectifs. Pour la suite, comprenant les emplois du temps chargés de chacun, il sollicite les participants aux groupes de travail pour qu'ils portent attention à participer aux créneaux qui leur sont dédiés.

A propos des règles de la méthode de concertation, Monsieur LETY explique qu'il tient à ce que les commentaires relatifs aux comptes rendus ne remettent pas en cause les décisions actées au cours de ces réunions. Il insiste sur l'importance de respecter les temps de concertation (réunions, diffusion de documents sur une période donnée). Cette démarche rigoureuse assure une concertation collégiale, transparente et respectueuse des personnes assistant aux réunions.

L'introduction est conclue par les remerciements adressés à Monsieur CORBINAUD pour son accueil et pour avoir animé la séance de groupes de travail du 29 novembre 2014.

Les excusés sont présentés.

Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour et l'avancée de l'élaboration du docob depuis la dernière réunion du Comité de pilotage (DIAPPOSITIVES 3 à 5).

XIX. Présentation des objectifs du docob

DIAPOSITIVE 6

Objectifs de développement durable

Définition :

- Assurent conservation et/ou restauration des habitats et espèces pour lesquels le site est désigné,
 - En tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent et des particularités locales,
- Lignes directrices de la gestion du site à **long terme**

Objectifs opérationnels

Définition :

- Développent et précisent les objectifs de développement durable.
 - Orientent l'action et la définition des mesures de gestion à mettre en place.
- Visée à **court et moyen terme**. Durée de vie de 6 ans, égale à celle du docob,
- Atteignables sur cette période,
- Ré-ajustables à la révision du docob,

Sont ensuite présentés les 5 propositions d'objectifs de développement durable et les 32 objectifs opérationnels. Ces objectifs ont été précédemment diffusés aux membres des groupes de travail pour avis. Les avis des participants (**DIAPOSITIVE 7**) ont été récoltés. Les propositions d'ajustement issues de ces avis sont présentées et argumentées au cours de la réunion.

XX. Présentation des objectifs de développement durable (ODD)

William BÉDUCHAUD (Parc naturel régional de l'avesnois-SMPNRA)

DIAPOSITIVE 8

ODD1 : Restaurer la qualité physique et chimique des habitats aquatiques.

Cet objectif est spécifique aux habitats aquatiques.

Proposition : Il est proposé de l'intégrer à l'ODD 2 qui regroupe déjà les habitats forestiers et ouverts.

La proposition est actée par les membres du comité de pilotage.

ODD2 : Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiés comme favorables.

ODD3 : Soutenir le développement d'activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Proposition : Regrouper les termes «activités économiques, traditionnelles et de loisir » sous le terme unique « activités traditionnelles ».

Cette proposition n'est pas retenue. Les activités de loisir ne sont pas pour autant traditionnelles.

Madame TOFFOLO (Office National des Forêts) questionne sur le rôle du docob et sur les mesures Natura 2000 possibles pour soutenir cette ambition. Pour Monsieur LETY un tel objectif est une ouverture aux évolutions socio-économiques et des politiques locales à venir. Ne pas tenir compte des intérêts économiques du site au stade des objectifs sous-entendrait une absence de leur prise en compte dans la réflexion. Monsieur BÉDUCHAUD explique que cet objectif pourra être développé à travers des outils (éditions papier, journées d'échange, animations) de communication qui pourront allier les enjeux écologiques aux activités du site.

ODD4 : Améliorer la connaissance des habitats des espèces et de leurs milieux de vie.

Pas de proposition

ODD5 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site.

Pas de proposition

→ 4 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE - formulés et validés par le comité de pilotage.

ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiés comme favorables.

ODD 2 : Soutenir le développement d'activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats des espèces et de leurs milieux de vie.

ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site.

XXI. Présentation des objectifs opérationnels (OP)

XXII. DIAPOSITIVES 9

La codification des objectifs opérationnels n'est pas corrigée pour faciliter la mise en relation avec le document de présentation de la réunion.

ODD1 : Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiés comme favorables.

Pour les milieux aquatiques

OP1.1 : Améliorer la qualité des rejets d'eau – Pas de proposition – validé par le copil

OP1.2 : Restaurer la continuité physique des cours d'eau

Proposition : Remplacer « *physique* » par « *écologique* » ainsi l'objectif tient compte de la continuité physique et hydraulique et des besoins de déplacement des espèces aquatiques.

→ L'OP 1.2 est reformulé : « *Restaurer la continuité écologique des cours d'eau* » – **validé par le copil**

OP1.3 : Restaurer la qualité physique des cours d'eau (berges, méandres ...) tout en facilitant leur gestion par les usagers du site.

Propositions :

- Remplacer « *qualité physique* » par « *morphologie* ».

Monsieur PETIT (Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques explique que le terme morphologie est mieux compréhensible par le public et se traduit plus facilement sous la forme de mesures.

- Supprimer « *tout en facilitant leur gestion par les usagers du site* »

Madame TOFFOLO remarque que cette seconde partie est sous-entendue dans tous les objectifs et ne voit donc pas pourquoi la signaler ici. Monsieur MESSAGER (Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de FERRIERE LA PETITE) propose d'ajouter cette partie de phrase à la fin de l'objectif de développement durable n°1. Monsieur THURETTE (Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois complète en expliquant que les intérêts socio-économiques sont repris au deuxième objectif de développement durable.

→ L'OP 1.3 est reformulé : « *Restaurer la morphologie des cours d'eau (berges méandres...)* » – **validé par le copil**

OP1.4 : Mettre en place des pratiques agricoles permettant de réduire les apports de matières en suspension et en polluants chimiques dans les cours d'eau

Propositions :

- Supprimer « Mettre en place des pratiques agricoles permettant de ».

Monsieur THURETTE explique que cette proposition de suppression a pour but de ne pas stigmatiser la profession agricole. Par la même, elle s'ouvre aux différents usagers qui peuvent aussi générer des pollutions. Madame PAINCHART (Chambre Régionale d'Agriculture) signale qu'il ne faut pas uniquement prendre en compte les pollutions chimiques. Les pollutions organiques sont aussi à réduire. Monsieur TOMBAL est d'accord avec ces propositions qui permettront de prendre en compte l'ensemble des concitoyens. Monsieur MASSART (Maire de BOUSIGNIES SUR ROC) soutient ce raisonnement.

→ **Reformulé :** OP1.4 : Réduire les apports de matières en suspension et en polluants dans les cours d'eau – **validé par le copil**

DIAPPOSITIVES 10

OP1.5 : Adapter les pratiques de gestion des cours d'eau et des plans d'eau pour qu'elles permettent d'améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau.

Propositions : « Adapter **et réduire l'impact** des pratiques de gestion... »

Pour cet objectif Monsieur PETIT précise que des plans d'eau connectés aux cours d'eau sont des éléments impactant les masses d'eaux. L'impact de plans d'eau peut être réduit par le changement des dispositifs de rejet ou par l'aménagement de rivières de contournement. Monsieur PETIT évoque les possibilités de rebouchage d'étangs. Monsieur TOMBAL dit que certains plans d'eau sur cours d'eau ne sont pas dans le site. Monsieur AUROY comprend le besoin d'améliorer l'état écologique des cours d'eau mais exprime son désaccord quand au fait d'envisager l'effacement de plans d'eau. Monsieur DUPAYAGE relève le fait que la problématique des étangs n'ai pas été développé dans le diagnostic. Madame LAUTISSIER explique que le sujet a par contre été développé en groupes de travail. Les participants s'accordent sur une reformulation qui prend en compte l'intégralité des aménagements possible pour réduire l'impact des plans d'eau.

→ L'OP 1.5 est reformulé : « Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau en adaptant les pratiques de gestion des milieux aquatiques et en réduisant l'impact des plans d'eau » – **validé par le copil**

OP1.6 : Rééquilibrer les processus de sédimentation et d'érosion pour rétablir la bonne qualité physique et chimique des sédiments – Pas de **proposition** – **validé par le copil**

OP1.7 : Limiter la présence d'espèces animales ou végétales identifiées comme défavorables aux habitats d'intérêt communautaire et ou d'espèces

Il est précisé que cet objectif ne vise pas exclusivement des espèces exotiques envahissantes. Peuvent en découler des actions de gestion d'espèces locales qui pourraient du fait d'un déséquilibre nuire au bon état écologique des habitats d'intérêt communautaire. De ce point de vue là, Monsieur CORNIER (Conservatoire botanique national de Bailleul) note que considérer des espèces indigènes comme envahissantes pour certains habitats nécessite de définir des seuils de recouvrement à partir desquels l'espèce visée peut être considérée comme défavorable à l'habitat.

A propos des espèces exotiques envahissantes, Monsieur DUPAYAGE souhaite qu'une liste d'espèces issue de la concertation définisse les espèces à ne pas implanter.

Après discussions sur la formulation de l'objectif, Monsieur CORBINAUD (Maire de SOLRINNES) propose d'utiliser le terme « contrôler », de manière à pouvoir ajuster l'effort sur une espèce (limitation, éradication, contention...) et de garder le terme « identifiées » qui permet l'action sur des espèces non listées initialement, qui se révéleraient défavorables aux habitats ou aux espèces d'intérêt communautaire.

→ L'OP 1.7 est reformulé : « *Contrôler la présence d'espèces animales ou végétales identifiées comme défavorables aux habitats d'intérêt communautaire et ou d'espèces* » – **validé par le copil**

OP1.8 : Gérer les embâcles de manière raisonnée pour diversifier les habitats aquatiques sans gêner le bon fonctionnement hydraulique des cours d'eau

Propositions : « *Favoriser la diversification des habitats aquatiques par des processus naturels (recharges en débris ligneux, embâcles, atterrissement, ...)* » – **validé par le copil**

OP1.9 : Restaurer, développer et pérenniser la ripisylve

Monsieur DUPAYAGE propose d'ajouter « *Maintenir* » notamment pour les ripisylves situées en forêt.

→ L'OP 1.9 est reformulé : « **Maintenir, Restaurer, développer et pérenniser la ripisylve** » – **validé par le copil**

Pour les milieux forestiers

XXIII. DIAPOSITIVES 11

OP2.1 : Mettre en place une gestion conservatoire des lisières et des habitats intra-forestiers abritant des habitats d'intérêt communautaire et favorables aux espèces d'IC

Proposition : Remplacer « *conservatoire* » par « *favorable* ».

→ L'OP 2.1 est reformulé : « **Mettre en place une gestion favorable aux lisières et aux habitats...** » – **validé par le copil**

OP2.2 : Prendre des précautions lors des travaux de débardage pour préserver les sols forestiers.

OP2.3 : Prendre des précautions lors des travaux d'entretien sylvicole en utilisant du matériel et des techniques appropriées aux besoins des habitats d'intérêt communautaire.

Proposition : Fusionner les Objectifs opérationnels 2.2 et 2.3.

→ OP 2.2 et 2.3 est reformulé : « **Mise en place de pratiques sylvicoles limitant l'impact sur les sols, les cours d'eau et les habitats d'espèces** » – **validé par le copil**

DIAPOSITIVES 12

OP2.4 : Conserver et pérenniser la présence de peuplements forestiers d'un âge supérieur à leur âge d'exploitation.

OP2.8 : Maintenir un réseau d'arbres gîtes diversifié (cavités, écorces décollées, fentes...) en forêt.

OP2.9 : Favoriser et pérenniser la présence de bois sénescents ou morts sur pied et/ou au sol pour le développement de proies.

Proposition : Fusionner les Objectifs opérationnels 2.4, 2.8 et 2.9 → **Proposition** *Conserver et pérenniser la présence de peuplements forestiers favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et de leurs milieux de vie.*

Madame PARGADE (CRPF) note que certes les peuplements âgés sont importants mais qu'il faut en revanche tenir compte de la nécessité de renouveler les forêts et elle propose d'inclure cette notion à l'objectif. Monsieur CORNIER, explique que la gestion sylvicole n'est pas remise en cause mais qu'il ne faut pas oublier que la forêt n'a pas besoin d'être renouvelée pour se maintenir. Il note que l'état de conservation d'habitats forestiers est même meilleur dans des parcelles de vieux bois et que c'est donc en laissant vieillir des peuplements que l'on atteint leur bon état de conservation.

Monsieur MASSART (Maire de BOUSIGNIES SUR ROC) dit que sur sa commune le constat d'exploitation est important et qu'il semble nécessaire maintenant de laisser au repos la forêt.

Madame TOFFOLO propose donc dans la formulation de « *favoriser le renouvellement* » de la forêt tout en gardant de vieux arbres pour les espèces d'intérêt communautaire.

→ Formulation finale de la fusion es OP 2.4, 2.8 et 2.9 : « *Conserver et pérenniser la présence de vieux arbres, isolés ou en îlots, favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et de leurs milieux de vie* » – **validé par le copil**

DIAPPOSITIVES 13

OP2.5 : Maintenir les essences d'accompagnement.

Proposition : *Diversifier les essences forestières dont les essences d'accompagnement*

Nouvelle formulation qui prône la diversification des essences. La diversification n'est pas nécessaire, c'est la maintien d'essences secondaires, parfois manquantes, lors de la conduite des peuplements qui est recherché

→ Proposition initiale retenue par le copil

OP2.6 : Privilégier la régénération naturelle des peuplements – validé par le copil.

OP2.7 : Orienter le développement des strates semi-ligneuse, arbustive et arborescente dans les peuplements forestiers pour qu'ils soient plus favorables aux chiroptères.

Proposition : *Favoriser les différentes strates de végétation au sein des peuplements par le maintien d'un sous-étage.*

→ Proposition initiale retenue par le copil

Pour les milieux ouverts

DIAPPOSITIVES 14

OP2.10 : Maintenir et développer les pratiques agricoles et d'entretien favorables au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ouverts identifiés sur le site et à l'alimentation des chauves-souris – validé par le copil.

OP2.11 : Maintenir et développer un réseau dense et diversifié d'éléments arborés en milieu ouvert (arbres ponctuels de haut jet ou têtard, haies de taille différente...) pour le gîte et l'alimentation des chiroptères – validé par le copil.

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

DIAPPOSITIVES 15

OP2.12 : Garantir la compatibilité des activités de loisir avec les enjeux de conservation du site 39 – validé par le copil.

OP2.13 Encadrer la fréquentation touristique du site au regard des enjeux écologiques du site et des besoins de la population locale – validé par le copil.

ODD2 : Soutenir le développement des activités économique, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

DIAPPOSITIVES 16

OP3.1 : Préserver et soutenir l'agriculture herbagère.

Proposition : « *Préserver l'agriculture herbagère et maintenir son développement* » – **validé par le copil.**

OP3.2 : Soutenir l'activité sylvicole pour qu'elle réponde à ses besoins de production et aux besoins sociétaux et environnementaux du site.

Proposition : « Préserver l'activité sylvicole et maintenir son développement » – **validé par le copil.**

OP3.3 : Développer la valorisation économique des éléments arborés du bocage et raisonnée au regard des enjeux écologiques du site.

Proposition : « Développer la valorisation économique *raisonnée* des éléments arborés du bocage et au regard des enjeux écologiques du site » – **validé par le copil.**

OP3.4 : Diversifier et dynamiser l'activité économique locale, en adéquation avec les usages en place et les enjeux écologiques du site – validé par le copil.

ODD3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que des habitats d'espèces.

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

DIAPPOSITIVES 17

OP4.1 : Affiner la connaissance sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire – validé par le copil.

OP 4.2 : Assurer le suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - validé par le copil.

ODD4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site.

Tous les habitats et toutes les espèces d'intérêt communautaire

DIAPPOSITIVES 15

OP4.1 : Sensibiliser le grand public, la population locale et les différents acteurs du site, aux enjeux liés au patrimoine naturel du site, notamment d'intérêt communautaire, et aux activités économiques ou culturelles – validé par le copil

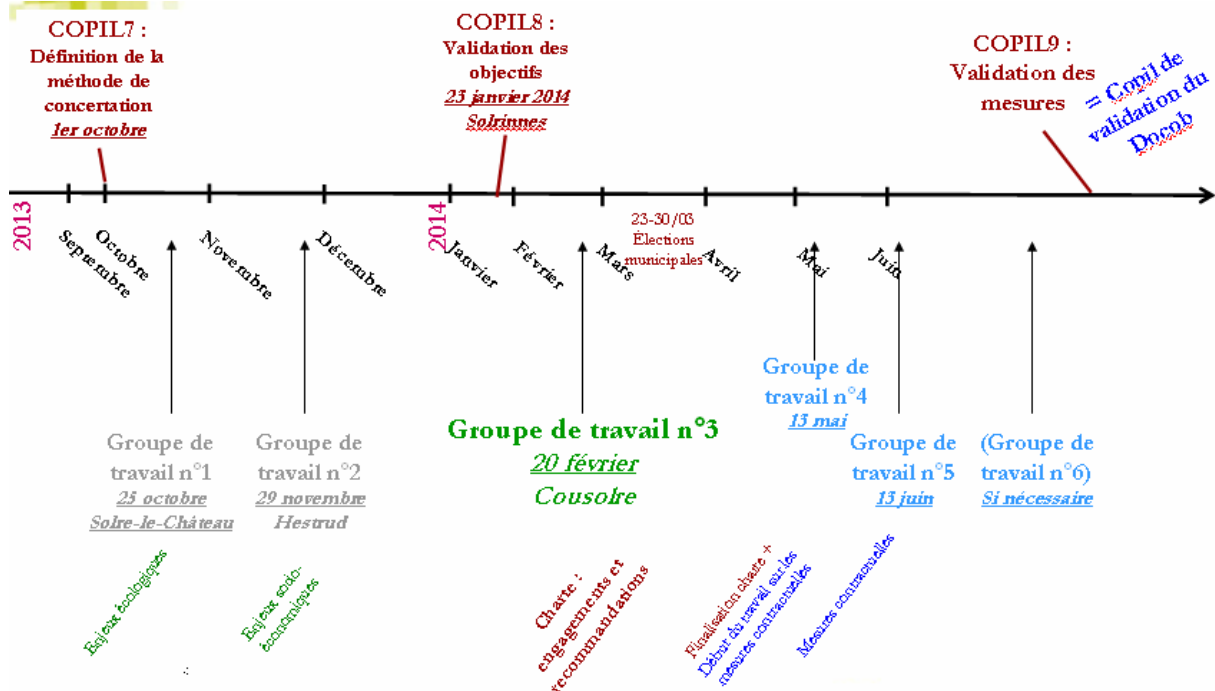
OP4.2 : Accompagner les acteurs locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire – validé par le copil

OP4.3 : Informer les usagers du site de la réglementation en vigueur – validé par le copil

OP4.4 : Mettre en place une gestion des cours d'eau du site planifiée, harmonisée et partagée des différents gestionnaires – validé par le copil

XXIV. Rappel de l'échéancier et des prochaines étapes du projet

Organisation des groupes de travail



La troisième session de groupes de travail se tiendra le **20 février 2014 à Cousolre**. Il sera consacré à la définition engagements et des recommandations de la Charte Natura 2000.

La date de la quatrième et de la dernière session de groupes de travail a été modifiée.

Ces sessions se tiendront le **13 mai 2014** et le **13 juin 2014**.

CONCLUSION

Monsieur LETY remarque et encourage l'avancée consensuelle des travaux.

Les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs opérationnels (OP) sont validés par le comité de pilotage.

Monsieur LETY, note que les temps forts de concertation, à travers la diffusion de documents et l'organisation des groupes de travail offre de bonnes conditions de travail. Monsieur LETY explique que ce jour les intérêts de chacun étaient perceptibles. Il en va de notre responsabilité de préserver cet environnement sans oublier la présence de l'homme. Monsieur LETY remercie les membres du Copil pour leur participation et les techniciens du Parc naturel régional de l'Avesnois pour le travail mené.

Monsieur LETY remercie de nouveau la Mairie de SOLRINNES, pour son accueil et les locaux mis à disposition pour la réunion, et ses « collègues élus », Madame DAUNOI, Monsieur CORBINAUD, Monsieur HORLAI et Monsieur MASSART pour leur mobilisation et leur motivation.

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables	Milieux aquatiques	OP 1.1 : Améliorer la qualité des rejets d'eau	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
		OP 1.2 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
		OP 1.3 : Restaurer la morphologie des cours d'eau (berges, méandres...)	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles
		OP 1.4 : Réduire les apports en matières en suspension et en polluants dans le cours d'eau	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
		OP 1.5 : Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau en adaptant les pratiques de gestion des milieux aquatiques et en réduisant l'impact des plans d'eau	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
		OP 1.6 : Rééquilibrer les processus de sédimentation et d'érosion pour rétablir la bonne qualité physique et chimique des sédiments	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 91E0*
		OP 1.7 : Contrôler la présence d'espèces animales ou végétales identifiées comme défavorables aux habitats d'intérêt communautaire et/ou d'espèces	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
		OP 1.8 : Favoriser la diversification des habitats aquatiques par des processus naturels (recharges en débris ligneux, embâcles, atterrissement, ...)	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	
		OP 1.9 : Maintenir, restaurer, développer, pérenniser la ripisylve	1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1163 - Chabot commun,	
	Milieux forestiers	OP 1.10 : Mettre en place une gestion favorable aux lisières et aux habitats intra-forestiers abritant des habitats d'intérêt communautaire et favorables aux espèces d'IC	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 2 : Soutenir le développement des activités économique, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.		OP 1.11 : Mise en place de pratiques sylvicoles limitant l'impact sur les sols, les cours d'eau et les habitats d'espèces		6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 1.12 : Conserver et pérenniser la présence de vieux arbres, isolés ou en îlots, favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire et de leurs milieux de vie	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 1.13 : Maintenir les essences d'accompagnement		91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 1.14 : Privilégier la régénération naturelle des peuplements		91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 1.15 : Orienter le développement des strates semi-ligneuse, arbustive et arborescente dans les peuplements forestiers pour qu'ils soient plus favorables aux chiroptères	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein	
	Milieux ouverts	OP 1.16 : Maintenir et développer les pratiques agricoles et d'entretien favorables au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ouverts identifiés sur le site. et à l'alimentation des chauves-souris	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude,
		OP 1.17 : Maintenir et développer un réseau dense et diversifié d'éléments arborés en milieu ouvert (arbres ponctuels de haut jet ou têtard, haies de taille différente...) pour le gîte et l'alimentation des chiroptères	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	
	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 1.18 : Garantir la compatibilité des activités de loisir avec les enjeux de conservation du site.		3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 1.19 : Encadrer la fréquentation touristique du site au regard des enjeux écologiques du site et des besoins de la population locale	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	
	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 2.1 : Préserver l'agriculture herbagère et maintenir son développement	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun
		OP 2.2 : Préserver l'activité sylvicole et maintenir son développement	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 2.3 : Développer la valorisation économique raisonnée des éléments arborés du bocage et au regard des enjeux écologiques du site	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
		OP 2.4 Diversifier et dynamiser l'activité économique locale, en adéquation avec les usages en place et les enjeux écologiques du site	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que des habitats d'espèces	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 3.1 : Affiner la connaissance sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 3.2 : Assurer le suivi de l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire		
ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 4.1 : Sensibiliser le grand public, la population locale et les différents acteurs du site, aux enjeux liés au patrimoine naturel du site, notamment d'intérêt communautaire, et aux activités économiques ou culturelles	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 3150 - Lacs eutrophes naturels, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 9120 - Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et parfois If, 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies
		OP 4.2 : Accompagner les acteurs locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire		
		OP 4.3 : Informer les usagers du site de la réglementation en vigueur		
		OP 4.4 : Mettre en place une gestion des cours d'eau du site planifiée, harmonisée et partagée des différents gestionnaires.	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun,	3260 - Rivière des étages planitaire et montagnard avec végétation, 3150 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°9 DU SITE NATURA 2000
FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE
ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 08 OCTOBRE 2014**

SOLRE-LE-CHATEAU

Ordre du jour :

13h00 - Accueil des participants

13h30 – Mot d'accueil : *Monsieur LETY, Maire de SOLRE-LE-CHATEAU.*

Introduction et excusés : *Monsieur LETY - Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord.*

13h40 – Objectif et déroulé de la réunion : *William BÉDUCHAUD, Chargé de mission Natura 2000, Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)*

13h45 – Elaboration du docob du site 39 – Méthode et bilan des groupes de travail : *William BÉDUCHAUD*

14h20 – Charte Natura 2000 : *Présentation synthétique ; William BÉDUCHAUD*

14h40 – Mesures contractuelles : *Présentation synthétique ; William BEDUCHAUD*

15h10 – Mesures complémentaires d'animation : *Présentation synthétique ; William BEDUCHAUD*

15h20 – Rappels réglementaires : *Présentation synthétique ; William BEDUCHAUD*

15h30 – Habitat de source pétrifiante (7220*) - Proposition du conservatoire botanique national de Bailleul : *Présentation synthétique ; William BEDUCHAUD*

16h10 – Calendrier pour la finalisation du docob ; *William BEDUCHAUD, Laure DESFRENNE (DREAL)*

16h15 – Remerciements ; *Monsieur LETY*

16H20 – Pot de l'amitié

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur CORBINAUD Mairie de SOLRINNES*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Madame CROMBEZ Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut*
- *Monsieur DECHERF Maire de LEZ-FONTAINE*
- *Madame DESFRENNE Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DE WILDE Mairie d'ECCLES*
- *Monsieur DUFRAINE Syndicat des propriétaires privés ruraux*
- *Monsieur DURSENT Maire de BEAURIEUX*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur HORNAIN Office National de l'EAU et des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur KETELS Conseil Régional Olympique et Sportif*
- *Monsieur LECOCQ Mairie de DIMECHAUX*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Conseiller général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur MASSART Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*

- Monsieur MESSAGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE
- Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais
- Monsieur SANIEZ Fédération départementale des chasseurs du Nord-Chérenge

Etaient excusés :

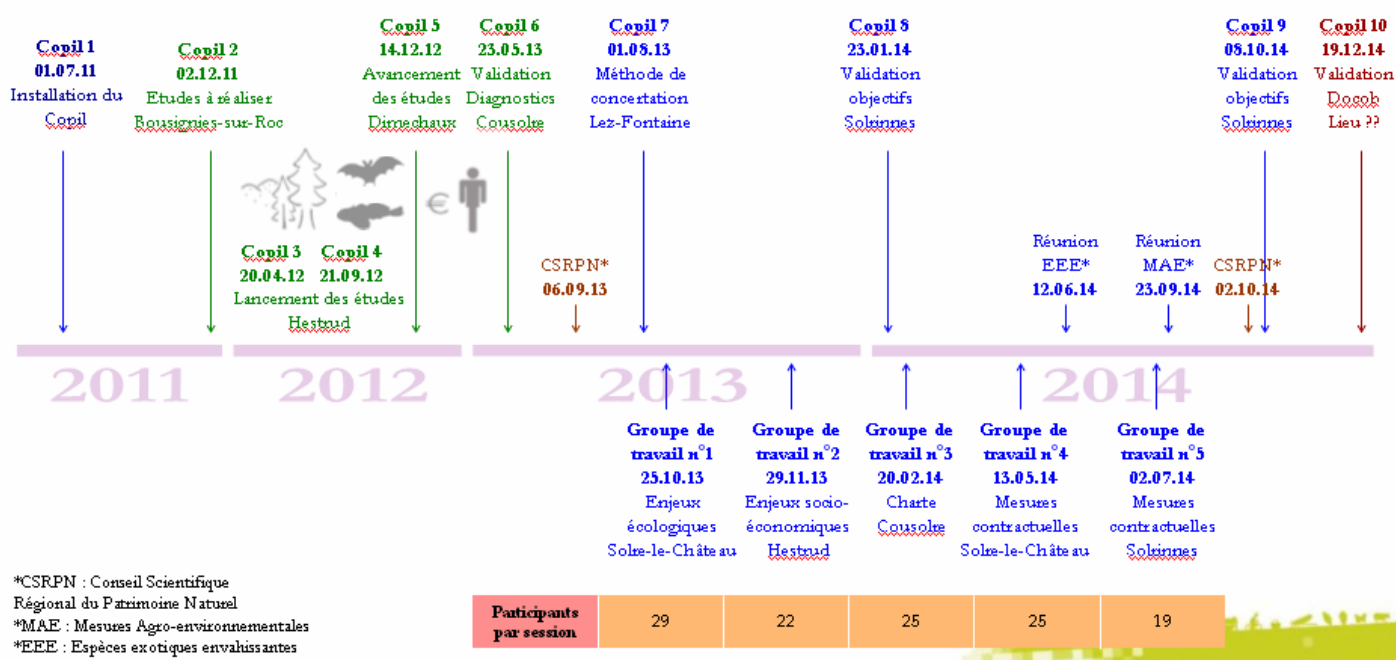
- Madame CHEVILLARD Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Monsieur MANIER Président du Conseil Général du Nord – Représenté Mr LETY
- Monsieur KARPOUZOPOULOS Coordination Mammalogique du Nord de la France
- Monsieur PETIT Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord
- Madame PILLON Centre régional de la propriété forestière
- Madame TOFFOLO Office National des Forêts
- Monsieur WARNEZ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

INTRODUCTION

Monsieur LETY, Président du Comité de Pilotage, Maire de SOLRE-LE-CHATEAU, Vice-Président du Conseil-Général du Nord chargé des relations internationales et des affaires européennes, accueille les participants. Il souligne la constante et importante participation aux réunions du Comité de pilotage et suppose ainsi que le déroulé des travaux convient à tout le monde. Il remercie pour cela le travail du Parc naturel régional de l'Avesnois, opérateur pour la rédaction du document d'objectifs (docob) du site 39. Monsieur LETY souhaite la bienvenue aux nouveaux participants et salue ses collègues élus ainsi que l'attention qu'ils portent au site 39. Il remarque, l'importance d'entendre et de partager (scientifiques, élus, ...) localement l'avancée de ces travaux, pour que les regards de chacun, aussi différents qu'ils soient, répondent à l'objectif partagé d'élaboration d'un docob fonctionnel.

Un tour de table est effectué.

Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour et le bilan des groupes de travail, de la méthode de concertation.



Il liste les documents produits qui seront à valider lors de ce comité de pilotage.

XXV. Objectifs du docob – Avis du Conseil Scientifique régional du Patrimoine naturel

DIAPOSITIVE 6

Monsieur BÉDUCHAUD explique qu'à la validation des objectifs du docob, le 23 janvier 2014, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) n'avait pas été sollicité pour apporter un regard scientifique sur les objectifs.

Le 02 octobre 2014 le CSRPN s'est donc réuni pour donner son avis sur les objectifs, la Charte et les mesures contractuelles du docob.

Ainsi, lors du Copil, 5 propositions de reformulation et 2 propositions de retrait et/ou d'ajout d'habitat visé par l'objectif ont été présentées.

Objectif opérationnel – Formulation validée le 23 janvier 2014	Remarque - proposition du CSRPN	Commentaires et validation du copil du 08 octobre 2014
OP 1.5 : Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau en adaptant les pratiques de gestion des milieux aquatiques et en réduisant l'impact des cours d'eau	Proposition de complément : « Améliorer la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau ... »	Proposition de reformulation validée par le copil
OP 1.7 : Contrôler la présence d'espèces animales ou végétales identifiées comme défavorables aux habitats d'intérêt communautaire et/ou d'espèces	Proposition de retrait d'habitat visé : Source pétrifiante 7220*. Argument : L'action déployée ne concerne que les Espèces Exotiques Envahissantes	Proposition de retrait de l'habitat visé par l'objectif validée par le copil
OP 2.1 : Préserver l'agriculture herbagère et maintenir son développement	Proposition de complément : « Préserver l'agriculture herbagère, préférentiellement extensive , et maintenir son développement ... »	Proposition de reformulation validée par le copil
OP 2.2 : Préserver l'activité sylvicole et maintenir son développement	Adapter la formulation aux enjeux écologiques : « Accompagner une activité sylvicole favorable aux enjeux écologiques du site »	Monsieur LETY propose « Accompagner l'activité sylvicole ... » Pour un objectif moins restreint. Monsieur COLLIN suggère d'harmoniser avec l'objectif opérationnel 2.1. Monsieur LECOCQ propose donc d'ajouter « préférentiellement ». Le comité de pilotage valide donc la formulation « Accompagner l'activité sylvicole préférentiellement favorable aux enjeux écologiques du site ».
OP 2.3 : Développer la valorisation économique raisonnée des éléments arborés du bocage et au regard des enjeux écologiques du site	Remarque : Habitats visés par l'objectif n'en bénéficient pas tous Proposition de retrait d'habitats visés : Prairies à Molinie 6410, Prairies de fauche 6510, Forêts alluviales 91E0* Proposition d'ajout d'habitat visé : Rivière des étages planitiaire à Montagnard 3260	Propositions de retrait et d'ajout d'habitats visés par l'objectif validées par le copil
OP 2.4 : Diversifier et dynamiser l'activité économique locale, en adéquation avec les usages en place et les enjeux écologiques du site	Proposition de suppression pour simplification : Se trouve dans les OP 4.1 « Sensibiliser le grand public, la population locale et les différents acteurs du site aux enjeux liés au patrimoine naturel du site, notamment d'intérêt communautaire et aux activités économiques ou culturelles » et OP 4.2 : Accompagner les acteurs	Proposition de suppression de l'OP.2.4 validée par le Copil. Reformulation de l'OP 4.2 proposée par Monsieur MESSAGER, Madame PAINCHART et Monsieur LETY et validée par le Copil : « <i>Accompagner les acteurs locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets et activités</i> »

	locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ».	économiques susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, en adéquation avec les usages en place »
OP 3.1 : Affiner la connaissance sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire	Proposition de complément : « Affiner la connaissance sur les habitats et les espèces ... »	Proposition de reformulation validée par le copil

XXVI. Charte Natura 2000 (ODD)

Monsieur BÉDUCHAUD présente l'outil « Charte Natura 2000 », ses principes, sa mise en œuvre et ses contreparties, notamment l'exonération de la Taxe Foncière sur ne Non Bâti (TFNB).

A propos de la TFNB Monsieur COLLIN questionne quant à la contrepartie de l'agriculteur à signer une charte. Madame GANOUN (DDTM du Nord) explique que dans ce cas là, la charte fait l'objet d'une double signature par le propriétaire et l'usager. C'est le propriétaire qui bénéficie de l'exonération de TFNB. C'est à lui de s'arranger avec l'agriculteur, si l'un et/ou l'autre en éprouvent le désir. A titre d'expérience, Monsieur CHARLET (Parc naturel régional de l'Avesnois) explique que sur un autre site Natura 2000, lors de la mise en place de contrats ou charte avec les agriculteurs le propriétaire répercutait l'exonération de TFNB sur le fermage de l'agriculteur contractant.

Monsieur DURSENT (Maire de BEAURIEUX) demande qui compense à la commune la perte de la TFNB. Madame DESFRENNE (DREAL Nord Pas de Calais) explique que la somme exonérée est en partie restituée à la commune par l'état. Monsieur LECOCQ (Mairie de DIMECHAUX) souligne l'importance de la contrepartie, notamment l'exonération de TFNB, pour récompenser l'effort du signataire. Monsieur LETY confirme.

Proposition de modification par le CSRPN :

Engagement de portée générale « Ne pas procéder à des dépôts volontaires de matériaux de quelque nature que ce soit sur les habitats d'intérêt communautaire, exception faite des rémanents de coupe de la parcelle engagée ».

Le CSRPN soulignait l'ambiguïté de la dernière phrase qui n'implique pas pour autant le retrait des rémanents de la parcelle, notamment en prairie. Messieurs CHARLET et Monsieur COLLIN remarquent qu'en milieu forestier, il est coûteux, compliqué de retirer les rémanents, rémanents qui sont plutôt favorables au milieu forestier.

Les membres du groupe de travail s'accordent pour présenter une notion de temporalité du dépôt des rémanents de coupe, uniquement pour les milieux ouverts.

Ainsi, l'engagement est reformulé

Ne pas procéder à des dépôts volontaires de matériaux, de quelque nature que ce soit sur les habitats d'intérêt communautaire, exception faite des rémanents de coupe en milieu forestier. En milieu ouvert, les rémanents de coupe issus de la parcelles sont temporairement tolérés.

Monsieur LETY organise le vote pour la validation de la Charte NATURA 2000 du site 39, document,

validé à l'unanimité par l'assemblée.

XXVII. Cahiers des charges types des mesures contractuelles

Monsieur BÉDUCHAUD présente l'outil « Mesure contractuelle », ses principes, sa mise en œuvre et ses contreparties. Il expose l'intitulé des différentes mesures contractuelles à travers les grandes thématiques que sont les milieux aquatiques, les milieux ouverts, les milieux agricoles les milieux forestiers et les mesures visant l'ensemble des milieux non agricoles.

En parallèle il présente les remarques effectuées par le CSRPN et les propositions d'ajustement qui en découlent.

Objectif opérationnel – Formulation validée le 23 janvier 2014	Remarque - proposition du CSRPN	Commentaires et validation du copil du 08 octobre 2014
O.4 : Haies et arbres champêtres, Entretien et restauration	Proposition de retrait d'habitats visés : Prairies à Molinie 6410, Prairies de fauche 6510, Forêts alluviales 91E0* Argument : Habitats visés par l'objectif ne bénéficient pas réellement tous de cet objectif Proposition d'ajout d'habitat visé : Rivière des étages planitiaire à Montagnard 3260	Propositions de retrait et d'ajout d'habitats visé par le contrat validées par le copil
A.5 : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Proposition d'ajout d'habitat visé : Végétations de lac eutrophes 3150	Proposition d'ajout d'habitat visé par le contrat validée par le copil
A.5 : Restauration et aménagement des annexes hydrauliques Et A.6 : Restauration et entretien de plans d'eau	Proposition de retrait d'engagement rémunéré : « Végétalisation » Argument : Végétalisation par plantation = risque d'apport d'espèces ou de types extérieurs au site & Végétalisation naturelle très rapide, surtout en milieu humide.	Proposition de retrait de l'engagement « végétalisation » validée par le copil pour les mesures A.5 et A.6 du docob
AOF.4 : Contrôle d'espèces exotiques envahissantes	Augmenter le niveau de priorité pour le critère « effet directe sur les espèces d'intérêt communautaire ». Compléter la mesure avec la liste d'espèces exotiques envahissantes diagnostiquées sur le site	Propositions d'ajustement du niveau de priorité et de complément validées par le copil
Agri 2 : Gestion extensive des prairies mésophiles ou humides	Proposition de renommer : « Gestion plus extensive ... »	Le copil ne valide pas cette proposition de reformulation
Agri 3 : Maintien de la richesse floristique des prairies d'intérêt communautaire	Augmenter le niveau de priorité quant au critère « nécessité de l'action à l'échelle du site ».	Proposition d'ajustement du niveau de priorité validée par le copil
Agri 5 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement	Diminuer le niveau de priorité pour le critère « effet direct sur les habitats d'intérêt communautaire »	Proposition d'ajustement du niveau de priorité validée par le copil
O.3 : Entretien des milieux ouverts par fauche et débroussaillage léger Et F2 : Dégagement et débroussaillage manuel	Proposition d'ajout d'habitat visé : Habitats de sources pétrifiantes 7220* Argument : Besoin de gestion des herbacées	Proposition d'ajout d'habitat visé par le contrat validée par le copil
F.9 : Coupe et taille sans objectif de production	Proposition de retrait d'habitats visés : Habitats de sources pétrifiantes 7220* Argument : Besoin de conserver une ambiance humide	Proposition de retrait d'habitat visé par le contrat validée par le copil

Pour les Mesures Agro-environnementales, Monsieur HORNAIN (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) remarque qu'à travers les MAE il n'est pas possible de financer la protection des berges et la pose d'abreuvoirs qui évitent la descente dans les cours d'eau de

type « pompe à museau ». Monsieur MASSART (Maire de Bousignies-sur-Roc) signale que sur sa commune de tels aménagements ont été effectués, peut-être par un organisme compétent de gestion des cours d'eau. Monsieur BÉDUCHAUD précise que pour palier ces lacunes, c'est au cours de l'animation du site qu'un rapprochement sera fait avec les gestionnaires de cours d'eau ou les autres politiques locales de manière à développer les actions que la dispositif Natura 2000 ne propose pas.

Monsieur LETY organise le vote pour la validation des mesures contractuelles du site 39,
Validé à l'unanimité par l'assemblée.

XXVIII. Mesures complémentaires d'animation

Monsieur BÉDUCHAUD explique que cette partie du docob est proposée afin d'orienter la phase d'animation. Basée sur la convention d'animation régionale elle a pour spécificité de préciser des points relatifs au site 39 qu'il sera nécessaire de développer.

Monsieur LETY évoque l'accompagnement et le travail qui sera spécifiquement mené avec les élus, pour les élus du site 39. Il souhaite que ce sujet soit mentionné dans cette partie du docob. Monsieur BÉDUCHAUD précise qu'il peut développer cela dans le paragraphe « communication et information sur la démarche Natura 2000 ».

A propos de la gestion des cours d'eau, comme évoqué lors du travail mené sur les Mesures Agro-environnementales, les membres du Copil s'accordent pour qu'un travail étroit soit mené avec les structures compétentes de la gestion des cours d'eau (SMAECEA, AMVS, 3CA) de manière à ce que le travail effectué sur le site soit pris en compte, de même que les enjeux écologiques et pour pouvoir mobiliser les outils de gestion développés par ces gestionnaires sur le site 39. Cette précision sera apportée au paragraphe relatif à la gestion des cours d'eau.

Monsieur CHARLET souligne les débuts de ce rapprochement par la participation de l'AMVS aux groupes de travail, entant que membre de ces derniers et du comité de pilotage.

Monsieur LETY organise le vote pour la validation des mesures complémentaires d'animation
Validé à l'unanimité par l'assemblée.

XXIX. Mesures complémentaires d'animation

Monsieur BÉDUCHAUD présente les rappels réglementaires prévus au docob de manière à répondre aux questions récurrentes relatives à la réglementation.

Monsieur COLLIN propose qu'un paragraphe introduise le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Il signale également les changements relatifs aux documents forestiers privés du fait du besoin de compatibilité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Ces propositions sont acceptées par le Comité de pilotage.

Monsieur LETY note l'importance que ces ajouts soient faits avec un vocable compréhensible.

Madame DESFRENNE (DREAL) et Monsieur HORNAIN (ONEMA) demandent à ce qu'un lien vers Légifrance soit également fait de manière à pouvoir accéder facilement aux textes de loi pour les personnes souhaitant approfondir.

Monsieur LETY organise le vote pour la validation des rappels réglementaires
Validé à l'unanimité par l'assemblée.

XXX. Sources pétrifiantes – Proposition du Conservatoire National Botanique de Bailleul

En mai 2014 le Conservatoire Botanique National de Bailleul a mené une expertise complémentaire au diagnostic écologique du site à propos des habitats de source pétrifiante, habitats d'intérêt communautaire « prioritaire ».

Cette expertise avait pour but de :

- Caractériser et mieux décrire les végétations des sources identifiées.
- Diagnostiquer la source pétrifiante de Bousignies-sur-Roc qui s'est révélée développée dans le site 39

La proposition aux membres du Comité de Pilotage est d'ajouter l'expertise du CBNBL au docob de manière à bénéficier d'une connaissance plus fine des trois habitats de source pétrifiante du site, à bénéficier d'un avis technique sur les modes de gestion leur étant favorable et à prendre en compte la partie de la source pétrifiante de Bousignies-sur-Roc incluse au site dans le diagnostic écologique.

Monsieur CORNIER (du CBNBL) explique qu'à Bousignies-sur-Roc l'habitat de source pétrifiante est dans sa forme active de dépôt de calcaire, forme optimale de l'habitat, qui est à la fois la plus rare, la plus spectaculaire. Il explique qu'au niveau de la parcelle pâturée sur le site une mesure simple de mise en défens protégerait l'habitat du piétinement et permettrait son développement. M Cornier explique que les autres sources de Cousolre et d'Hestrud sont peu visibles sur le terrain car les végétations caractéristiques sont présentes mais de manière ténue. Monsieur MASSART, Maire de Bousignies-sur-Roc, exprime l'intérêt que les habitants de sa commune ont pour cette source, présente dans le bois communal. Source souvent recherchée par des visiteurs et pour laquelle il trouve dommage qu'elle ne soit pas inscrite au docob.

Ainsi, Monsieur LETY organise le vote pour l'intégration de l'expertise du Conservatoire Botanique National de Bailleul au document d'objectifs du site 39

Validé à l'unanimité par l'assemblée.

XXXI. Echéancier et des prochaines étapes du projet

Monsieur BÉDUCHAUD détaille la suite des travaux.

Le 19 décembre 2014, à DIMECHAUX, accueil 13h30 début 14h00, se tiendra le comité de pilotage de validation du docob.

Comité de pilotage au cours duquel le travail effectué sera retracé et les participants remerciés.

Il sera l'occasion d'entrer dans la phase d'animation du docob par l'installation du « Comité de suivi » sur la base du comité de pilotage » et la désignation du Président du Comité de suivi, ainsi que de l'animateur du site 39 à partir de candidatures adressées à la Préfecture.

Monsieur LETY exprime sa volonté que les représentants de l'état soient présents pour clôturer ce travail qu'ils ont ouvert et remercier l'ensemble des participants du comité de pilotage et des groupes de travail du site 39.

Madame DESFRENNE (DREAL Nord Pas-de-Calais) précise que chaque commune se verra attribuer une version papier du docob. Une lettre d'information, synthèse du travail effectué et du docob sera également éditée pour le comité de pilotage du 19 décembre 2014.



Calendrier Finalisation du docob

8 octobre 2014 : docob complet

Envoi CR pour validation 16 octobre

→ Validation du CR par copil

Courant novembre:

- Consultation publique – DREAL

- Mise en page finale – PnrA

Début décembre :

- Mise en ligne docob

19 décembre copil validation docob

- Restitution du travail mené

- Validation de la version finale

- Installation du Comité de suivi

- Election Président + Animateur

Copil 9 08.10.14
Validation charte
et mesures
Sole-le-Château

Copil 10 19.12.14
Validation
Docob
Dirochaux

CSRPN**
02.10.14

Animation du docob

2015 - 16 ...

Diffusion du docob complet

CONCLUSION

Pour clôturer cette journée Monsieur LETY remercie les participants et les convie au pot de l'amitié.

ANNEXE 4 : Comptes rendus des groupes de travail

<p>COMPTE-RENDU DU 1^{ER} GROUPE DE TRAVAIL DU SITE NATURA 2000 FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 25 OCTOBRE 2013</p>

ORDRE DU JOUR ET DEROULE DE LA JOURNEE

9h15 - Accueil des participants

9h30 - Mot d'accueil et introduction : *Monsieur LETY- Président du Copil, Maire de Solre-le-Château – Conseiller général – Vice-Président chargé des Relations Internationales des Affaires Européennes du conseil général du Nord.*

9h40 – Rappels des principes du réseau Natura 2000 et sur le site 39 : *William BEDUCHAUD, Chargé de mission Natura 2000, Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)*

9h50 – Présentation de la méthode de travail pour la journée et de l'objectif de la première session : *William BEDUCHAUD*

10h00- MILIEUX AQUATIQUES : Présentation des enjeux conservatoires des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site relatifs aux milieux aquatiques : *William BÉDUCHAUD*

12h00 – Déjeuner

13h15 - MILIEUX OUVERTS : Présentation des enjeux conservatoires des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site relatifs aux milieux ouverts : *William BÉDUCHAUD*

14h30 - MILIEUX FORESTIERS : Présentation des enjeux conservatoires des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site relatifs aux milieux forestiers : *William BÉDUCHAUD*

16h00 – Précisions et discussions complémentaires

16h20 - Rappel de la programmation : *William BEDUCHAUD*

16h30 – Clôture de la réunion : *Monsieur LETY- Président du Copil*
- Pot de l'amitié

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- *Monsieur CORBINAUD Mairie de SOLRINNES*
- *Monsieur CUCHERAT Bureau d'études Biotope*
- *Monsieur DELGRANCHE Conseil Général du Nord – Espaces Naturels Sensibles*
- *Monsieur FLAMME Agglomération Maubeuge Val de Sambre*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur GRAVEZ Mairie de CHOISIES*
- *Monsieur HERBET Mairie de HESTRUD*
- *Monsieur HORLAI Mairie de DIMECHAUX*
- *Monsieur HORNAIN Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Madame JANSEN Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainault (pour la Chambre d'Agriculture de Région)*
-
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Madame LAUTISSIER Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur LECLERQ Agriculteur - AIBES*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*

- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Vice-Président du Conseil Général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur CLAUSTRIAUX Mairie de BOUSIGNIE-SUR-ROC*
- *Monsieur MESSAGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur PASTERNAK Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*
- *Monsieur QUEVILLART Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur SANIEZ Fédération départementale des chasseurs du Nord-Chérens*
- *Madame SQUELART-DUROEULX Conseil Général du Nord – Espaces Naturels Sensibles*
- *Monsieur THURETTE Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*

Etaient excusés :

- *Monsieur BARBIER Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais*
- *Madame CHEVILLARD Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur DECHERF Agriculteur – MARPENT*
- *Monsieur DESCAMP Agriculteur – Solre-le-Château*
- *Madame DESFRENNE Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur QUEIROZ Coopérative Forestière du Nord*
- *Monsieur FOURDIN Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais*
- *Madame GRASSIEN Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur KARPOUZOPOULOS Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Monsieur MOREAU Agriculteur - HESTRUD*
- *Monsieur HEOIS Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Monsieur VALET Conservatoire Botanique National de Bailleul – Centre régional de Phytosociologie*

INTRODUCTION

Monsieur LETY introduit la séance en qualité de président du comité de pilotage (Copil) du site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » et de Maire de Solre-le-Château. Il remarque la bonne présence à ce premier groupe de travail et encourage une animation rythmée où chacun participe, dialogue et échange. Il explique également que pour le bon déroulé de ce travail de concertation il faudra respecter certaines règles quant au respect des participants et à la méthode de travail. Il rappelle que l'objectif final est d'avoir un « produit », le document d'objectifs, où tout le monde peut se retrouver sans frustration.

L'introduction se poursuit par la présentation de l'ordre du jour et un tour de table des participants.

En début de réunion, Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour, quelques rappels sur le réseau Natura 2000 et le site 39 et les règles proposées pour le bon déroulement de la concertation.

XXXII. METHODE DE TRAVAIL

Pour chaque groupe de travail ont été abordés les enjeux conservatoires et les facteurs influençant l'état de conservation des habitats puis ceux des espèces d'intérêt communautaire.

Les différents facteurs influençant l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont issus des diagnostics écologiques. Un lien est fait avec leur situation sur le site (présence, conservation, gestion) à partir des données issues des diagnostics.

Au fur et à mesure de l'exposition des enjeux et des facteurs qui y sont liés, les participants au groupe de travail sont invités à interagir pour apporter plus de précisions quant aux besoins écologiques sur le site.

XXXIII. MILIEUX AQUATIQUES : Présentation des enjeux conservatoires des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site relatifs aux milieux aquatiques William BÉDUCHAUD

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pour ce groupe de travail la présentation s'axe sur les habitats d'intérêt communautaire des cours d'eau mais aussi sur les habitats connectés aux cours d'eau, notamment en zone humide, du fait qu'ils se développent sur les berges (mégaphorbiaies) ou en reçoivent les eaux lors des crues (prairies, forêts alluviales). Ainsi ont été exposés des enjeux conservatoires liés aux milieux ouverts (prairies et mégaphorbiaies) et aux milieux forestiers (forêts alluviales).

- Enjeu « *Maintien ou restauration de l'habitat : qualité physico-chimique favorable* »

A l'exposition de l'influence du colmatage sur la qualité des habitats aquatiques, Monsieur MESSAGER (Association de pêche de Ferrière la Petite) évoque l'importance de prendre en compte l'effet du colmatage sur les poissons.

Monsieur COLLIN évoque également les problèmes d'assainissement (rejets sauvages, défaillances des systèmes collectifs) qui nuisent aux habitats et espèces aquatiques.

- Enjeu « *Maintien ou restauration de l'habitat : gestion* »

L'évocation du curage comme facteur de rajeunissement de l'habitat mais aussi comme défavorable aux végétations en place suscite la réaction de Monsieur MESSAGER. Il précise qu'il faut être prudent dans avec curage. Sa mise en œuvre peut impacter les habitats d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire.

A propos de la gestion des boues de curage Monsieur COLLIN demande à qui reviennent les coûts de gestion des boues de curage. Cette question ne trouve pas réponse à travers le dispositif Natura 2000. Monsieur THURETTE (Parc naturel régional de l'Avesnois) note que dans le cas où des produits de curage pourraient être déposés sur le site, il est important de tenir compte des habitats d'intérêt communautaire pour ne pas les impacter. Noter toute de même qu'à des fins conservatoires les opérations de curage sont localisées et ne consistent qu'à décaper le lit du cours d'eau dans le cas de colmatage ou de sédimentation trop importante. Cette pratique n'est pas similaire au curage d'un fossé.

- Des eaux de bonne qualité physique et chimique : fraîches, bien oxygénées, pauvres en nutriments, pauvres en matières organiques ou minérales en suspension.
- Un fonctionnement naturel des cours d'eau : Connectivité latérale des cours d'eau avec les milieux adjacents pour assurer les inondations temporaires des autres habitats d'intérêt communautaires (forêts alluviales, mégaphorbiaies).
- Des milieux favorables au développement de la végétation : absence de colmatage du substrat et de la sédimentation.
- Un niveau trophique stable, sans apports extérieurs (eaux usées non traitées, ruissellement des cultures et prairies, déjections animales...)
- Des pratiques d'entretien adaptées : opérations de curage qui tiennent compte des végétations et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

ESPECES ANIMALES AQUATIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Enjeu « *Habitat, bonne qualité physique du milieu* »

La morphologie du cours d'eau influe directement sur le fait que des habitats soient favorables ou non aux espèces d'intérêt communautaire. Par exemple un cours d'eau méandré assure l'oxygénation de l'eau et génère des courants différents qui offrent une diversité de substrats (graviers, galets, sable...). A contrario, un cours d'eau sur-creusé perd sa connectivité avec les milieux voisins. De même, des cours d'eau rectifiés voient leur profil uniformisé. L'habitat est ainsi homogène et peu propice à la diversité piscicole.

Monsieur MESSAGER signale la présence de barrages sur la Solre dont les systèmes de vannage fonctionnent régulièrement. Du point de la morphologie du milieu ces ouvrages segmentent les cours d'eau ce qui limite la circulation des espèces d'intérêt communautaire et influent directement sur la vitesse et la dynamique de l'eau ainsi que sur la sédimentation.

Monsieur CUCHERAT (Bureau d'étude Biotope) complète cet enjeu en expliquant que pour les cours d'eau rectifiés (qui subissent le phénomène d'enfoncement du fait d'une érosion excessive) les racines de la ripisylve n'ont plus accès à l'eau pendant les étiages sévères ce qui accélère son dépérissement. La ripisylve, en plus d'offrir des abris aux poissons et écrevisses dans ses racines a un rôle de régulation de la température. Le couvert qu'elle crée au dessus des cours d'eau tamponne les écarts de températures lorsque celles-ci sont élevées. La présence de ripisylve, liée à la morphologie des cours d'eau est un facteur favorable aux espèces d'eaux froides comme le Chabot commun.

- Enjeu « *Habitat, bonne qualité physico-chimique du milieu* »

Pour le facteur relatif à la pollution de l'eau, Madame LAUTISSIER (Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord) fait référence à une pêche électrique infructueuse réalisée cette année et signale qu'en plus des sources de pollution citées dans le document, les stations d'épuration font parfois l'objet de défaillances. Celles-ci occasionnent des rejets anormaux. Ils changent l'habitat des espèces aquatique, avec des niveaux d'eau plus hauts et des

bouleversements physico-chimiques en le chargeant en matières organiques (turbidité élevée, colmatage) et nutriments (azote, phosphate).

A propos de la Mulette épaisse, Monsieur CUCHERAT explique que ce sont les jeunes individus les plus sensibles. Leur coquille est fine et les animaux « baignent » dans le sédiment. Il insiste sur le fait que :

Pour le milieu aquatique tous les facteurs physico-chimiques (Oxygénation, température, turbidité, taux de matière organique, niveau trophique) sont liés. La modification de l'un deux influe sur l'ensemble de ces paramètres et changent totalement les conditions de vie des espèces.

Monsieur HORNAIN (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) parle de la quantité importante de plans d'eau au long des rivières du site. Ces ouvrages participent de par la retenue d'eau qu'ils forment et leur rejet d'eau à réchauffer et bouleverser la qualité physique et chimique de l'eau du cours d'eau. Madame LAUTISSIER complète en expliquant qu'en plus de cette influence la vidange de plans est un facteur de colmatage de par la libération dans le milieu de grandes quantités de sédiments accumulés dans le plan d'eau.

- Enjeu « *Reproduction, Bonne qualité physico-chimique du milieu* »

A propos de la qualité des sédiments Monsieur CUCHERAT explique que dans les sédiments, de l'eau circule et qu'elle apporte de l'oxygène aux espèces qui y vivent comme les jeunes Mulettes épaisses ou les larves de Lamproie de Planer. La qualité des sédiments est sensible au colmatage qui limite la circulation de l'eau en l'empêchant de pénétrer dans le substrat. Les espèces dans le substrat reçoivent moins d'oxygène. Du fait de ce manque elles souffrent surtout de processus de libération de toxines dans les sédiments.

Monsieur MESSAGER complète en expliquant que les polluants peuvent aussi être toxiques en eaux libres, pour les poissons, leurs larves, leurs œufs et/ou leurs proies.

- Enjeu « *Espèces exotiques envahissantes (invasives)* »

A propos de la prédation du Rat musqué sur la Mulette épaisse, Monsieur CUCHERAT explique que cette espèce de rongeur se spécialise par famille. Ainsi certaines familles de Rat musqué peuvent consommer des moules d'eau douce alors que d'autres non. Par ailleurs ils se concentrent sur les gros individus. Ceux en âge de se reproduire au risque qu'une population de mulette épaisse ne puisse plus se reproduire. Monsieur HORNAIN complète en expliquant que lorsqu'elle est effective la consommation de bivalves est plus hivernale. Le Rat musqué consomme beaucoup de végétaux durant les autres saisons.

L'écrevisse américaine, présente sur le site 39 entre en concurrence avec les populations d'écrevisse locales pour l'alimentation et peut les prédater. De plus, cette espèce peut être porteuse saine d'un champignon pathogène infectieux pour les écrevisses autochtones.

- Enjeu « *Pratiques d'entretien* »

Monsieur CUCHERAT explique que :

Le curage a un effet direct sur les espèces. Cet effet n'occasionne pas seulement l'extraction d'individus. Il est également différé en aval des travaux par la mise en suspension de matières organique et minérales stockées dans le sédiment qui vont colmater l'aval de la zone curée et dégrader la qualité physico-chimique de l'eau. Il remarque que de cette manière même des opérations de curage hors site peuvent avoir un effet sur les cours d'eau du site 39.

Monsieur MESSAGER réagit en expliquant que retirer les embâcles serait déjà positif pour lutter contre le colmatage en fluidifiant la circulation de l'eau. Monsieur CUCHERAT explique que ce retrait doit être modéré. En effet les aulnes dépérissent et tombent massivement dans le cours d'eau. Leur chute est due au cours d'eau qui sur-creusé érode la berge sous les arbres et au bétail qui participe à l'érosion des berges quand elles ne sont pas protégées. Par contre, la présence d'embâcles reste importante pour offrir un habitat diversifié aux espèces et elles luttent contre l'enfoncement du cours d'eau en le ralentissant légèrement.

<ul style="list-style-type: none"> - <u>Des eaux de bonne qualité physique et chimique</u> : fraîches, bien oxygénées, pauvres en nutriments, pauvres en matières organiques ou minérales en suspension. - <u>Des milieux favorables à la reproduction</u> : substrat et sédiments non colmatés. Une diversité de substrats (galets, sables...) - <u>Des cours d'eau avec une bonne continuité écologique</u> pour le déplacement des espèces (le moins d'obstacles infranchissables possible) - <u>D'abris</u> dans les racines de la ripisylve ou les embâcles - <u>De connexion entre le cours d'eau et les berges</u> : pour assurer une continuité entre le lit et les abris de la ripisylve. 	<p>Besoins des Espèces animales aquatiques</p>
---	---

XXXIV. MILIEUX OUVERTS : Présentation des enjeux conservatoires des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site relatifs aux milieux aquatiques William BÉDUCHAUD

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Enjeu « *Maintien ou restauration de l'habitat : qualité physico-chimique favorable* »

Cet enjeu a été abordé lors du groupe de travail relatif aux milieux aquatiques puisque sur le site des habitats d'intérêt communautaire ouverts (prairies et mégaphorbiaies) sont en contact direct avec les cours d'eau et sont ainsi influencés par la qualité de leurs eaux.

Le sujet du niveau trophique des habitats (richesse en éléments nutritifs, principalement nitrate et phosphate) étant récurrent au long des groupes de travail, Monsieur CUCHERAT explique aux participants que :

Sur le site, plus un milieu est pauvre en nutriments et plus il sera riche en espèces. L'enrichissement en nutriments (azote, phosphore) d'un habitat provoque une diminution du nombre d'espèces. Il favorise des espèces plus gourmandes en azote, qui sont beaucoup plus communes.

- Enjeu « *Maintien ou restauration de l'habitat : gestion* »

Monsieur CUCHERAT remarque que :

Les végétations de mégaphorbiaies d'intérêt communautaire sont composées de plantes hautes **bisannuelles ou vivaces**. Si elles sont trop souvent fauchées sont remplacées par des végétations de type prairial.

Pour les prairies d'intérêt communautaire Monsieur THURETTE complète en expliquant que :

La végétation des prairies d'intérêt communautaire est conditionnée par les pratiques d'exploitation. Certaines végétations sont liées au pâturage et d'autres à la fauche. Il note ainsi que le changement et l'intensification de pratiques d'exploitation (chargement, période et fréquence de fauche...) modifie la composition de ces végétations.

Messieurs THURETTE et CUCHERAT rappellent que, comme vu lors du précédent groupe :

Des milieux en contact s'influencent de manière réciproque. Ainsi, un cours d'eau riche en nutriments peut enrichir un milieu qu'il inonde. Inversement, les pratiques de gestion des milieux ouverts ont une influence sur le cours d'eau. Les eaux de ruissellement d'une prairie fertilisée ou l'érosion des sols cultivés enrichissent l'eau des rivières en nutriments (nitrate phosphate) et en matières en suspension. Des bovins qui s'abreuvent et circulent dans le cours d'eau déstructurent les sédiments, participent à l'eutrophisation des eaux de par leurs déjections et augmentent le colmatage en participant à l'érosion des berges.

Suite à ce constat, qui trouve pour solution la protection des berges par la pose de clôture Monsieur COLLIN (Syndicat des propriétaires fonciers et Syndicat des propriétaires forestiers) interroge sur les moyens matériels, humains, et financiers possibles ou déjà existants pour l'entretien des clôtures et des berges.

Madame PAINCHART évoque la mise en place de protection des ripisylves à SAINS DU NORD, dans le sud de l'Avesnois. Des agriculteurs et propriétaires ont volontairement mis en défens les berges avec aménagement de rampes d'accès au cours d'eau pour les bovins. Monsieur LETY propose de prévoir une visite de terrain prendre connaissance de cette expérience et des pratiques de gestion des clôtures mises en œuvre. Monsieur CUCHERAT signale également que certains agriculteurs du site ont déjà leurs berges de clôturées. Monsieur GRAVEZ (Mairie de CHOISIES) explique qu'il reste difficile d'entretenir une clôture notamment quand elle est au raz du cours d'eau. Monsieur THURETTE évoque l'action des syndicats de gestion des cours d'eau. Monsieur COLLIN répond que les syndicats de gestion des cours d'eau ne couvrent pas l'ensemble du réseau hydrographique. Monsieur LETY expose que sur le site la gestion des cours d'eau est partagée entre un syndicat de gestion des cours d'eau (SIACEA) et l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et qu'il serait intéressant de rencontrer ces structures pour connaître leur territoire d'action et les possibilités techniques d'intervention

- Un niveau trophique adapté aux végétations d'intérêt communautaire (mésotrophe à oligotrophe selon les végétations), stable et sans apports extérieurs (engrais, eaux d'inondation chargées en nutriments...)
- Un entretien bloquant la dynamique d'embroussaillage,
- Des pratiques agricoles qui influent la composition floristique des prairies (prairies de fauche et prairies pâturées)

Besoins des
 Habitats ouverts
 d'intérêt
 communautaire

ESPECES ANIMALES DE MILIEUX OUVERTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pour cette partie du groupe de travail étaient concernées uniquement par les chauves-souris d'intérêt communautaire. Etaient présentés leurs besoins principaux :

- Gîtes pour hiberner (souvent caves, grottes et blokhaus, absents sur le site, présents aux alentours).

- Gîtes d'estivage (repos et reproduction) :

o Gîtes arboricoles (trous de pics, écorces décollées, cavités, grosses branches...)

o Gîtes dans le bâtis (toitures, clochers...) (absents sur le site, présents aux alentours)

- Terrain de chasse et proies : Paysage structuré avec haies, arbres isolés, vergers, ripisylves, mares. Ce qui offre des repères au niveau desquels chasser et des milieux de reproduction des proies.

- Une ressource alimentaire abondante, répondant aux besoins de chaque espèce et exemptes de contaminations chimiques.

Besoins des
chauves-souris
en milieu ouvert

XXXV. MILIEUX FORESTIERS : Présentation des enjeux conservatoires des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site relatifs aux milieux forestiers William BÉDUCHAUD

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au début de ce groupe de travail Monsieur COLLIN mentionne le problème de la Chalarose du Frêne, maladie fongique qui se propage actuellement et atteint des frênes de tout âge.

- Enjeu « *Maintien ou restauration de l'habitat : gestion* »

A propos des dépôts de bois qui peuvent impacter les mégaphorbiaies d'ourlets d'intérêt communautaire, rencontrées en milieu et lisière forestière, Monsieur COLLIN remarque qu'il y a une logique dans la gestion forestière actuelle. Il explique que les forêts sont sous exploitées par manque d'accès et de plateformes de stockage. Propos entendu et compris des participants, Monsieur CORBINAUD insiste sur le fait que pour cette session de groupes de travail, sont exposés les intérêts écologiques du site, ils sont issus d'un constat des besoins des habitats et des espèces et que justement les besoins socio-économiques seront abordés au prochain groupe de travail.

A propos des changements de l'exploitation sylvicole, les participants reconnaissent l'évidence qu'une coupe d'exploitation telle qu'elle soit modifie le milieu (luminosité, humidité).

A propos du décapage du sol dans le cadre de pratiques sylvicoles, Madame LARIVIERE et Monsieur COLLIN remarquent que cette pratique n'a pas lieu sur le site. Il est validé de retirer la pratique du décapage et de mentionner uniquement les opérations de broyage des ourlets herbacés.

A propos du compactage, Monsieur COLLIN remarque que les forestiers sont conscients de l'importance d'éviter ce phénomène.

- Des conditions écologiques différentes (luminosité, taux d'humidité, niveau trophique, pH du sol) favorables aux différents habitats relevés.

- Des sols forestiers et bords de chemins de qualité sans déstructuration de la litière (compactage, broyage, véhicules motorisés...)

Docob Site FR3100512 – Informations générales et caractéristiques

Besoins des
Habitats forestiers
d'intérêt
communautaire

- Des peuplements âgés (au-delà de l'âge d'exploitabilité) qui permettent à la flore caractéristique de se développer.
- Du bois mort qui participe au maintien d'un sol de qualité.
- Des pratiques d'entretien favorables aux habitats intraforestiers (mégaphorbiaies d'ourlets)

ESPECES ANIMALES DE MILIEUX OUVERTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Pour cette partie du groupe de travail étaient concernées uniquement par les chauves-souris d'intérêt communautaire. Espèce forestière de référence, le Murin de Beschtein est une espèce dite « parapluie ». En effet, si les conditions de l'habitat forestier lui sont favorables les autres espèces suivront.

- Réseau dense de gîtes pour s'abriter durant l'été, pour hiberner et se reproduire

(trous de pics, écorces décollées, fentes dans les arbres...).

- Terrain de chasse : besoin de différents couverts forestiers avec des peuplements pluristratifiés à sous-bois denses et des peuplements sans sous bois dégagés.
- Besoins de bois mort pour le développement de la ressource alimentaire (notamment carabes)

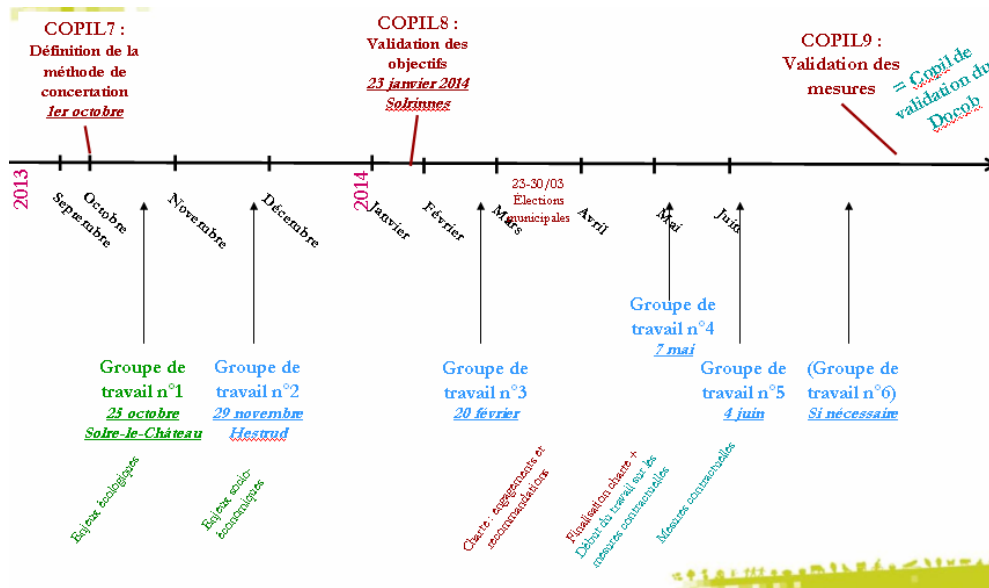
**Besoins des
chauves-souris
en milieu forestier**

XXXVI. Précisions complémentaires et programmation

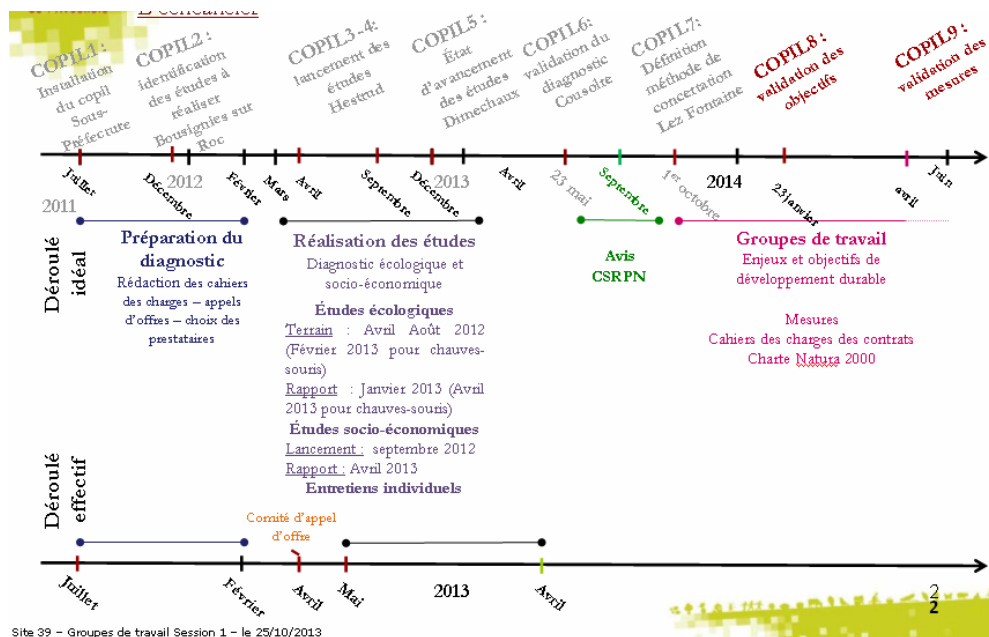
Le prochain groupe de travail, du 29 novembre à HESTRUD aura pour objet de porter à connaissance des participants les enjeux socio-économiques du diagnostic et de recueillir les besoins économiques socio et culturels des différents usagers du site.

Par la suite les enjeux écologiques et socio-économiques seront croisés pour identifier les objectifs de conservation à intégrer au document d'objectifs. Le groupe de travail s'accorde sur le fait que cette phase du travail soit effectuée par l'opérateur, le Parc naturel régional de l'Avesnois, sans provoquer de groupe de travail. Les objectifs identifiés seront ensuite diffusés aux membres des groupes de travail pour recueillir leur avis. Enfin, le comité de pilotage sera invité à se réunir le 23 janvier 2014 pour que lui soient présentés les objectifs et les remarques recueillies, que ces objectifs soient ajustés et validés par le comité de pilotage.

Organisation des réunions des groupes de travail et du comité de pilotage



Programmation globale de l'élaboration du docob



CONCLUSION

Pour clôturer la réunion Monsieur LETY, remarque que ce n'est qu'un épisode de l'élaboration du document d'objectifs qui se termine mais que tous les participants ont réussi à avoir une qualité de réunion riche et participative. Il explique que ces conditions vont pour la suite instaurer un esprit favorable pour élaborer du « quantitatif » et surtout du « qualitatif » et ainsi, parce que chacun est à l'écoute des autres, le groupe de travail avancera de manière pragmatique et respectueuse pour l'élaboration du docob.

**COMPTE-RENDU DU 2^{EME} GROUPE DE TRAVAIL DU SITE NATURA 2000
FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE LA HANTE
ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 29 NOVEMBRE 2013**

ORDRE DU JOUR ET DEROULE DE LA JOURNEE

9h15 - Accueil des participants

9h30 - Mot d'accueil et introduction : *Monsieur CORBINAUD - Maire de Solrinnes – Délégué à la Présidence des groupes de travail.*

9h35

– **Rappel de la méthode de concertation :** *William BEDUCHAUD, Chargé de mission Natura 2000, Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA)*

– **Objectif des deux premières sessions de groupes de travail**

- *La session du 25 octobre 2013*
- *La session du 29 novembre 2013*

10h00 - MILIEUX AQUATIQUES : *Présentation des enjeux socio-économiques relatifs aux milieux aquatiques puis atelier participatif pour relever les besoins des participants pour le maintien et le développement des différentes activités, économiques et culturelles : William BÉDUCHAUD*

12h00 – Déjeuner

13h15 - MILIEUX OUVERTS : *Présentation des enjeux socio-économiques relatifs aux milieux ouverts puis atelier participatif pour relever les besoins des participants pour le maintien et le développement des différentes activités, économiques et culturelles : William BÉDUCHAUD*

15h15 - MILIEUX FORESTIERS : *Présentation des enjeux socio-économiques relatifs aux milieux forestiers puis atelier participatif pour relever les besoins des participants pour le maintien et le développement des différentes activités, économiques et culturelles : William BÉDUCHAUD*

16h00 – Précisions et discussions complémentaires

16h10 - Rappel de la programmation : *William BEDUCHAUD*

16h30 – Clôture de la réunion : *Monsieur CORBINAUD*

- Pot de l'amitié

Étaient présents :

- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CLAUSTRIAUX Mairie de BOUSIGNIES-SUR-ROC*
- *Monsieur CORBINAUD Maire de SOLRINNES*
- *Monsieur DELTOUR Agriculteur – HESTRUD*
- *Madame DESFRENNE Direction Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DHORDAIN Propriétaire forestier*
- *Monsieur FLAMME Agglomération Maubeuge Val de Sambre*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur HORLAI Mairie de DIMECHAUX*
- *Monsieur HORNAIN Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*

- *Madame JANSEN Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainault (ADARTH) (pour la Chambre d'Agriculture de Région)*
- *Madame LAUTISSIER Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur MASSART Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC*
- *Monsieur MESSAGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Monsieur MOREAU Agriculteur - HESTRUD*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur SANIEZ Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur THURETTE Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*

Etaient excusés :

- *Madame CHEVILLARD Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur COLLIN Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- *Madame DAUNOIT Maire de BEAURIEUX*
- *Monsieur DUPAYAGE Coopérative Forestière du Nord*
- *Monsieur HEOIS Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Monsieur HERBET Maire de HESTRUD*
- *Monsieur GAUTIER Maire de LEZ-FONTAINE*
- *Madame GRASSIEN Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur HILDEBRAND Conseil général du Nord – Espaces Naturels Sensibles*
- *Monsieur KARPOUZOPOULOS Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Vice-Président du Conseil Général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur MATHURIN-DOLLO Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois*
- *Monsieur PASTERNAK Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*
- *Monsieur QUEVILLART Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais*
- *Madame TOFFOLO Office National des Forêts*
- *Monsieur VALET Conservatoire Botanique National de Bailleul – Centre régional de Phytosociologie*

INTRODUCTION

Monsieur HERBET, Maire d'HESTRUD, accueille les participants et se réjouit que ces travaux se tiennent sur sa commune. Souhaitant le bon déroulement de cette session de groupes de travail, et retenu par d'autres obligations, il s'excuse de ne pas pouvoir y assister.

Monsieur CORBINAUD, Maire de SOLRINNES, délégué à la Présidence des groupes de travail par Monsieur LETY, introduit la deuxième session de groupes de travail du site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ». Monsieur CORBINAUD se présente et précise qu'en l'absence de Monsieur

LETY il a la charge d'animer les groupes de travail avec William BÉDUCHAUD (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois - SMPNRA). Les excusés sont présentés. Monsieur CORBINAUD rappelle qu'aux premiers groupes de travail le point a été fait sur les intérêts écologiques. Monsieur CORBINAUD propose de valider le compte rendu de la session de groupes de travail du 25 octobre 2013. Le compte rendu est validé par les participants.

En début de réunion, Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour, quelques rappels sur la démarche de concertation et l'objet des groupes de travail du 25 octobre et du 29 novembre.

L'objectif de cette session de groupes de travail est d'exprimer, échanger et valider collectivement les besoins socio-économiques et culturels, pour leur maintien et leur développement.

XXXVII. METHODE DE TRAVAIL

a. Présentation du diagnostic socio-économique et culturel

La synthèse des diagnostics socio-économiques est exposée à chaque groupe de travail. Son contenu est adapté à la thématique des groupes de travail. Ainsi, pour le premier groupe de travail étaient exposés les points des différents diagnostics uniquement liés à l'eau.

Au cours de cette présentation, les participant confirmaient les besoins présentés ou les infirmaient en les complétant par d'autres.

b. Relevé des besoins socio-économiques et culturels

Après présentation des diagnostics, les participants identifient les besoins socio-éco et cult qui leur paraissent les plus importants.

Pour ce faire, chacun dispose de trois feuilles et est invité à exprimer un besoin sur chacune. Les feuilles sont rassemblées lorsqu'elles expriment la même idée.

A la fin de chaque groupe de travail Monsieur BÉDUCHAUD présente les besoins identifiés et invite les participants à préciser leurs idées, au besoin. Les reformulations et les regroupements font systématiquement l'objet d'une validation collective.

Le résultat pour chaque groupe de travail est l'**identification de besoins pour le maintien et le développement des activités locales**. Ces besoins sont exprimés par les participants et validés par le groupe de travail.

XXXVIII. MILIEUX AQUATIQUES :

a. Présentation des diagnostics socio-économiques *William BÉDUCHAUD*

En lien avec les milieux aquatiques, Monsieur BÉDUCHAUD expose une synthèse des fiches de présentation de la pêche de loisir, de l'agriculture, de la chasse et de la gestion des forêts

- La pêche de loisir

Monsieur MESSAGER expose des exemples de gestion et de repeuplement de la ressource halieutique menés par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de Ferrière la Petite. Il explique aussi que les AAPPMA locales procèdent à la restauration de frayères et à la mise en place de boîtes Vibert, dispositif de repeuplement par le lâcher d'alevins de Truite fario. Monsieur CHARLET demande si l'origine génétique des œufs est locale. Monsieur MESSAGER répond que l'origine génétique de ces animaux n'est pas connue.

REVISION :

Madame LAUTISSIER complète en expliquant qu'une gestion patrimoniale des cours d'eau peut aussi être adoptée. Ce type de gestion consiste à laisser le milieu aquatique fonctionner naturellement. Dans ce cas, la gestion de la ressource piscicole n'inclut pas de repeuplement. Elle se limite à la préservation des populations existantes.

A propos des droits de pêche et des territoires des différentes AAPPMA, Monsieur MASSART, Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC explique qu'un projet d'aménagement d'ouvrage est actuellement étudié en partenariat avec la Fédération de Pêche du Nord pour rétablir la continuité écologique à ce niveau. Ainsi, dans le cadre de cette action les droits de pêche du propriétaire pourraient être cédés à l'AAPPMA de Cousolre. Il expose également son impression d'amélioration de la qualité écologique de la Hante suite à l'ouverture d'autres systèmes de vannage.

Monsieur HORNAIN, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, remarque qu'il existe également un comité de pêche sportive, qu'il serait intéressant de prendre en compte dans les réflexions relatives à la pêche de loisir.

Monsieur MESSAGER explique qu'en fonction de la catégorie à laquelle appartient le cours d'eau les pratiques de pêche autorisées ne sont pas toujours les mêmes. Monsieur THURETTE remarque l'intérêt de reclasser la HANTE, actuellement en deuxième catégorie piscicole, en première catégorie piscicole. Monsieur THURETTE complète en expliquant que ce classement a cependant ses limites et que la classification de Verneaux est plus pertinente pour la prise en compte des habitats aquatiques.

Monsieur MASSART explique que le patrimoine industriel a modifié les cours d'eau. Ceux-ci ont subi des rectifications et se sont déconnectés de leur lit mineur originel. Ces parties de cours d'eau se sont retrouvées déconnectées du cours d'eau. Ne faisant plus l'objet d'entretien, elles s'ensavent. Monsieur MASSART relate que l'ensablement de ces bras morts inquiète Monsieur TROUD, Président de l'AAPPMA de Cousolre.

- Gestion des cours d'eau

A propos du curage des cours d'eau, Monsieur THURETTE précise qu'actuellement les interventions mécaniques de gestion à envisager relèvent plus de la restauration écologique que des interventions classiques d'entretien à vocation purement hydraulique par creusement du fond du cours d'eau,.

Monsieur FLAMME (Agglomération Maubeuge Val de Sambre 5amvs^o) explique que les opérations de curage à vocation purement hydraulique, sont des actions historiques du département. Actuellement il n'y a plus d'opérations de ce type faute de crédits. Les organismes de gestion des cours d'eau travaillent plus sur la mise en œuvre de plans de gestion.

Monsieur FLAMME précise que pour l'AMVS, la compétence de gestion des cours d'eau n'est pas encore précisée. Cette compétence est facultative pour l'AMVS, il sera décidé prochainement par les élus si elle est conservée ou si elle est dédiée à un autre organisme.

Monsieur HORNAIN demande que soit précisé dans le docob que toute intervention sur cours d'eau est encadrée par la Loi sur l'Eau et qu'il faut donc s'y référer.

- La Chasse

Monsieur SANIEZ, Vice Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord précise que cette année 910 jeunes ont passé leur permis de chasse dans le département.

Il signale également que la Fédération départementale de chasse proposera en 2014 des plans d'accompagnement à certaines associations communales de chasse pour mettre en place des actions d'aménagement et de gestion des habitats de manière à offrir un milieu favorable au développement des populations de gibier.

b. Atelier « besoins des activités économiques et culturelles *William BÉDUCHAUD*

Monsieur DELTOUR, Agriculteur à HESTRUD explique le fait que la gestion des berges des cours d'eau peut devenir très contraignante pour une exploitation agricole.

Monsieur CORBINAUD précise que l'entretien des cours d'eau incombe plus aux propriétaires riverains qu'à la communauté. Monsieur MASSART complète en remarquant que la responsabilité de gestion est souvent déléguée à la société de pêche locale.

Madame JANSEN (ADARTH) explique que des conventions sont parfois mises en place entre un agriculteur et un organisme de gestion des cours d'eau. Par exemple, avec le Syndicat Intercommunal de gestion des Cours d'Eau (SIACEA), des berges sont clôturées et le SIACEA prend à sa charge l'entretien des berges dans le cadre de la convention.

A propos de la pêche de loisir, Monsieur CORBINAUD souligne que l'activité de pêche participe à la vie économique locale notamment par le maintien des commerces dans les petites communes.

Monsieur FLAMME remarque qu'il est important de sensibiliser les usagers extérieurs, souvent mal informés des enjeux écologiques et socio-économiques des lieux qu'ils visitent, pour que leur visite soit compatible avec les pratiques locales.

« Besoins économiques et culturels relatifs aux milieux aquatiques »

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Rapprochement des besoins exprimés	Type de besoins
Protection des habitats	Préservation et restauration de la qualité de la ressource en eau et des cours d'eau	
Entretien des cours d'eau		
Restauration des cours d'eau, notamment des berges		
Valoriser la filière herbe	Maintenir et favoriser les pratiques agricoles participant au maintien de la qualité de l'eau.	
Préserver l'élevage		
Ne pas changer l'occupation du sol		
Entretien des berges pour le maintien de la ripisylve	Lutte contre l'érosion des berges par le maintien ou le renforcement de la ripisylve	
Plantation des berges (aulnes, saules têtards) pour leur maintien		

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Rapprochement des besoins exprimés	Type de besoins
Entretien des ripisylves (Maintien, régénération, extraction des arbres écroulés dans le cours d'eau)		
Dans le cas d'installation de clôture en bordure de rivière, l'entretien n'est pas à la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	Des contraintes techniques ou financières prises en compte pour l'activité agricole et association de la profession agricole à la définition des clauses techniques dans le cadre d'actions environnementales de protection des berges et des cours d'eau	
Soutien technique et financier pour la gestion de clôtures		
Garantie d'entretien des clôtures installées		
Contraintes de gestion limitées		
Besoin de pêcheurs, qui sont de potentiels acheteurs	Développer l'attractivité du territoire pour la pratique de la pêche de loisir, en maintenant des populations piscicoles et des habitats aquatiques de qualité	
Gérer la fréquentation par rapport aux milieux	Prise en compte des enjeux écologiques du site dans les différentes pratiques de loisir	
Tourisme : informer et sensibiliser à la richesse écologique des milieux aquatiques et aux actions qui lui sont favorables	Sensibiliser le grand public et la population locale aux enjeux liés aux activités économiques ou culturelles du site et au patrimoine naturel	
Sensibiliser les propriétaires d'étangs sur l'impact de leur gestion sur la qualité des cours d'eau		
Investir les riverains propriétaires dans l'entretien des cours d'eau		
Maintenir dans la durée une réelle instance de concertation pour les différents usagers		
Encadrer les usages des non résidents (non connaisseurs) : Information, orientation, apprentissage, appropriation		
Accompagner les propriétaires et élus dans leurs démarches administratives (dossier loi sur l'Eau) quand ils doivent faire des travaux sur les cours d'eau	Information des usagers du site de la réglementation en vigueur, et accompagnement dans leurs démarches administratives au regard de cette réglementation	
Disposer d'une structure de gestion des cours d'eau pour l'ensemble du linéaire hydrographique	Gestion harmonisée des cours d'eau à l'échelle du site, voire même à l'échelle de leur bassin versant	
Mise en place de plans de gestion des cours d'eau		
Entretien des cours d'eau : le faire le plus naturel possible (ouvrir les barrages, continuité écologique). Curage à éviter ou à faire de façon réglementaire, encadrer l'entretien en		

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Rapprochement des besoins exprimés	Type de besoins
créant des structures (syndicats mixtes...)		
Pêcher	Péréner l'activité de pêche de loisir	
Pêche de loisir : développer l'évènementiel, développer la pêche patrimoniale « no kill ».	Faciliter et diversifier l'activité de pêche au regard des enjeux patrimoniaux de préservation de la ressource halieutique	
Aménagements pour la pêche : Pontons, accès, parcours de pêche		
Libre accès à la rivière pour la pêche		
Développer la pêche touristique		
Laisser les animaux s'abreuver dans la rivière	Accéder à la ressource en eau pour abreuver le bétail tout en préservant sa qualité	
Laisser les animaux s'abreuver à partir des cours d'eau		
Abreuvement		
Garantir un accès à l'eau pour les bovins		
Favoriser des places d'abreuvement au long des cours d'eau et clôturer le reste des berges		
Installation d'abreuvoirs pour les bovins		
Eviter le piétinement des bêtes par l'installation de pompes à museau	Franchir le cours d'eau pour un accès des bovins aux autres prairies.	
Traversée de cheptel		

Tableau 2 Les besoins socio-économiques et culturels exprimés lors du groupe de travail « milieux aquatiques »

Code couleur	Nature des besoins exprimés
	Besoins économiques
	Besoins d'intérêt général liés à l'eau
	Besoins de communication, de mobilisation
	Besoins récréatifs et culturels
	Besoins de quiétude pour la faune sauvage et de respect des habitats
	Besoin de maintien et de restauration du paysage

XXXIX. MILIEUX OUVERTS :

- a. Présentation des diagnostics socio-économiques *William BÉDUCHAUD*

Monsieur BÉDUCHAUD expose les points des pratiques agricoles, cynégétiques, sylvicoles et de loisir liées aux milieux ouverts.

b. Atelier « besoins des activités économiques et culturelles » *William BÉDUCHAUD*

Parmi les besoins exprimés Madame PAINCHART (élue Chambre Régionale d'Agriculture) explique la nécessité d'avoir des antiparasitaires efficaces pour le bétail. Des produits qui ne se révèlent pas efficaces exposent les animaux à des problèmes sanitaires et l'activité agricole à une prise de risque du point de vue économique.

La problématique de gestion des berges et des clôtures au bord des cours d'eau est de nouveau relevée. Il est expliqué que des clôtures fixes sur les berges sont sujettes à l'accumulation de déchets au cours des crues, que la pression des eaux exercée sur cette accumulation arrache les clôtures.

Monsieur SANIEZ relève l'importance d'améliorer le relationnel et la communication entre chasseurs et agriculteurs au bénéfice de chacun, que ce soit pour la protection des cultures contre les dégâts de grand gibier (sangliers) ou pour l'amélioration des habitats pour favoriser le petit gibier.

« Besoins économiques et culturels relatifs aux milieux ouverts¹ »

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Rapprochement des besoins exprimés	Type de besoins
Respect de la propreté des prairies qui ne sont pas des dépôts d'ordures	Sensibiliser le grand public et la population locale aux enjeux liés aux activités économiques ou culturelles du site et au patrimoine naturel	
Connaissance de la chasse par les utilisateurs de la nature		
Sensibiliser à l'environnement et à la biodiversité		
Mise en sécurité des usagers les uns par rapport aux autres		
Maintien d'habitats de qualité pour la faune sauvage	Gérer et générer des habitats favorables aux espèces gibier	
Augmentation de la strate arborescente des haies pour le gibier		
Aménagement des territoires pour protéger le gibier et le développement de celui-ci		
Adaptation des périodes de fauche aux besoins de la faune		
Protéger la faune et la flore par une fauche tardive		
Réparer des drainages	Disposer de conditions de travail satisfaisantes pour la production agricole	

¹ Milieux prairiaux et milieux herbacés hygrophiles

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Rapprochement des besoins exprimés	Type de besoins
Traitements pharmaceutiques efficaces pour le bon état sanitaire du bétail		
Préserver l'élevage	Maintien, dynamisation et diversification de l'activité économique agricole herbagère locale	
Favoriser l'agriculture herbagère		
Maintenir le bocage en le valorisant (filière bois énergie)		
Maintenir une activité économique (agricole) viable, des pratiques de récolte adaptées aux enjeux économiques et l'élevage de bovins et/ou ovins		
Promouvoir la petite randonnée qui offre de nouveaux débouchés (hébergement, restauration, vente directe)		
Ateliers de viande et de vente directe, maraîchage. Faire plus de publicité sur ces productions. Promouvoir le terroir.		
Relationnel avec les agriculteurs		Développer des relations de qualité et la communication entre chasseurs et agriculteurs
Aide financière sans adhérer aux Mesures Agri-Environnementales	Appui financier pour la mise en place d'aménagements ou de nouvelles pratiques à vocation environnementale	
Coût de l'entretien des chemins de randonnée	Information des communes quant à la compétence de gestion et de contrôle des chemins de randonnées	
Disposer de Plans Locaux d'Urbanisme qui préservent les terrains agricoles (Zonages)	Préservation du foncier à usage agricole dans le cadre de documents de planification (PLU ...)	
Respecter les usagers locaux et tenir compte des conditions climatiques annuelles	Instaurer une certaine flexibilité dans la mise en place de mesures environnementales, pour prendre en compte les variations techniques (portance du sol, ...) et climatiques qui contraignent les pratiques agricoles	
Liberté des dates de fauche		
Permettre aux agriculteurs de faucher tôt		
Possibilité d'affouragement sur la période estivale en cas de nécessité		

Tableau 3 Les besoins socio-économiques et culturels exprimés lors du groupe de travail « milieux ouverts »

Code couleur	Nature des besoins exprimés
	Besoins économiques
	Besoins d'intérêt général liés à l'eau
	Besoins de communication, de mobilisation
	Besoins récréatifs et culturels
	Besoins de quiétude pour la faune sauvage et de respect des habitats
	Besoin de maintien et de restauration du paysage

XL. MILIEUX FORESTIERS :

a. Présentation des diagnostics socio-économiques *William BÉDUCHAUD*

Monsieur BÉDUCHAUD expose les points des pratiques sylvicoles, cynégétiques et de loisir liées aux milieux ouverts.

b. Atelier « besoins des activités économiques et culturelles » *William BÉDUCHAUD*

Lors de l'atelier un point est fait sur la gestion des layons de chasse. Monsieur SANIEZ explique que dans le cas de forêts domaniales l'entretien des layons de chasse est assuré par l'ONF avant les dates de chasse. Il exprime le besoin d'entretien de ces layons par les propriétaires dans le cas de chasses louées. Il explique que cet entretien est nécessaire pour la pratique de la chasse en sécurité. Il permet aux chasseurs de voir et d'être vus des autres chasseurs, de même pour les autres usagers de la forêt.

Au cours de la journée, Monsieur SANIEZ porte plusieurs fois sur l'attention à porter pour la sécurisation des usagers de la forêt et sur l'importance de communiquer envers les usagers autres que les chasseurs.

« Besoins économiques et culturels relatifs aux milieux forestiers »

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Regroupements des besoins exprimés	Type de besoin
Entretien des layons de chasse pour la sécurité, les déplacements et le positionnement des chasseurs	Garantir la vocation cynégétique des forêts dans une gestion multifonctionnelle	
Gestion et création de layons pour la chasse		
Faire en sorte que les locations de chasse privées entretiennent les layons pour les chasseurs, comme le fait l'ONF		
Maintien de la chasse et d'habitats de qualité pour la faune	Gérer et générer des habitats favorables au maintien du gibier	
Développer le sous étage arbustif		
Limiter voire interdire les activités touristiques motorisées parasites	Contrôle de la fréquentation motorisée sur les voies de circulation non prévues à leur effet ou hors de ces voies	
Limiter l'accès aux engins motorisés sur les layons (quads, 4x4...)		
Disposer de sentiers pour découvrir la forêt	Développer la fonction récréative des forêts	

Besoins exprimés lors des groupes de travail	Regroupements des besoins exprimés	Type de besoin
Former les sylviculteurs au débardage alternatif	Maintenir et favoriser une sylviculture optimale au regard des potentialités de production des stations forestières du site	
Maintenir l'équilibre entre la forêt et les différentes espèces de gibier (équilibre sylvo-cynégétique)		
Produire du bois de qualité avec des essences variées pour éviter le développement de maladies sur ces arbres		
Dynamiser la filière bois indigène		
Favoriser le renouvellement des peuplements et la régénération naturelle		
Développer les filières locales de transformation	Soutien et dynamisation de la filière bois locale	
Avoir des relais de production		
Valoriser la chasse comme un revenu complémentaire au propriétaire	Diversification des revenus issus de la forêt	
Sécurité les jours de chasse par rapport aux différents types de loisirs	Sensibiliser le grand public et la population locale aux enjeux liés aux activités économiques ou culturelles du site et au patrimoine naturel	
Partage de la nature, bonne relation et sécurité entre les différents utilisateurs de la forêt		
Concilier chasse et activité touristique		
Sensibiliser au respect de la forêt (déchets...), verbaliser		

Tableau 4 les besoins socio-économiques et culturels exprimés lors du groupe de travail « Milieux forestiers »

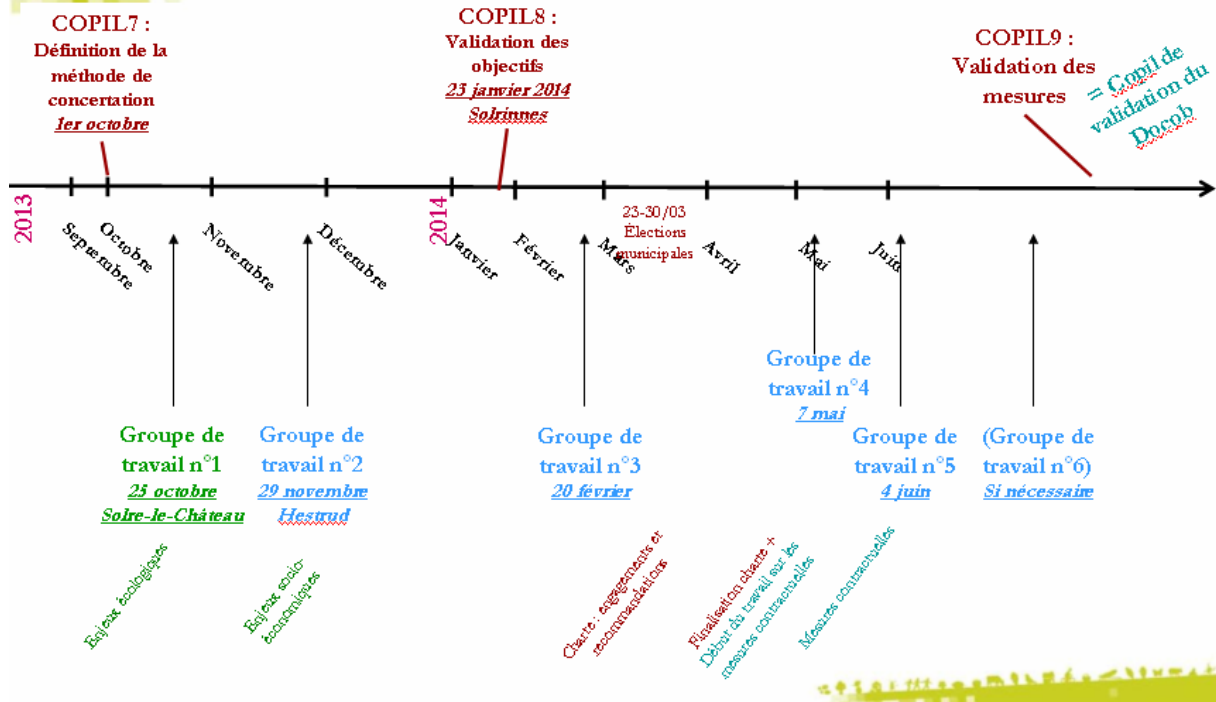
Code couleur	Nature des besoins exprimés
	Besoins économiques
	Besoins d'intérêt général liés à l'eau
	Besoins de communication, de mobilisation
	Besoins récréatifs et culturels
	Besoins de quiétude pour la faune sauvage et de respect des habitats
	Besoin de maintien et de restauration du paysage

XLI. Précisions complémentaires et programmation

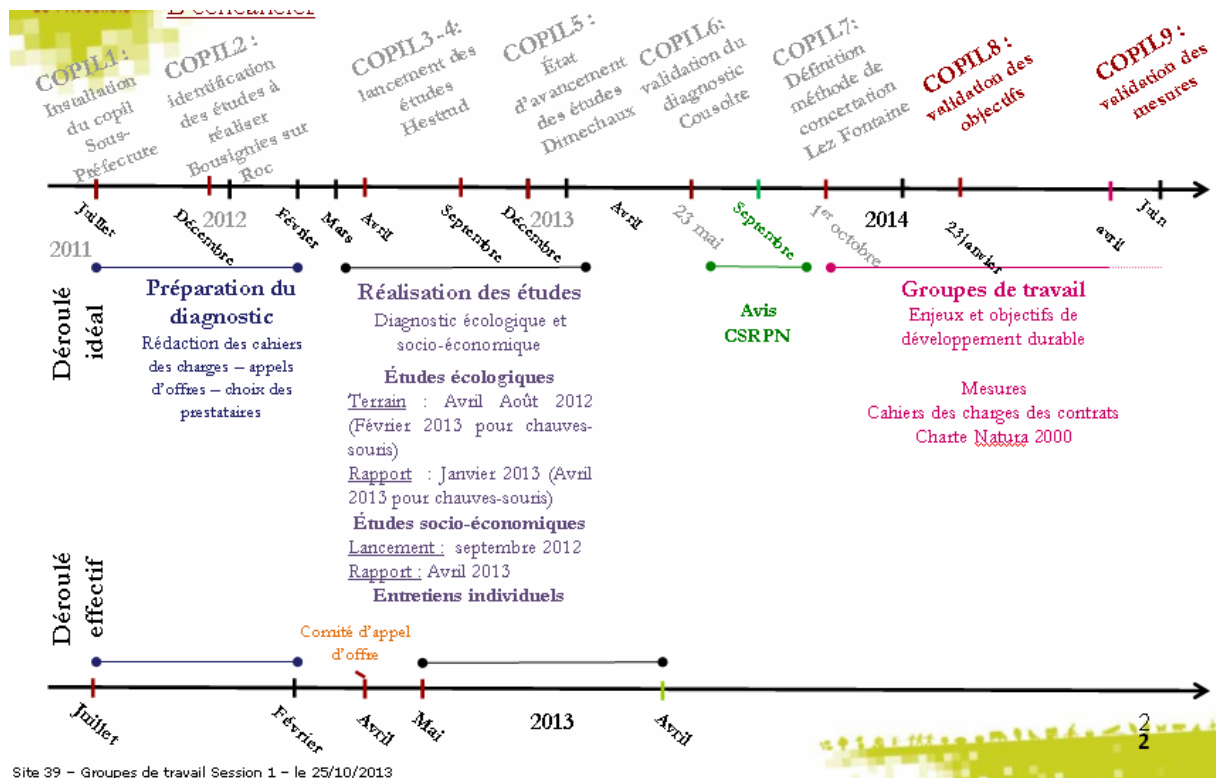
Courant décembre les enjeux écologiques et les besoins socio-économiques ont été croisés pour identifier les objectifs de conservation à intégrer au document d'objectifs. Le groupe de travail s'accorde sur le fait que cette phase du travail soit effectuée par l'opérateur, le Parc naturel régional de l'Avesnois, sans provoquer de groupe de travail. Les objectifs identifiés ont été ensuite diffusés aux membres des groupes de travail et du comité de pilotage pour recueillir leur avis. Enfin, le comité de pilotage fût invité à se réunir le 23 janvier 2014 à SOLRINNES pour que lui soient présentés les objectifs et les remarques recueillies, que ces objectifs soient ajustés et validés par le comité de pilotage.

La prochaine session de groupes de travail, du 20 février 2013 à COUSOLRE aura pour objet d'identifier les actions à mener (mesures contractuelles et charte Natura 2000) sur le site 39.

Organisation des réunions des groupes de travail et du comité de pilotage



Programmation globale de l'élaboration du docob



Site 39 – Groupes de travail Session 1 – le 25/10/2013

CONCLUSION

Pour clôturer la réunion Monsieur CORBINAUD, remercie les participants pour leur présence et leur participation. Il souligne le bon état d'esprit et l'ambiance conciliante des groupes de travail. Monsieur CORBINAUD invite les participants aux groupes de travail au pot de l'amitié.

**COMPTE-RENDU DE LA 3^{EME} SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL DU SITE
NATURA 2000 FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE
LA HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 20 FEVRIER
2014**

ORDRE DU JOUR ET DEROULE DE LA JOURNEE

9h15 - Accueil des participants

9h30 - Mot d'accueil : *Monsieur BOISART - Maire de COUSOLRE – Délégué à la Présidence des groupes de travail.*

9h35 - introduction : *Monsieur LETY – Président du Comité de Pilotage, Maire de Solre le Château, Vice Président du Conseil Général du Nord.*

- **Validation du compte rendu de la deuxième session de groupes de travail du 29 novembre 2013**

9h45 à 12h00 – Groupe de travail « *Milieux aquatiques* »

12h00 – Déjeuner

13h15 à 15h00 – Groupe de travail « *Milieux ouverts* »

15h00 à 17h15 – Groupe de travail « *Milieux forestiers* »

Au début de chaque groupe de travail :

- **Sont rappelées les rencontres précédentes et la méthode de concertation**

- **Est présenté l'outil contractuel « Charte Natura 2000 »**

- **Est présentée la méthode de travail préparatoire du groupe de travail**

17h15 - Rappel de la programmation : *William BEDUCHAUD*

17h30 - Clôture de la réunion : *Monsieur LETY*

- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur BOISART Maire de COUSOLRE*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Monsieur DECAMPS Agriculteur – SOLRE LE CHATEAU*
- *Monsieur DUTREMEE Agriculteur – CHOISIES*
- *Monsieur FLAMME Agglomération Maubeuge Val de Sambre*
- *Monsieur FAUCOMPTE Conseil Général du Nord, Espaces Naturels Sensibles*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur HORLAIT Maire de DIMECHAUX*
- *Monsieur HORNAIN Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Madame JANSEN Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainault (ADARTH) (pour la Chambre d'Agriculture de Région)*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Madame LAUTISSIER Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur MASSART Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC*
- *Monsieur MATHURIN-DOLLO Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois*
- *Monsieur MESSAGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Monsieur MOREAU Agriculteur - HESTRUD*
- *Madame PARGADE Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur PAQUET Mairie de Choisies*

- *Monsieur PETIT* Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord
- *Monsieur QUEVILLART* Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais
- *Monsieur SANIEZ* Fédération départementale des chasseurs du Nord
- *Monsieur THURETTE* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur WARNEZ* Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Etaient excusés :

- *Monsieur AUROY* Fédération départementale des chasseurs du Nord
- *Monsieur COHEZ* Coordination Mammalogique du Nord de la France
- *Monsieur COLLIN* Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord
- *Monsieur CORBINAUD* Maire de SOLRINNES
- *Madame DESFRENNE* Direction Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement
- *Monsieur DUPAYAGE* Coopérative Forestière du Nord
- *Monsieur HERBET* Maire de HESTRUD
- *Monsieur GODIN* Groupe Ornithologique et Naturaliste Nord-Pas-de-Calais
- *Madame GRASSIEN* Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais
- *Monsieur JOURDAN* Agence de l'Eau Artois-Picardie
- *Monsieur LE ROUZIC* Association de défense de la Vallée de la Solre
- *Monsieur LETY* Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Vice-Président du Conseil Général – Président du comité de pilotage
- *Monsieur PARIS* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Madame TRAEN* Maire de Bételles

INTRODUCTION

Monsieur BOISART, Maire de COUSOLRE, exprime son plaisir d'accueillir cette troisième session de groupes de travail sur sa commune. Souhaitant le bon déroulement de la journée, et retenu par d'autres obligations, il présente ses excuses de ne pas pouvoir y assister.

Monsieur LETY, Maire de SOLRE LE CHATEAU et Président du Comité de Pilotage, introduit la troisième session de groupes de travail du site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ». Il commence en rappelant la date d'installation du Comité de pilotage le 1^{er} juillet 2011 et fait remarquer à l'assemblée la bonne avancée de l'élaboration du docob. Cette bonne avancée est due à la volonté partagée des participants d'obtenir un document d'objectifs pertinent au regard des enjeux écologiques et socio-économiques du site. Monsieur LETY apprécie ainsi la qualité avec laquelle les choses se déroulent. Il remercie et souhaite la bienvenue aux participants et explique que le rythme soutenu de la concertation va faire l'objet d'un temps de pause du fait des élections municipales.

Le compte rendu des groupes de travail du 29 novembre 2013 est validé.

Les participants se présentent lors d'un tour de table et Monsieur LETY énonce les excusés.

Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour et rappelle la démarche de concertation et l'objet des groupes de travail du 25 octobre et du 29 novembre. **(DIAPPOSITIVES 2 à 4)**

L'objectif de cette session de groupes de travail est de définir des engagements et recommandations, adaptés au site 39, qui feront le contenu de la charte Natura 2000.

XLII. METHODE DE TRAVAIL

Les trois groupes de travail de cette journée de concertation commencent par la présentation des principes de la charte (**DIAPPOSITIVES 5 à 6**).



La Charte Natura 2000 - Généralités

La Charte dans le docob (document d'objectifs)

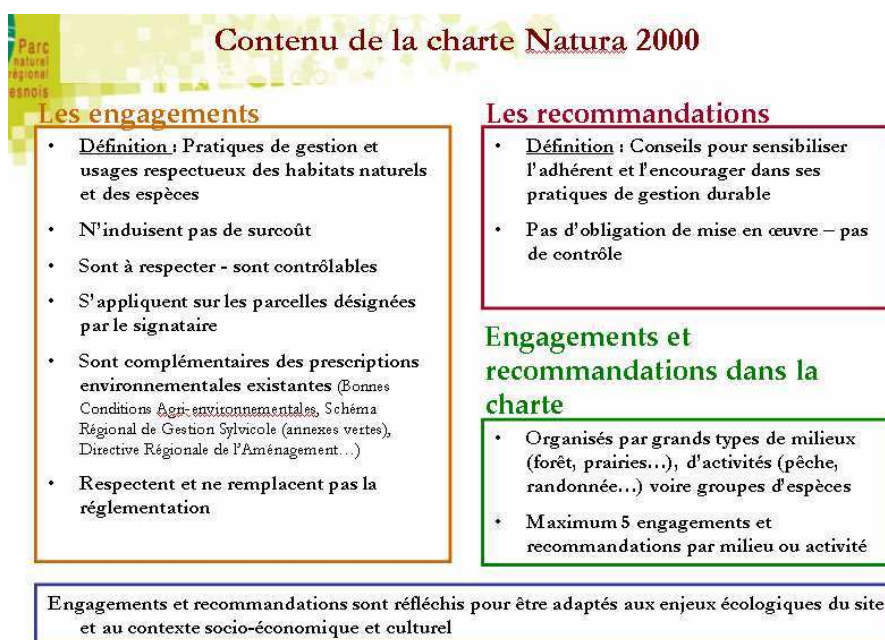
- Élément constitutif du docob
- **Objectif** : Poursuivre et développer les pratiques favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire du site
- Démarche volontaire – A la parcelle – Adhésion aux enjeux écologiques du site
- N° induit pas de surcoût – Non rémunérée
- Contenu : Engagements et recommandations
- Durée d'engagement de 5 ans

Public visé

- Propriétaires (particuliers, communes...)
- Les ayants droits (Agriculteurs, associations de pêche, de chasse...)
- Les usagers (Association sportive...)

Contreparties – Avantages fiscaux et aides publiques

- L'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
- La garantie de gestion durable des forêts
- En cas de document de gestion des forêts arrêté, agréé ou approuvé : Accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et des forêts



Contenu de la charte Natura 2000

Les engagements

- **Définition** : Pratiques de gestion et usages respectueux des habitats naturels et des espèces
- N° induisent pas de surcoût
- Sont à respecter - sont contrôlables
- S'appliquent sur les parcelles désignées par le signataire
- Sont complémentaires des prescriptions environnementales existantes (Bonnes Conditions Agri-environnementales, Schéma Régional de Gestion Sylvicole (annexes vertes), Directive Régionale de l'Aménagement...)
- Respectent et ne remplacent pas la réglementation

Les recommandations

- **Définition** : Conseils pour sensibiliser l'adhérent et l'encourager dans ses pratiques de gestion durable
- Pas d'obligation de mise en œuvre – pas de contrôle

Engagements et recommandations dans la charte

- Organisés par grands types de milieu (forêt, prairies...), d'activités (pêche, randonnée...) voire groupes d'espèces
- Maximum 5 engagements et recommandations par milieu ou activité

Engagements et recommandations sont réfléchis pour être adaptés aux enjeux écologiques du site et au contexte socio-économique et culturel

a. Présentation de la préparation des groupes de travail

DIAPOSITIVE 7

Monsieur BEDUCHAUD explique que les propositions d'engagements et de recommandations seront présentées par grand type de milieu et par activité.

Les propositions d'engagements et de recommandations de portée générale sont présentées à chaque groupe de travail.

Les propositions d'engagements et de recommandations ont pour documents de référence les guides d'élaboration de charte Natura 2000 de Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, ainsi que de la Charte des sites Natura 2000 38 et 36, désignés en partie pour des habitats et des espèces similaires au site 39 et de la Zone de Protection Spéciale FR3112001.

XLIII. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

a. Engagements et recommandations de portée générale

Les engagements et recommandations de portée générale étant présentés à chaque groupe de travail, ils sont présentés ici une seule fois et les commentaires des différents groupes de travail sont compilés pour chaque engagement et recommandation.

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Accès aux parcelles sous conditions

Milieux aquatiques : Pour cet engagement il est suggéré de reprendre celui utilisé dans la Charte du site Natura 2000 FR3112001 qui mentionne les modalités d'accès aux parcelles :

« Permettre un accès aux parcelles sur lesquelles la charte Natura 2000 a été souscrite dans le cadre d'opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ayant justifié le classement du site en Natura 2000. Cet accès s'effectuera dans les conditions suivantes :

Le titulaire de droits réels ou personnels, est préalablement informé par courrier 15 jours à l'avance. Ce courrier précise la période d'intervention, la nature des opérations et la qualité des personnes chargées de leur réalisation. Ces personnes devront être munies, lors de la réalisation de ces opérations, d'un ordre de mission délivré par la structure animatrice ou par le service de l'État compétent. L'accès à ces parcelles sera réalisé dans le respect de bonnes conditions de sécurité (chasse, fauche...). Le titulaire de droits réels ou personnels pourra être présent sur les parcelles lors de ces inventaires. Il sera informé des résultats accompagnés d'une notice d'informations. Les données issues de ces inventaires seront la propriété du financeur. Elles seront communiquées au propriétaire de la parcelle et serviront à l'amélioration de la connaissance du site. »

Milieux ouverts : La proposition d'engagement complet (ci-dessus) est exposée aux membres des groupes de travail et validée.

Milieux forestiers : La proposition d'engagement complet (ci-dessus) est exposée aux membres des groupes de travail et validée.

E N°2 – Information du mandataire et des prestataires – ajustement du mandat

Milieux aquatiques : Proposition d'engagement acceptée

Milieux ouverts : L'engagement proposé est accepté par les participants.

Milieux forestiers : L'engagement proposé est accepté par les participants.

E N°3 – Dépôt volontaire de matériaux

Milieux aquatiques : Madame GANOUN (DDTM du Nord) précise qu'il faut faire attention aux points de contrôle des engagements. Pour cet engagement il faut prévoir le dépôt de déchets effectué par autrui. Monsieur BEDUCHAUD et Madame GANOUN s'accordent pour travailler les points de contrôle ensemble de manière à éviter toute incohérence relative aux pratiques du site.

Il est demandé de préciser « Dépôt volontaire » de manière à écarter le dépôt de matériaux dû au débordement des cours d'eau ou aux dépôts sauvages.

Monsieur LETY demande qui a la charge d'effectuer les contrôles. Madame LARIVIERE explique que ce sont les services de l'état ou la Police de la Nature (ONCFS, ONEMA).

Milieux ouverts : Après explications relatives aux modalités d'application cet engagement est accepté par les participants.

Milieux forestiers : Madame PARGADE (Centre Régional de la Propriété Forestière) demande si les rémanents concernent les produits de coupe forestière non récoltés (branchages non valorisés) où s'ils concernent également les grumes. Monsieur BEDUCHAUD explique que les grumes ne sont pas prises en compte dans les rémanents.

E N°4 – Porter à connaissance de la structure animatrice des changements programmés

Milieux aquatiques : Dans le cas où la gestion de biens communaux est déléguée à un organisme compétent, comme pour les forêts communales gérées par l'ONF, Monsieur MASSART, Maire de BOUSIGNIES-sur-ROC, questionne sur l'information des communes quant à la signature d'une charte Natura 2000 sur leur territoire ou quant au contrôle de la mise en œuvre de la Charte.

Monsieur THURETTE (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) répond que la charte est co-signée dans le cas où une parcelle fait l'objet de plusieurs parties (commune-onf, propriétaire-agriculteur, ...).

Monsieur BEDUCHAUD reprend les échanges en expliquant que propriétaires et ayants-droits sont donc co-signataires de la charte et font l'objet d'une information égale venant de l'animateur Natura 2000 ou des services de l'état. A travers cet engagement, les co-signataires informent un intervenant extérieur (exploitant forestier, association de chasse...) des engagements à respecter sur les parcelles engagées.

Milieux ouverts : L'engagement proposé est accepté par les participants.

Milieux forestiers : L'engagement proposé est accepté par les participants.

E N°5 – Introduction d'espèces exotiques envahissantes

Milieux aquatiques : Monsieur CORNIER (Conservatoire Botanique National de Bailleul) signale qu'il faut rajouter le terme « exotique » au titre de l'engagement (corrigé ci-dessus).

Pour cet engagement, une liste d'espèces animales et végétales exotiques connues comme envahissantes est présentée aux membres des groupes de travail pour avis, complément et/ou discussion. Monsieur CORNIER propose de synthétiser la liste d'espèces végétales qui fait l'objet de doublons. Monsieur QUEVILLART (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord de la France) propose de renommer la Tortue de Floride « Trachémyde écrite ».

Monsieur WARNEZ (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) propose d'ajouter des anatidés exotiques, comme l'Ouette d'Egypte, la Bernache du Canada et l'Erismature rousse. Espèces s'adaptant, s'échappant et se reproduisant facilement. Madame LARIVIERE questionne quant au statut actuel de ces espèces. Monsieur WARNEZ explique que des travaux sont également en cours pour clarifier le statut de ces espèces exotiques échappées des collections particulières.

Monsieur PETIT suggère de transmettre des mises à jour de la connaissance des espèces exotiques envahissantes aux signataires de la charte. Monsieur MASSART évoque la mise à disposition de guides d'identification. Monsieur CORNIER explique que les espèces exotiques envahissantes font pour beaucoup déjà l'objet de fiches descriptives et de sensibilisation. Monsieur LETY suggère que soient **inscrits dans la charte des liens internet d'information relatifs aux espèces exotiques envahissantes.**

Monsieur CORNIER explique que pour les végétaux, à part le cas des Jussies, aucune réglementation ne limite l'utilisation, la vente et d'espèces végétales exotiques avérées envahissantes. Cette absence de réglementation est un réel problème, certes pour des questions écologiques mais aussi sanitaires.

Pour les milieux aquatiques les listes d'espèces proposées sont acceptées.

Milieux ouverts : Après prise de connaissance des listes d'espèces exotiques envahissantes à prendre en compte, l'engagement proposé est accepté par les participants.

Milieux forestiers : Après prise de connaissance des listes d'espèces exotiques envahissantes à prendre en compte Madame PARGADE explique que le Robinier-faux-Acacia et le Peuplier baumier, deux espèces présentes dans la liste des espèces exotiques envahissantes proposée, sont deux espèces d'intérêt économique. Elle note que dans cette liste le Peuplier baumier est considéré comme invasif « potentiel ». Madame PARGADE complète en expliquant que sur le site, l'enjeu économique de cette espèce n'est pas important mais elle craint que la même méthode de désignation des espèces exotiques envahissantes employée pour le site 39 ne soit utilisée pour d'autres sites pour lesquels l'enjeu économique de ces espèces est important.

Monsieur CORNIER (Conservatoire Botanique National de Bailleul), explique qu'introduire une espèce exotique, envahissante ou non, artificialise le milieu de par sa présence et par les interactions avec son environnement qui sont différentes de celles d'une espèce indigène.

Madame PARGADE renchérit sur le fait que le Peuplier baumier n'a pas sa place dans cette liste d'espèces exotique envahissantes. Monsieur CORNIER souligne que son caractère invasif est potentiel et que cette potentialité en région Nord Pas-de-Calais est due à un statut invasif avéré de l'espèce dans d'autres régions, voire dans certains contextes de la région Nord-Pas-de-Calais, et qu'elle pourrait par conséquent poser des problèmes à l'avenir dans les secteurs encore exempts de l'espèce.

Madame PARGADE demande que les deux espèces soient retirées de la liste. Elle rappelle que le document d'objectifs est révisable et que si ces deux espèces révèlent une tendance invasive et impactante pour le site elles pourront toujours être reprises en compte à l'avenir.

Monsieur CORNIER note tout de même qu'un site Natura 2000 se doit d'être exemplaire. Il remarque que dans ce contexte le caractère invasif d'une espèce est secondaire par rapport à l'artificialisation qu'induit la plantation d'une espèce non indigène, envahissante ou non.

Face à cette remarque, Monsieur WARNEZ, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, demande s'il n'y a pas d'autres essences pouvant être utilisées. Madame PARGADE répond que chaque essence a son intérêt technologique et qu'il est attendu de la forêt quelle puisse répondre à l'ensemble des besoins en bois.

Madame LARIVIERE (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord) fait remarquer que le peuplier n'est pas l'essence idéale dans le secteur du site 39, à la fois comme relai de production pour les forestiers et comme première essence de boisement. Madame LARIVIERE complète pour le Robinier faux-Acacia en expliquant que son expérience est moindre pour cette essence mais que la question d'efficacité économique dans ce secteur se pose également. Elle conclue en expliquant que le site 39 est tout de même un site petit et fragile et que c'est justement sur ces petits sites au périmètre restreint qu'il faut faire attention.

Monsieur LETY demande comment sortir de cette impasse relative au choix d'exclure ou non le Robinier faux-acacia et le Peuplier baumier de la liste des espèces exotiques envahissantes.

Monsieur CORNIER explique qu'en effet, en région le Robinier faux-acacia ne présente pas une problématique majeure par rapport à son caractère envahissant seulement. Par contre étant une légumineuse il pose problème car il stocke l'azote atmosphérique dans le sol sous forme assimilable par les plantes. Une telle capacité d'enrichissement du sol banalise la flore et dénature donc l'habitat. Monsieur CORNIER précise que cet effet peut s'exercer sur des parcelles forestières colonisées par l'essence mais aussi sur les lisières aux ourlets d'intérêt communautaire puisque le Robinier faux-acacia est une espèce de lumière. En parcelle forestière la présence du Robinier faux-acacia serait favorisée du fait de pratiques sylvicoles générant de trop importantes éclaircies.

Monsieur THURETTE (Parc naturel régional de l'Avesnois) rappelle que la Charte est une démarche de valorisation des bonnes pratiques en faveur du bon état de conservation des habitat et des espèces d'intérêt communautaire.

Madame PARGADE complète en expliquant qu'effectivement le peuplier baumier n'a pas un fort en jeu sur le site et que la décision de le garder en espèce exotique envahissante peut nuire aux filières économiques en place sur d'autres sites.

Madame LARIVIERE note qu'il y a un besoin de cohérence entre les dispositifs existants notamment avec les annexes vertes qui précisent que dans les secteurs d'habitats prioritaire d'aulnaie frênaie et de chênaies acidiphiles, la gestion des peuplements doit obligatoirement passer par l'utilisation d'essences « caractéristiques de l'habitat » ; ce qui exclue le peuplier (baumier ou non).

Ainsi, face à ce débat, Monsieur LETY se réjouit qu'il n'y ait que 3 ou 4 essences posant problème. Au regard de ce débat il insiste sur la nécessité d'une décision consensuelle et respectueuse des intérêts de chacun de manière à ce que le produit des groupes de travail soit porté par tous. Aussi, il propose que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, en charge de l'élaboration du docob du site, écrive pour les groupes de travail un courrier à destination du Centre Régional de la Propriété forestière relatant les dires de cette discussion. L'objectif de ce courrier étant de relever la position du CRPF quant à la présence de ces deux essences dans la liste d'espèces exotiques envahissantes et au regard des arguments avancés en groupe de travail.

E N°5 – Utilisation de produits phytosanitaires et fertilisants

Milieux aquatiques : Cet engagement cible l'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants « hors activités agricole et sylvicole ».

Il est accepté par les participants.

Milieux ouverts : L'engagement proposé est accepté par les participants.

Milieux forestiers : L'engagement proposé est accepté par les participants.

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Porté à connaissance des changements et dégradations constatés

Milieux aquatiques : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux ouverts : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux forestiers : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

R N°2 – Artificialisation du site

Milieux aquatiques : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux ouverts : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux forestiers : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

R N°3 – Utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants

Milieux aquatiques : Madame JANSEN, (Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache-Hainaut) demande si des compléments techniques peuvent être apportés à la recommandation pour les pratiques agricoles. Monsieur THURETTE répond que des recommandations techniques peuvent **être incluses dans le cadre de contrats**. Il précise que des études de référence, régionales, pourront être utilisées pour adapter au mieux les traitements antiparasitaires.

Milieux ouverts : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux forestiers : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

R N°4 – Fauche des layons et bords de chemins

Milieux aquatiques : Monsieur CORNIER explique qu'une fauche au premier septembre est beaucoup trop tardive pour les végétations de bord de chemin qui peuvent abriter les habitats d'intérêt communautaire de type « prairies maigres de fauche ». Il faut agir plus tôt en saison pour que le milieu ne s'enrichisse pas en nutriments. Pour la gestion des mégaphorbiaies il

complète en expliquant qu'il n'est pas évident de définir une période « universelle » de gestion de ces habitats.

Madame LARIVIERE remarque qu'une telle recommandation n'est pas adaptée dans la Charte car sa mise en œuvre est techniquement difficile.

Monsieur THURETTE suggère que cette recommandation soit retirée et qu'elle fasse **l'objet d'une proposition de contrat**. En parallèle il propose d'**identifier clairement sur le site les secteurs où cette situation se rencontre**.

La proposition de recommandation est supprimée.

Milieux ouverts : La proposition de supprimer cette recommandation est comprise et acceptée.

Milieux forestiers : La proposition de supprimer cette recommandation est comprise et acceptée.

R N°5 – Protection des sols

Milieux aquatiques : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux ouverts : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

Milieux forestiers : La recommandation proposée est acceptée par les participants.

XLIV. GROUPE DE TRAVAIL « MILIEUX AQUATIQUES » :

a. Eaux courantes et stagnantes

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Période d'entretien de cours d'eau et plans d'eau

A propos de la gestion des plans d'eau, la période d'entretien préconisée au regard de la période de fraie des poissons peut s'étendre de mi-avril au 1^{er} octobre.

Monsieur CORNIER précise qu'en septembre-octobre il y a encore beaucoup de végétation d'intérêt communautaire certes, mais aussi d'espèces protégées. **Il est suggéré de faire un rappel réglementaire quant aux espèces protégées dans la charte.**

E N°2 - Vidange d'étangs

Monsieur PETIT (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord) explique que la Fédération de Pêche n'a pas vocation à renseigner les propriétaires privés et demande donc de retirer la mention de la Fédération de cet engagement. Monsieur MESSAGER (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Ferrière la Petite) informe que la vidange d'étangs est soumise à autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Cependant, des petits étangs, en dessous des seuils d'autorisation et de déclaration peuvent être vidangés.

Les membres des groupes de travail demandent de préciser dans l'engagement les valeurs seuils à partir desquelles la vidange de plans d'eau n'est ni soumise à autorisation ni à déclaration.

Ainsi, la vidange de plans d'eau est soumise à déclaration à **partir d'une surface 0,1ha** et à autorisation pour des barrages d'une hauteur supérieure à 10 mètres ou des retenues de 5 millions de mètres cube (seuils d'autorisation non présents sur le site).

L'engagement est donc à préciser pour les plans d'eau d'une surface inférieure à 0,1ha

E N°3 – Fonctionnement naturel des cours d'eau

A la lecture de cet engagement, Monsieur LETY remarque qu'il consiste donc à ne « rien faire » et que donc tout propriétaire a intérêt à signer un tel engagement.*

Monsieur FLAMME (Agglomération Maubeuge Val de Sambre) remarque tout de même que la compétence de gestion des cours d'eau est à la charge des propriétaires. Monsieur LETY et Monsieur FLAMME s'accordent donc **pour qu'un rappel soit fait dans le docob quant à la compétence de gestion des cours et qu'un lien soit fait avec les plans de gestion des cours d'eau déjà existants ou à venir.**

Messieurs PETIT et MASSART suggèrent d'intégrer également la notion de continuité écologique de manière à prendre la gestion des ouvrages (seuils, barrages...).

E N°4 – Pentec douces des berges de plans d'eau

L'engagement proposé est accepté par les participants.

E N°5 – Empoisonnement des mares

L'engagement proposé est accepté par les participants.

E N°6 – Lâcher d'espèces aquatiques

Monsieur MESSAGER précise qu'à la création d'étangs, l'introduction d'espèces non présentes dans la rivière n'est pas possible.

Monsieur PETIT précise que l'introduction d'espèces est soumise à procédure administrative et que de nouveaux textes réglementaires viennent la cadrer. Il propose que dans l'engagement soit intégrée notion de *Contexte piscicole*. Il explique que le contexte piscicole est défini à l'échelle du Bassin Versant d'une rivière. Ainsi, des plans d'eau sur rivière de première catégorie ne doivent faire l'objet que de lâchés d'espèces de première catégorie piscicole.

Monsieur PETIT suggère de mettre cet engagement en recommandation.

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Troupeaux et berges des cours d'eau

La recommandation proposée est acceptée par les participants.

R N°2 – Gestion raisonnée des embâcles

Monsieur PETIT remarque qu'il convient seulement de mentionner « risques pour la sécurité et les personnes » et de supprimer la notion d'inondation.

R N°3 – Végétation des berges diversifiée

Le terme « mare » est remplacé par « Milieux aquatiques ».

Monsieur MATURIN-DOLLO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de l'Avesnois) suggère que dans la charte **des liens techniques (Programme d'actions, plan de gestion, recueil technique) soient faits en annexe (ou adresse internet) de manière à informer les signataires sur la gestion différenciée des berges.**

b. Activité de pêche plaisancière

Pour cette partie, les engagements 1 et 2 présentés font l'objet de recommandations et les engagements 3 à 4 sont à reformuler. De même pour les recommandations des réajustements sont à effectuer. A la vue de la nécessité de reformulation de cette partie de la Charte, la Fédération de Pêche du Nord et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois ont travaillé le 6 mars 2014 à la définition d'engagements et recommandations adaptés à l'activité de pêche du site qu'elle soit sur plan d'eau ou en rivière.

A titre d'information, les commentaires du groupe de travail sont détaillés ci-dessous.

Sont retenus dans ce compte rendu les engagements et recommandations reformulés le 6 mars, présentés en annexe en fin de compte rendu.

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Espèces exotiques envahissantes

Madame LARIVIERE propose que cet engagement face l'objet d'une recommandation car il est difficile à contrôler.

E N°2 – Utilisation d'amorce

En rivière de première catégorie l'utilisation d'amorce est interdite. En étang cette utilisation est difficile à contrôler. Cette proposition d'engagement fait donc l'objet d'une recommandation.

→ La proposition d'engagement n'est pas retenue.

E N°3 – Végétation des berges de plans d'eau

Monsieur CORNIER conseille de retirer le terme « notamment mégaphorbiaies ».

Monsieur PETIT et Monsieur MESSAGER expliquent que la pratique d'aménagement de postes de pêche évoquée ici n'a pas lieu dans le cadre de la pêche en rivière. Les sites de pêche ne sont pas fixes et plutôt opportunistes et la végétation n'est pas fauchée.

→ A reformuler spécifiquement aux plans d'eau

E N°4 – Piétinement des berges

Monsieur CORNIER précise que le piétinement n'est pas un facteur significativement défavorable aux végétations de berge. → A REFORMULER

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Sensibilisation des adhérents

Mentionner les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans la recommandation.

R N°2 – Etat sanitaire de la ressource halieutique

Monsieur PETIT propose que la Fédération de Pêche du Nord soit ajoutée aux organismes pouvant être contactés.

R N°3 – Veille environnementale

La recommandation proposée est acceptée par les participants.

R N°4 – Taille minimale de capture

Monsieur MESSAGER explique que le respect des tailles est réglementaire et explique que pour la truite, les tailles minimales sont spécifiées sur la carte de pêche.

Messieurs PETIT et MESSAGER suggèrent de formuler la recommandation de telle sorte : « Exercer l'activité de pêche dans le respect de la réglementation en vigueur ».

XLV. GROUPE DE TRAVAIL « MILIEUX OUVERTS » :

- a. Milieux ouverts (Prairies, mégaphorbiaies, zones humides)

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Préservation du milieu

Suite à la présentation de cet engagement, Monsieur DESCAMP, Agriculteur à SOLRE LE CHATEAU, demande si le sur-semis peut être considéré comme travail superficiel du sol. Il explique que cette pratique n'est utilisée que lorsque les prairies perdent leur potentiel agronomique, suite à une sécheresse par exemple. Il remarque que le sur-semis ne remanie pas les sols.

Les conversations du groupe de travail s'orientent sur la possibilité de perturber les végétations d'intérêt communautaire par le sur-semis. L'utilisation de semences d'espèces locales est évoquée. Madame LARIVIERE, précise que le financement de semences autochtones pour le sur-semis n'est pas possible dans le cadre de contrats Natura 2000. Par la même, Monsieur CORNIER remarque que de proscrire l'utilisation du sur-semis ne peut pas faire l'objet d'un engagement dans une Charte Natura 2000. Il n'est donc pas retenu de proscrire l'utilisation de sur-semis dans la charte Natura 2000.

E N°2 – Période de pâturage et protection des sols

La proposition d'engagement est acceptée par l'assemblée.

E N°3 – Affouragement fixe

Reformuler l'engagement : « (...) ne pas affourager sur l'habitat », au lieu de « (...) ne pas affourager cette parcelle ».

E N°4 – Fonctionnement hydrogéologique et hydrologique naturel

Il est demandé de **mettre cet engagement en engagement de portée générale** de manière à ne pas cibler uniquement les habitats humides de milieu ouvert. La formulation définie par les membres du groupe de travail est : « Ne pas modifier le fonctionnement hydraulique et hydrologique de la parcelle lorsque celui-ci est favorable à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. L'avis des services de l'Etat sera sollicité pour tout aménagement »

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Période d'entretien des milieux ouverts

Cette recommandation est jugée trop technique. Elle est supprimée.

R N°2 – Lutte contre la fermeture des milieux

Les participants au groupe de travail valident cette proposition.

R N°3 – Exportation des produits de gestion

Ajouter « ne pas laisser de cendres sur des habitats d'intérêt communautaire ».

R N°4 – Gestion différenciée du pied de la haie

Monsieur THURETTE remarque que cette recommandation fait plus l'objet d'une mesure contractuelle. Cette recommandation, comme la première ne peut pas être intégrée à la Charte Natura 2000.

R N°5 – Gestion hétérogène des milieux

Monsieur CORNIER explique que les ourlets sont des végétations herbacées de lisière ou de bord de haie qui peuvent être pour certains des habitats d'intérêt communautaire. Il note que les ourlets à chardon ou à ortie ne sont pas des ourlets d'intérêt communautaire et ne présentent pas d'intérêt floristique.

Une cartographie des habitats d'intérêt communautaire sera à intégrer à la Charte.

b. Formations arborescentes ou arbustives hors forêt

Les engagements et recommandations proposés pour cette thématique n'ont pas fait l'objet d'objections, ni de reformulations ou compléments.

c. Gîtes à chauves-souris

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Arbres morts surannés ou dépérissants

Cet engagement n'est pas retenu, le maintien d'arbres surannés ou dépérissants est déjà présenté pour les milieux forestiers et les éléments arborés hors forêt. Il est reformulé de manière à ne concerner que les arbres morts, non pris en compte dans les autres engagements.

E N°2, 3 et 4 – Tranquillité des chiroptères

Ces engagements ne sont pas retenus puisqu'ils sont difficiles à contrôler ou peuvent être trop contraignants pour les signataires.

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Tranquillité des chiroptères

Cette recommandation est trop technique et n'est pas retenue par les groupes de travail.

d. Activité de chasse

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Agrainage du gibier

Cet engagement est retenu par le groupe de travail.

E N°2 – Création de layons de tir

Monsieur Cornier remarque que la création de layons peut même favoriser certains habitats d'intérêt communautaire.

Monsieur WARNEZ (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) explique que la création de layons de tir ne se pratique pas. En cas de battue les tireurs sont postés au long de chemins déjà existants.

L'engagement est conservé même s'il y a peu de risques que soient créés des layons de tir.

Recommandations proposées : (R)

R N°1, 2, 3 et 4

Les recommandations sont acceptées par les participants aux groupes de travail.

e. Activité de randonnée

Monsieur CORNIER suggère que cette partie soit renommée « Activités sportives ».

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Stationnement des véhicules

Cet engagement est retenu par le groupe de travail.

E N°2 – Canalisation de l'occupation

Monsieur CORNIER remarque qu'il est nécessaire de tenir compte du public attiré par les manifestations. Le public peut parfois être plus impactant que la pratique sportive en elle-même.

Madame GANOUN, précise que le cadre réglementaire de l'évaluation des incidences prévoit ce cas de figure. L'évaluation des incidences étant obligatoire à partir de 300 participants, il convient de prévoir une recommandation relative à la gestion des spectateurs.

En remarque à cette réflexion Monsieur LETY explique que les collectivités n'ont en général pas de zones prévues pour le stationnement. Il propose que des cartes soient éditées pour identifier les secteurs les plus sensibles et à éviter pour de tels aménagements ou usages.

→ Des cartographies simplifiées de l'emplacement des habitats d'intérêt communautaire sur le site seront éditées pour localiser facilement leur présence sur le site.

XLVI. GROUPE DE TRAVAIL « MILIEUX FORESTIERS » :

a. Milieux forestier

En début de groupes de travail Madame LARIVIERE explique aux participants le cadre de l'application des Annexes vertes Natura 2000 du Schéma Régional de Gestion Sylvicole. Ces annexes vertes ont servi de documents de référence pour la formulation des engagements et des recommandations proposés.

Engagements proposés

E N°1 – Garantie de gestion durable

Monsieur THURETTE remarque que déjà beaucoup de propriétaires disposent d'un plan simple de gestion. Les participants aux groupes de travail s'accordent sur le fait que cette proposition d'engagement doit faire l'objet d'une recommandation.

E N°2 – Mares forestières

Les participants aux groupes de travail demandent de rajouter « artificiellement » pour distinguer le comblement volontaire des mares du comblement naturel par atterrissement.

E N°3 – Clairières forestières

Reformuler l'engagement, pour palier aux possibilités de modification autres que la plantation sylvicole, par :

« *Ne pas transformer les clairières forestières par plantation ou par travail du sol* »

E N°4 – Composition spécifique caractéristique des habitats

Compléter l'engagement : « *Respecter la composition en essences des peuplements d'habitats d'intérêt communautaire. Lors des interventions de gestion les espèces secondaires sont conservées et lors de renouvellement par plantation sont plantées les espèces caractéristiques de l'habitat (Cf. Fiches descriptives des habitats)* »

E N°5 – Composition des habitats

Les participants aux groupes de travail suggèrent la suppression de cet engagement, repris en engagement n°4.

E N°6 – Correspondance essence-station

Cet engagement est retenu tel quel par le groupe de travail.

E N°7 – Habitats intraforestiers

Reformuler l'engagement (ajouts en gras) :

« *Afin de préserver certains habitats intra-forestiers d'intérêt communautaire (**ourlets à mégaphorbiaies**), et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire (mares forestières, cours d'eau), ne pas circuler **avec un véhicule** dans ces milieux* »

E N°8 – Phytocides et habitats forestiers humides

Cet engagement est retenu tel quel par le groupe de travail.

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Protection des sols

La proposition de recommandation est acceptée par tous.

R N°2 – Diversité de l'habitat forestier

La proposition de recommandation est acceptée par tous.

R N°3 – Régénération naturelle

La proposition de recommandation est acceptée par tous.

R N°4 – Milieux ouverts intra-forestiers

Cette proposition de recommandation n'est pas retenue.

Et R N°5 – Lisières étagées

Pour ces deux recommandations, Monsieur THURETTE signale qu'elles peuvent porter à confusion au regard des engagements proposés précédemment.

Ces propositions de recommandation sont supprimées.

R N°6 – Gestion des rémanents

Monsieur THURETTE met en garde contre la problématique des habitats d'intérêt communautaire des layons cloisonnement. Ces habitats pourraient être impactés par l'étalement des rémanents.

Cette proposition est supprimée.

R N°7 – Equilibre sylvo-cynégétique

Madame PARGADE suggère de mettre « participer au maintien ou au rétablissement ... ».

Monsieur WARNEZ explique qu'il y a bien des problèmes avec les chevreuils qui consomment les jeunes pousses mais que le problème est plus important venant des sangliers qui retournent les sols. Il note qu'en cas d'agrainage la population poserait encore plus de problèmes localement.

Par ailleurs, le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique est une obligation inscrite aux codes forestier et de l'environnement. Il n'est donc pas nécessaire de la retenir dans la Charte.

R N°8 – Produits phytosanitaires

Cette proposition de recommandation est supprimée puisqu'elle est reprise en engagement de portée générale.

R N°9 – Lierre grimpant

La recommandation est acceptée.

R N°10 – Sources pétrifiantes

Monsieur CORNIER propose que soit indiquée la surface concernée par les sources pétrifiantes sur le site 39 pour que les personnes concernées puissent se rendre compte de leur réelle emprise.

- **71m2 pour la source pétrifiante dans forestière à Cousolre**
- **3m2 pour la source pétrifiante en bordure de cours d'eau à Hestrud**

Au regard des enjeux conservatoires de ces milieux il est demandé qu'une partie spécifique de la charte avec un engagement soit consacrée aux sources pétrifiantes.

L'engagement sera formulé : *«Maintenir les sources pétrifiantes et leur environnement immédiat »*.

XLVII. Précisions complémentaires et programmation

Les dates des deux prochaines sessions de groupes de travail sont modifiées :

- **13 mai 2014**
- **26 juin 2014**

Ces deux prochaines sessions auront pour objet d'identifier les mesures contractuelles et leur cahier des charges qui pourront être proposées au document d'objectifs du site.

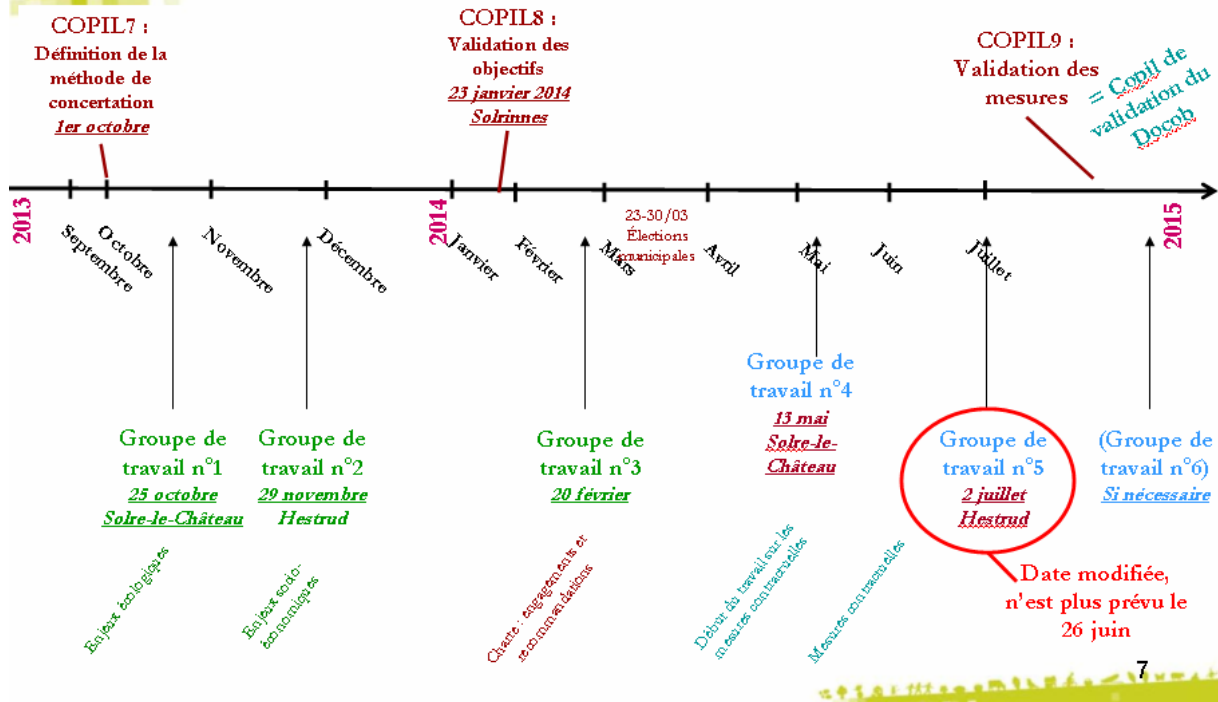
CONCLUSION

Monsieur LETY remercie les participants pour leur contribution à cette journée. Il mesure la complexité de croiser les intérêts des uns et des autres et remarque la bonne volonté de chacun de sortir avec des engagements et recommandations partagés. Bien que la séance soit difficile pour un néophyte, Monsieur LETY remercie également pour la richesse des interventions. Il remercie le SMPNRA pour l'animation des groupes de travail.

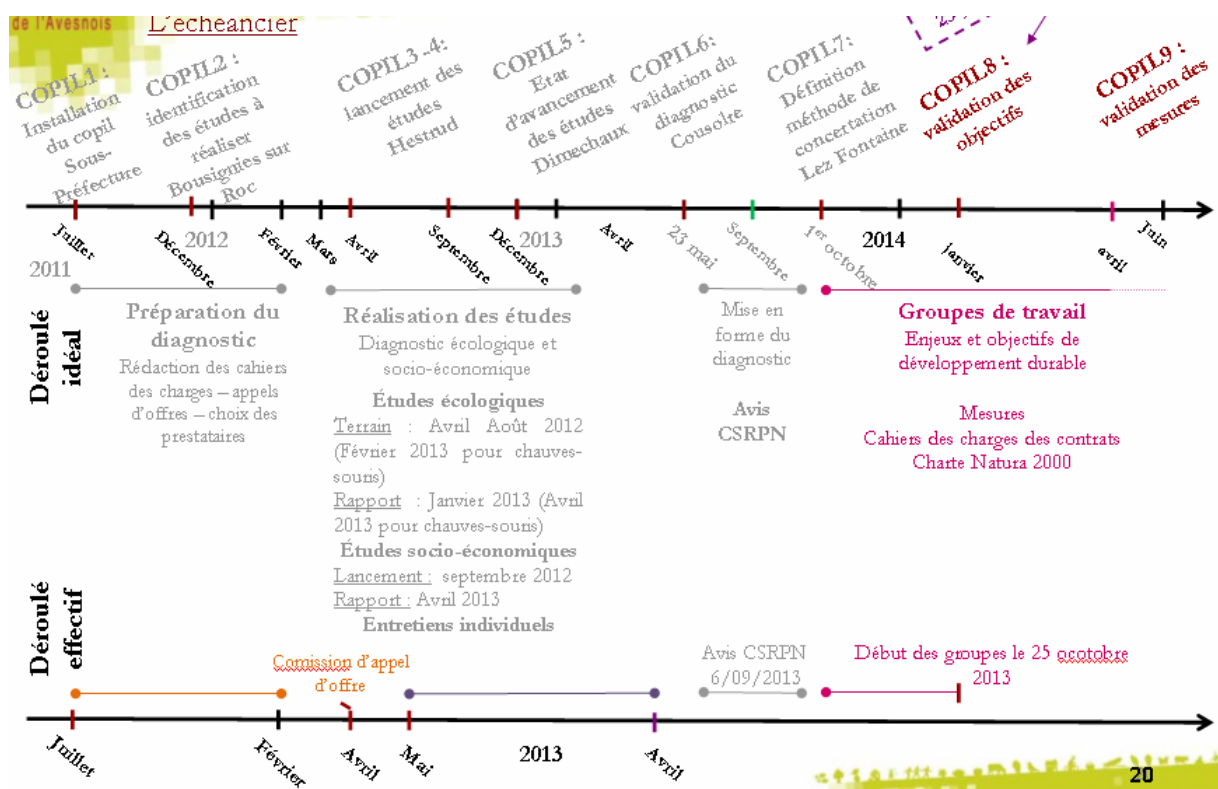
Monsieur LETY explique qu'aux prochains groupes de travail seront développées les mesures contractuelles, que les négociations pourront être plus compliquées de par la construction des cahiers des charges. Il ne doute pas de la bonne volonté et de la qualité des travaux, d'ailleurs constantes depuis l'installation du copil en 2011.

Un bon retour est souhaité aux participants et ils sont conviés au pot de l'amitié.

Organisation des réunions des groupes de travail et du comité de pilotage



Programmation globale de l'élaboration du docob



Annexe I : Compte rendu de la réunion de travail du 6 mars 2014 – Réunissant SMPnrA et FDPPMA du Nord – Objet : Reformulation des engagements et recommandations relatives à l'activité de pêche de loisir de la Charte Natura 2000 du site 39

Engagements proposés : (E)

E N°1 – Plan de gestion piscicole

Pour les Associations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, réaliser un plan de gestion piscicole des rivières conforme aux dispositions fixées par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord

E N°2 – Végétation des berges de plans d'eau

En bord de plan d'eau, laisser libre cours au développement des végétations de berge d'intérêt communautaire identifiées à la signature de la charte.

Recommandations proposées : (R)

R N°1 – Droits de pêche

Contractualiser les droits de pêche avec les AAPPMA locales afin d'harmoniser la gestion piscicole des parcelles

R N°2 – Passage des pêcheurs

Pour la pêche en rivière mettre en place des passages pour les pêcheurs

R N°3 – Espèces exotiques envahissantes

Détruire toute espèce exotique envahissante capturée. Ne pas la relâcher, et prendre contact avec la structure animatrice pour l'informer de la présence de cette espèce.

R N°4 – Sensibilisation des adhérents

Sensibiliser les adhérents de l'AAPPMA signataire à la gestion des ressources piscicoles et aux espèces et habitats d'intérêt communautaire

R N°5 – Veille environnementale

Ayant la connaissance fine du territoire, assurer un rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies du bon état des milieux (plantes exotiques envahissantes, dépérissement d'essences ou d'espèces animales). En cas de problème, communiquer ces informations à la structure animatrice, à l'ONEMA et/ou à la Fédération de pêche du Nord

**COMPTE-RENDU DE LA 4^{EME} SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL DU SITE
NATURA 2000 FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE
LA HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 13 MAI 2014**

ORDRE DU JOUR ET DEROULE DE LA JOURNEE

9h15 - Accueil des participants

9h30 - Mot d'accueil : *Monsieur LETY – Président du Comité de Pilotage, Maire de Solre le Château, Vice Président du Conseil Général du Nord.*

- **Validation du compte rendu de la troisième session de groupes de travail du 20 février 2014**

9h45 à 12h00 – Groupe de travail « *Milieux aquatiques* »

12h00 – Déjeuner

13h15 à 15h15 – Groupe de travail « *Milieux ouverts* »

15h00 à 17h15 – Groupe de travail « *Milieux forestiers* »

Au début de chaque groupe de travail :

- **Sont rappelées les rencontres précédentes et la méthode de concertation**
- **Sont présentées les propositions d'ajustement de la charte Natura 2000 du site 39**
- **Est présenté l'outil « mesure contractuel » et la méthode de travail préparatoire de cette journée**
- **Sont discutés et ajustés les premiers cahiers des charges des mesures contractuelles**

17h15 - Rappel de la programmation : *William BÉDUCHAUD*

17h30 - Clôture de la réunion : *Monsieur LETY*

- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur DE WILDE Mairie d'ECCLES*
- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Monsieur DECAMPS Agriculteur – SOLRE LE CHATEAU*
- *Monsieur DENELLE Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur HANOT Mairie de LEZ FONTAINE*
- *Monsieur HILDEBRAND Conseil Général du Nord – Espaces Naturels Sensibles*
- *Madame JANSEN Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainault (ADARTH) (pour la Chambre d'Agriculture de Région)*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Madame LAUTISSIER Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Vice-Président du Conseil Général – Président du comité de pilotage*
- *Monsieur MESSAGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Madame PARGADE Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*

- *Monsieur PAQUET Maire de Choisies*
- *Monsieur PHELIPPEAU Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Madame ROUYER Mairie de BEAURIEUX*
- *Monsieur SANIEZ Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Madame TRAEN Maire de BERELLES*
- *Monsieur WARNEZ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*

Etaient excusés :

- *Monsieur COHEZ Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Monsieur CORBINAUD Maire de SOLRINNES*
- *Madame DESFRENNE Direction Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DHORDAIN Propriétaire Forestier*
- *Monsieur FLAMME Agglomération Maubeuge Val de Sambre*
- *Monsieur MASSART Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC*
- *Monsieur QUEVILLART Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur THIBAULT Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Madame TOFFOLO Office National des Forêts*

INTRODUCTION

En introduction de la journée Monsieur LETY, Maire de SOLRE LE CHATEAU et Président du Comité de Pilotage, exprime son plaisir d'accueillir les participants des groupes de travail à SOLRE-LE-CHATEAU et remercie la présence des nouvelles municipalités. Les participants se présentent lors d'un tour de table et Monsieur LETY salue l'assiduité des participants.

Le compte rendu des 3èmes groupes de travail du 20 février 2014 est validé par l'assemblée. Les absents sont excusés par Monsieur LETY.

Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour et rappelle la démarche de concertation engagée à travers mes sessions de groupes de travail depuis 25 octobre 2013. **(DIAPOSITIVES 3 à 4)**

L'objectif de cette session de groupes de travail est de :

- Apporter les derniers ajustements à la Charte Natura 2000 du site 39
- Présenter l'outil « mesure contractuelle » et les premiers cahiers des charges types de ces mesures.

Charte Natura 2000

XLVIII. METHODE DE TRAVAIL

Monsieur BÉDUCHAUD rappelle la méthode de travail et de concertation développée dans le cadre de la rédaction de la Charte Natura 2000 du site 39. Après avoir été corrigée suite aux groupes de travail du 20 février 2014 la Charte Natura 2000 du site 39 a été diffusée. Les membres des groupes de travail ont remonté leurs observations et propositions d'ajustement. Ces différents points sont exposés aux groupes de travail. **(DIAPOSITIVE 5).**

Charte Natura 2000 : Derniers ajustements Validation par les groupes de travail

Méthode de travail engagée

Suite aux groupes de travail du 20 février :

- Correction de la Charte Natura 2000 /FDP59/Groupes de travail et règles de constitution d'une Charte Natura 2000

En prévision des groupes de ce jour :

- Envoi (e-mail) des documents corrigés le 17 avril 2014
- Recueil des remarques pour le 6 mai 2014

Retours obtenus de la part de :

Milieux Aquatiques :

- Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Milieux forestiers :

- Coopérative Forestière du Nord (COFNOR)
- Groupe Ornithologique du Nord de la France
- Office National des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière

Aujourd'hui

- Propositions d'ajustements suite aux remarques (Cf : Document n°1)
- Validation de la Charte par les Groupes de Travail

XLIX. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

a. Engagements et recommandations de portée générale

Les engagements et recommandations de portée générale étant présentés à chaque groupe de travail, ils sont présentés ici une seule fois et les commentaires des différents groupes de travail sont compilés pour chaque engagement et recommandation.

Engagement N°1 – Accès aux parcelles sous conditions

Pour cet engagement il est initialement formulé : « (...) *Le titulaire de droits réels ou personnels, est préalablement (1) informé par courrier 15 jours à l'avance par la structure animatrice (...)* ».

Il est proposé de remplacer « *informé* » par « *sollicité* ».

Milieux aquatiques : Les membres des groupes de travail s'accordent pour formuler la phrase « *Le titulaire de droits réels ou personnels est préalablement informé par courrier à l'avance par la structure animatrice et sollicité pour prendre connaissance de la période d'intervention* ».

Milieux ouverts : Proposition faite en groupe « milieux aquatiques » validée.

Milieux forestiers : Proposition faite en groupe « milieux forestiers » validée.

A propos de la dernière phrase de l'engagement : « *Les données issues de ces inventaires seront la propriété du financeur, seront communiquées au propriétaire de la parcelle et serviront à l'amélioration de la connaissance du site* », il était remarqué que ces interventions doivent être faites uniquement pour combler les lacunes de connaissance identifiées dans le docob. Monsieur BÉDUCHAUD explique que pour toute action mise en œuvre, notamment la signature d'une charte, il est nécessaire de pouvoir évaluer le bénéfice de l'action et donc de repasser sur les parcelles engagées. La formulation initiale est ainsi conservée et validée par les groupes de travail.

Engagement N°4 – Porté à connaissance de la structure animatrice des changements programmés

Pour la première phrase « *Signaler à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante prévus sur les parcelles engagées par la charte et ne relevant pas*

d'opérations prévues dans le DOCOB », il est demandé d'ajouter : « *sauf opérations de gestion courante et/ou prévues au Document de Gestion Durable* ».

Les Documents de Gestion Durable étant spécifiques aux milieux forestiers cet engagement est développé dans ce groupe de travail.

Milieux forestiers : Madame PARGADE (Centre Régional de la Propriété Forestière) explique que de cette manière le Document de gestion durable permet de donner un cadre au terme « opérations de gestion courante » pour les milieux forestiers.

Il est précisé que les actions des documents de gestion durable ne sont pas opposables, et que même dans ce cas il serait intéressant que l'animateur de site Natura 2000 soit au courant de leur mise en œuvre de manière à suivre l'actualité des opérations sur le site.

Madame LARIVIERE (Direction des Territoires et de la Mer du Nord) informe qu'en 2013 des documents de gestion des milieux forestiers ont été agréés dans le respect des annexes vertes Natura 2000.

A la vue des échanges, Monsieur LETY propose que la nouvelle formulation soit adoptée. Les membres des groupes de travail s'accordent pour intégrer les Documents de Gestion Durable à cet engagement.

Engagement N°5 – Introduction d'espèces exotiques envahissantes

Milieux forestiers : Madame PARGADE tient à rappeler que cet engagement n'est pas validé tant que la question de l'intégration ou non des essences que sont le Peuplier baumier et le Robinier faux-acacia à la liste des espèces exotiques envahissantes n'est pas résolue. Monsieur BÉDUCHAUD conforte cette remarque. Monsieur LETY suggère que soit organisée rapidement la réunion de travail pour résoudre cette problématique (Réunion organisée le 12 juin 2014 – Compte rendu en Annexe).

L. EAUX COURANTES ET STAGNANTES

Pour cette rubrique Monsieur BÉDUCHAUD rappelle que la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord a été rencontrée pour définir des engagements et recommandations relatifs aux milieux aquatiques et à l'activité de pêche cohérents avec le contexte du site 39. Il explique que certaines de ces propositions n'ont pas pu être retenues du fait de leur technicité notamment. Après l'interrogation de la Fédération de pêche du Nord quant à la non reprise de ses propositions dans la charte, les engagements et recommandations répondant aux enjeux écologiques du site sont soumis pour avis à l'ensemble des membres des groupes de travail « Milieux Aquatiques ».

Engagement – Ouvrages et continuités écologiques

Engagement proposé par la FDP59 : « Ouvrir les vannes des ouvrages (hors retenues de plans d'eau) au moins du 1^{er} octobre jusque mi-avril pour assurer la circulation des poissons en période de fraie, ceci sans risque pour les biens et les personnes ».

La FDP59 remarquait que l'enjeu piscicole sur le site est élevé et qu'un tel engagement dans la charte répondrait au besoin de continuité écologique des espèces aquatiques.

Monsieur MESSAGER (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) explique que les rivières du site 69 sont équipées de moulins tout au long de leur cours. Il souligne le besoin d'information des propriétaires quant aux modalités d'ouverture des retenues d'eau pour éviter les débordements en aval. Il remarque également qu'effectivement l'ouverture complète régulière des vannes est bénéfique aux cours d'eau. Elle nettoie les graviers en amont du barrage au bénéfice des habitats aquatiques. Par ailleurs cette action d'ouverture doit se faire de manière modérée pour éviter les risques de débordement et les propriétaires de retenues en aval doivent être informés.

Monsieur MESSAGER met le doigt sur le fait qu'aujourd'hui, des ouvrages anciennement à vocation industrielle ouverts régulièrement, sont continuellement fermés à des fins

ornementale et peuvent être difficiles à refaire fonctionner. Cet attachement de propriétaires pour leur plan d'eau risque de créer une réticence de leur part à la signature de la charte.

Monsieur CHARLET (Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois) explique que cet engagement est trop technique, que beaucoup d'éléments sont à prendre en considération de la part du propriétaire.

Madame LAUTISSIER (Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord) précise que l'intérêt de cet engagement est de rétablir la continuité écologique sur le site. Elle explique qu'il est dommage d'exclure les propriétaires qui voudraient ouvrir leurs vannes. Elle donne pour exemple la commune de Bousignies sur Roc ayant rétabli la continuité entre deux tronçons de la Hante par ouverture d'écluses.

Monsieur CHARLET explique en réponse à toutes ces considérations que le rétablissement de la continuité écologique est une action finançable qui permet par ailleurs de financer l'ingénierie nécessaire pour ouvrir des vannes dans de bonnes conditions.

Madame LARIVIERE explique que la Charte encourage des bonnes pratiques de gestion simples.

Monsieur BÉDUCHAUD, explique qu'ainsi, la technicité de cette action ne peut pas permettre de la laisser en engagement de la charte. La mettre en recommandation permet aux propriétaires intéressés de la mettre en œuvre. Par ailleurs, existant une possibilité de financement pour l'accompagnement de cette action il vaut mieux la présenter dans le cadre des contrats Natura 2000, qui s'adressent de la même manière aux propriétaires intéressés.

Les participants du groupe de travail s'accordent sur le retrait de cette action de la charte et sur son intégration sous la forme d'un contrat.

LI. ACTIVITE DE PECHE ET DE LOISIR

Engagement N°2 – Utilisation d'amorce

Monsieur BÉDUCHAUD signale que cet engagement devait être initialement supprimé et qu'il a été laissé par erreur.

Les membres des groupes de travail suggèrent tout de même de **le conserver en recommandation** et de le reformuler « Minimiser l'utilisation d'amorce dans les plans d'eau et les cours d'eau de 2nde catégorie.

Il est demandé et accepté de tous de faire **un rappel réglementaire en annexe** de la charte sur l'utilisation d'amorce.

Recommandation N°3 – Droit de pêche

« Contractualiser les droits de pêche avec les AAPPMA locales afin d'harmoniser la gestion piscicole des parcelles »

Cette recommandation était proposée par la FDP59, n'étant pas reproposée dans le projet final de charte, la FDP59 souligne l'enjeu piscicole fort sur ce site et rappelle la nécessité d'harmoniser la gestion des cours d'eau ceci en utilisant les organismes et dispositifs en place. Une maîtrise plus grande des AAPPMA sur les cours d'eau permet dans le cadre de leur plan de gestion de porter des actions d'intérêt piscicole voire même des contrats Natura 2000.

Incorporer cette recommandation à la Charte Natura 2000 du site 39 est accepté de tous.

LII. GITES A CHAUVES-SOURIS

Engagement N°1 – Arbres morts en forêt et prairie

L'engagement qui consiste à conserver des arbres morts sur pied ou au sol est contesté du fait que cette action peut faire l'objet d'un financement.

Monsieur BÉDUCHAUD, explique que la mesure contractuelle F22712 (Dispositif favorisant le développement de bois sénescents) à laquelle cette remarque fait référence rémunère le maintien d'arbres vivants. Les arbres morts ne sont pas éligibles à cette mesure.

Les participants des groupes de travail s'accordent donc pour conserver cet engagement.

LIII. MILIEUX FORESTIERS

Engagement N°3 – Compositions spécifique caractéristique des habitats

L'engagement est initialement formulé « *Lors des interventions de gestion et de renouvellement, maintenir la composition des peuplements constitutifs d'habitats d'intérêt communautaire (Cf ; fiche descriptive des habitats et Cartes)* ». Il est proposé de reformuler cette recommandation : « *En cas de transformation, maintenir...* ».

Madame PARGADE explique que cette proposition répond aux objectifs du docob, en évitant la transformation des habitats d'intérêt communautaire par la plantation d'autres essences, ceci, n'empêchant pas non plus le renouvellement de peuplements, comme le peuplier ou l'Epicéa, par la replantation de ces mêmes essences.

Les participants des groupes de travail **s'accordent sur le fait que cet engagement ne va pas à l'encontre de la replantation d'essences exogènes au site à vocation sylvicole à partir du moment où cet engagement a pour référence les végétations en place cartographiées.**

Ainsi, les groupes de travail désirent que cet engagement se réfère aux cartographies des végétations actuelles. Pour être fait d'une manière partagée le choix de ces cartographies est ajouté à l'ordre du jour de la réunion consacrée aux espèces exotiques envahissantes. Les cartographies de référence seront choisies dans l'atlas cartographique des végétations du site.

Pour l'engagement il était également proposé d'ajouter, comme écrit dans les annexes vertes du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, « *Uniquement valable sur les 91E0, 9190, 9160 selon la liste d'essences caractéristiques à fournir et à hauteur de 80%* ». **Cette proposition n'est pas retenue** puisqu'elle occulte certains habitats forestiers d'intérêt communautaire présents sur le site.

Engagement N°4 – Habitats intraforestiers

Il est remarqué que cet engagement se révèle être technique, difficile à contrôler et que les points relatifs aux milieux aquatiques sont déjà encadrés par la Loi sur l'Eau.

Les membres des groupes de travail s'accordent pour supprimer cet engagement.

Le point relatif à l'identification et à la protection des mégaphorbiaies d'ourlets pourra faire l'objet d'un contrat Natura 2000. Ainsi les frais d'expert et de mise en défens pourront être financés.

Recommandation N°1 – Protection des sols

« *Privilégier le débardage sr sol ressuyé ou gelé et l'installation de cloisonnements d'exploitation* »

Pour cette recommandation il était remarqué que l'installation de cloisonnements d'exploitation pouvait être finançable. En réponse à ce point Monsieur BÉDUCHAUD explique que dans les contrats Natura 2000 possibles ce type de travaux n'est pas prévu dans les engagements rémunérables.

La recommandation ne fait donc pas l'objet de modifications.

Recommandation N°3 – Régénération naturelle des peuplements

« *Privilégier la régénération naturelle notamment lorsque le peuplement en place correspond à l'habitat d'intérêt communautaire* ».

Il est proposé de reformuler cette recommandation : « *Privilégier la régénération naturelle notamment lorsque le peuplement en place correspond à l'habitat d'intérêt communautaire et est en station* ». L'ajout de la notion d'être en station est discutée relativement au développement d'espèces pionnières de peuplements. Au regard du site 39, considérant les habitats d'intérêt communautaire en place, **l'ajout de ce complément n'est pas retenu**

puisque si l'habitat d'intérêt communautaire est complètement exprimé c'est qu'il semble être en station.

Cette recommandation aura les mêmes références cartographiques que l'engagement n°3.

La seconde proposition d'amendement pour cette recommandation n'est pas retenue.

A la fin des travaux relatifs à la Charte Natura Monsieur LETY explique que son contenu est validé par les groupes de travail. La Charte Natura 2000 du site 39 sera par la suite soumise à validation du Comité de pilotage.

Mesures contractuelles

I. METHODE DE TRAVAIL

Monsieur BÉDUCHAUD présente pour chaque groupe de travail l'outil « mesure contractuelle et la méthode de choix et d'élaboration de leurs cahiers des charges types.

Madame LARIVIERE apporte des compléments quant aux modalités de paiement des mesures contractuelles (DIAPOSITIVE 8). Le paiement des actions se fait sur facture et ceci de manière annuelle ou au terme du contrat.

II. LISTE DES CAHIERS DES CHARGES TYPES POSSIBLES

Les cahiers des chartes types possibles au niveau national et possibles pour les milieux aquatiques sont présentés. Sont exclus les mesures n'étant pas adaptées au site 39 (A destination des espaces littoraux...). Il est demandé de tout de même prévoir un cahier des charges pour les mesures A32314P et A32314R relatives à la restauration et à la gestion d'ouvrages de petite hydraulique.

Pour la mesure A32312P relative à la mise en œuvre de curages locaux, Madame LAUTISSIER et Monsieur MESSAGER interrogent sur la nécessité de mettre en œuvre une telle action et insistent sur la prudence à avoir pour de tels travaux. Messieurs CHARLET et BEDUCHAUD expliquent que cette mesure est utilisable à titre conservatoire. Sa mise en œuvre est faite sur avis de la structure animatrice et est encadrée par la Loi sur l'EAU. Les participants s'accordent sur le fait qu'elle puisse être utilisée notamment pour la suppression de sédiments en excès au niveau de seuils avant leur ouverture. Cette mesure fera donc l'objet d'un cahier des charges types et ne sera pas prioritaire.

Mesures contractuelles – Milieux aquatiques

III. PRESENTATION DES PREMIERS CAHIERS DES CHARGES

Mesure A32315P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques

Objectif : A propos de l'assèchement des annexes hydrauliques, Monsieur CORNIER souligne qu'elles ne perdent pas leurs caractéristiques écologiques et qu'au contraire les milieux aquatiques temporaires peuvent présenter des végétations ou espèces remarquables. Il suggère que dans la description soit écrit « Les annexes hydraulique peuvent s'assécher et perdre leur caractère aquatique » au lieu de « ...perdent ainsi leurs caractéristiques écologiques ». **Proposition acceptée des membres des groupes de travail.**

La dernière phrase de l'objectif est reformulée : « Cette mesure favorise **le fontionnement naturel des annexes hydrauliques par** la restauration ou la reconnexion des annexes hydrauliques... ».

Diagnostic préalable de la parcelle :

Pour vérifier la nécessité des travaux, Monsieur CORNIER explique que la reconnexion d'annexes hydrauliques, alimentées par une nappe de bonne qualité, à un cours d'eau de moindre qualité, et réciproquement, peut nuire aux espèces végétales et animales. A la partie « diagnostic préalable de la parcelle » est ajouté « Avant toute intervention le signataire vérifiera la compatibilité de son projet avec la Loi sur l'Eau et l'adéquation du niveau trophique du milieu à connecter avec celui du cours d'eau ».

Conditions d'éligibilité :

Ce même point est ajouté aux conditions d'éligibilité : « S'assurer que la reconnexion de l'annexe hydraulique ne va pas à l'encontre des objectifs de bon état écologique **des milieux aquatiques (Annexe hydraulique et cours d'eau)**.

Engagements : Pour l'engagement numéro 2 les exemples d'intervention sont supprimés pour ne pas risquer de s'y restreindre.

Mesure A32316P – Restauration de la diversité physique des cours d'eau

Objectif : Il est demandé à ce que dans la description de cette mesure soit inscrite la notion de colmatage due aux ouvrages de par l'accumulation de sédiments.

Le terme « annexe hydraulique » est ici remplacé par annexe fluviale

Mesure A32319P – Restauration des frayères

Engagements rémunérés : Est ajouté comme engagement « Toute opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur ».

Cet engagement, prévu dans la circulaire de référence sera à mentionner dans tous les cahiers des charges types.

Mesures contractuelles – milieux ouverts

I. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

La contractualisation en espace agricoles passe par la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. Dispositif différent de celui des mesures contractuelles précédemment présentées et compte tenu de sa réforme pour 2015, il convient à ce groupe de travail de présenter cet outil contractuel, son fonctionnement et d'expliquer quelles MAE se dessinent comme étant utilisables dans le cadre du site 39 en 2015.

La liste des engagements unitaires prévus pour 2015 et pertinents dans le cadre du site 39 sont présentés aux membres des groupes de travail. A propos de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires Monsieur COLLIN remarque que la présentation (DIAPOSITIVE 15) mentionne « réduction de l'impact », contrairement au document qui mentionne réduction de l'utilisation. Le terme impact est changé par « utilisation » dans la « présentation ».

Les engagements unitaires proposés pour la réduction de produits phytosanitaires sont conservés du fait de la présence de quelques parcelles en culture sur le site. Monsieur LETY précise que de tels engagements ne sont pas inintéressants, Monsieur DECAMP (Agriculteur) précise qu'étant basé sur la démarche du volontariat il n'y avait pas d'inconvénient à proposer l'ensemble de ces engagements unitaires.

Il est expliqué que les engagements unitaires peuvent être choisis au cas par cas en fonction des besoins de la parcelle et de la volonté du signataire.

Les membres des groupes de travail s'accordent pour conserver la liste d'engagements unitaires proposés.

Pour prioriser l'utilisation des engagements unitaires, les besoins des habitats et des espèces seront croisés avec le contexte agricole du site, ceci permettra d'identifier des actions pertinentes et réalisables. De là pourront être proposés dans le docob plusieurs cahiers des charges différents de par leurs objectifs (prairies de fauche (6510), prairies à Molinie (6410), chiroptères, qualité de l'eau...) et leur niveau de contrainte. Ces cahiers des charges seront mis en vis-à-vis des engagements unitaires connus pour guider leur utilisation. Ceci en conservant une marge d'adaptation en cas d'évolution du dispositif MAE.

II. **PRESENTATION DES PREMIERS CAHIERS DES CHARGES**

Mesure A32301P – Chantiers d'ouverture des milieux

Engagements non rémunérés : Monsieur CHARLET propose d'étendre la période d'intervention autorisée jusqu'au 31 mars, de manière à affaiblir la végétation ligneuse détruisant lors de la montée de sève. **Proposition retenue.** De même, les membres des groupes de travail ne jugent pas intéressant de garder des ronciers dans un contexte de réouverture et estiment difficile de contrôler une telle végétation. Par ailleurs, il est souligné que des haies existantes dans des parcelles faisant l'objet d'un chantier de restauration sont à conserver. Cette proposition est intégrée aux engagements non rémunérés.

Engagements rémunérés : Monsieur CORNIER souligne que la mise en décharge systématique de produits de coupe est coûteux alors que ces produits pourraient être récupérés par un tiers à moindres frais pour le signataire du contrat, notamment pour du compostage ou la création de paillis. **L'engagement « Frais de mise en décharge » est reformulé « Frais d'exportation (Mise en décharge...).**

Mesure A32304R – Fauche extensive des milieux ouverts

Précisions techniques et recommandations : Face aux enjeux conservatoires des habitats de prairies de fauche (6510) et de prairie à Molinie (6410), Monsieur CORNIER se propose d'approfondir les précisions de gestion pour chacun des habitats en fonction de la fauche et du pâturage.

La préconisation de conserver une part de roncier n'est pas retenue.

Mesures contractuelles – Milieux forestiers

Pour les milieux ouverts intra-forestiers, Madame LARIVIERE tient à préciser que les mesures d'entretien à destination des milieux ouverts sont mobilisables.

Monsieur CORNIER souligne l'attention à porter sur l'entretien des milieux forestiers par des mesures destinées aux milieux ouverts. Les clauses techniques ne doivent pas être les mêmes à la signature d'un contrat.

Ainsi pour les mesures destinées aux milieux ouverts (A323), pourront être rédigés un cahier des charges types destiné aux milieux forestiers dans le cas où ils seraient complémentaires des mesures F227.

A propos de la rémunération du contrat, Monsieur COLLIN questionne quant aux possibilités de financer des travaux faits en régie par le signataire. Madame LARIVIERE explique qu'actuellement des travaux sont initiés pour définir des barèmes régionaux afin de pouvoir financer des actions menées par le signataire d'un contrat sans qu'il ait besoin de passer par un prestataire.

I. **PRESENTATION DES PREMIERS CAHIERS DES CHARGES**

Mesure F22701 – Ouverture et entretien des clairières et layons

Engagements non rémunérés : Quant à la non utilisation de produits phytosanitaires l'engagement est complété « Ne pas utiliser de produits phytosanitaires **sur les habitats ouverts intraforestiers** si cela n'a pas été prévu dans le docob.

Mesure F22706 – Gestion de la ripisylve

Pour cette mesure Monsieur CORNIER précise qu'une action d'éclaircie ponctuelle ne trouve pas son sens. La vision et la stratégie de mise en œuvre d'une telle action trouve toute sa cohérence à l'échelle du site.

Objectif : Monsieur CORNIER suggère de remplacer le terme « hydraulique » par « hydrologique ». Proposition acceptée de tous.

Conditions d'éligibilité : La première condition d'éligibilité des mesures est reformulée « **L'action d'éclaircie est financée si elle a pour but de favoriser des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire** ».

Engagements non rémunérés : Considérant la connaissance insuffisante de la Chalarose du Frêne, il est demandé de ne pas suggérer la plantation de cette essence. Cette proposition est acceptée des participants.

Engagements rémunérés : Le saule est rajouté aux essences pouvant être plantées.

De cette réflexion est intégré aux **Précisions techniques et recommandations :**

- Dans l'état actuel des connaissances de la Chalarose du Frêne, il n'est pas recommandé de planter cette essence.
- Une importance particulière sera portée sur le choix de plants de provenance locale.

Mesure F22708 – Dégagement et débroussaillage manuels

Objectif : A l'objectif est rajoutée la notion de remplacement du débroussaillage mécanique lourd par du débroussaillage mécanique portatif : « Cette mesure vise à substituer l'entretien chimique **ou mécanique lourd** des milieux forestiers par **entretien mécanique portatif** ».

Précisions techniques et recommandations : Pour affaiblir la végétation contrôlée, la période conseillée pour les travaux est modifiée, du **15 août au 31 mars** au lieu du 15 juillet au 1^{er} mars.

Bilan et évaluation de la mesure : Le suivi du bénéfice du changement de pratiques est reformulé « Comparaison de la végétation et de la ressource alimentaire (notamment en insectes) par rapport à l'état initial anciennement soumis **aux pratiques d'entretien précédentes** ».

Mesure F22714 – Panneaux d'information

Pour cette mesure Monsieur LETY demande si les panneaux d'information peuvent être sujets à dégradation. Monsieur BÉDUCHAUD précise que cela peut arriver. Monsieur CORNIER ne voit pas l'utilité de panneaux d'information. Monsieur HILDEBRAND conforte cette idée en suggérant qu'une telle mesure ne fasse pas l'objet d'une priorité forte. Cette mesure reste possible mais n'est pas à favoriser.

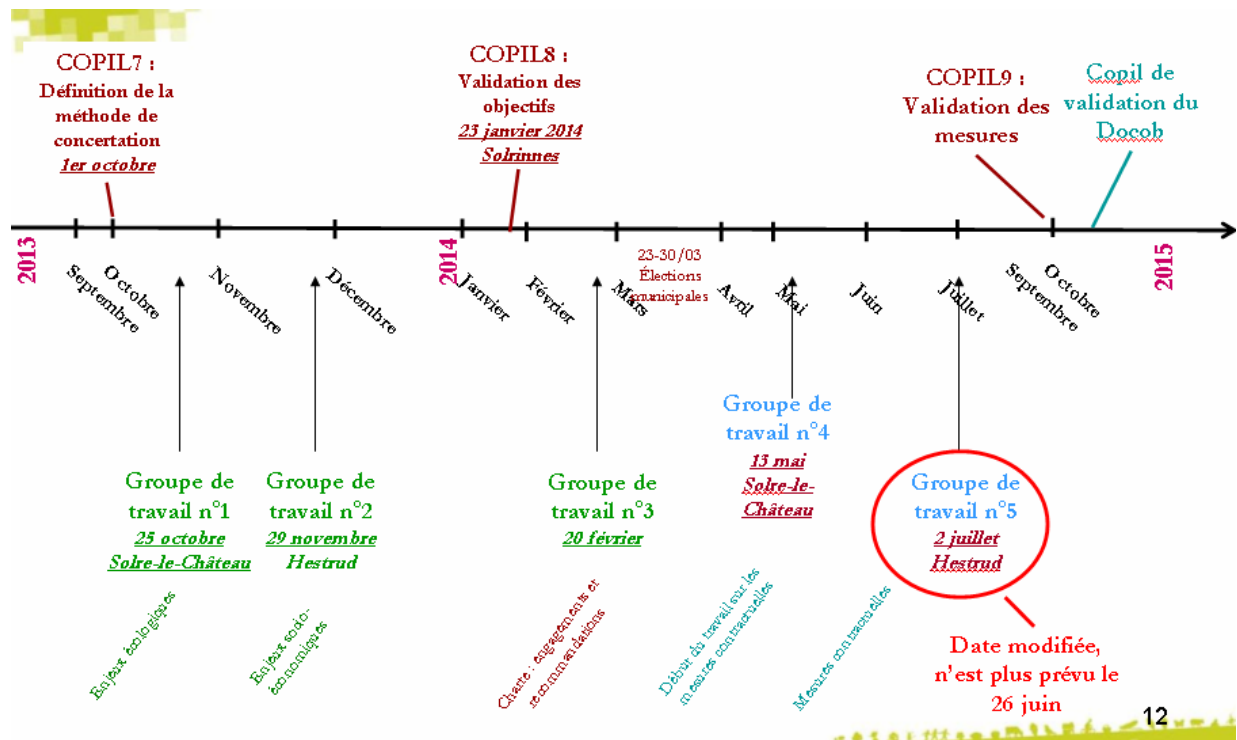
Madame LARIVIERE conforte cette idée de ne pas exclure cette mesure. En effet elle peut répondre à un souhait des communes propriétaires forestiers qui aimeraient communiquer quant aux actions menées en faveur des habitats et des espèces.

CONCLUSION

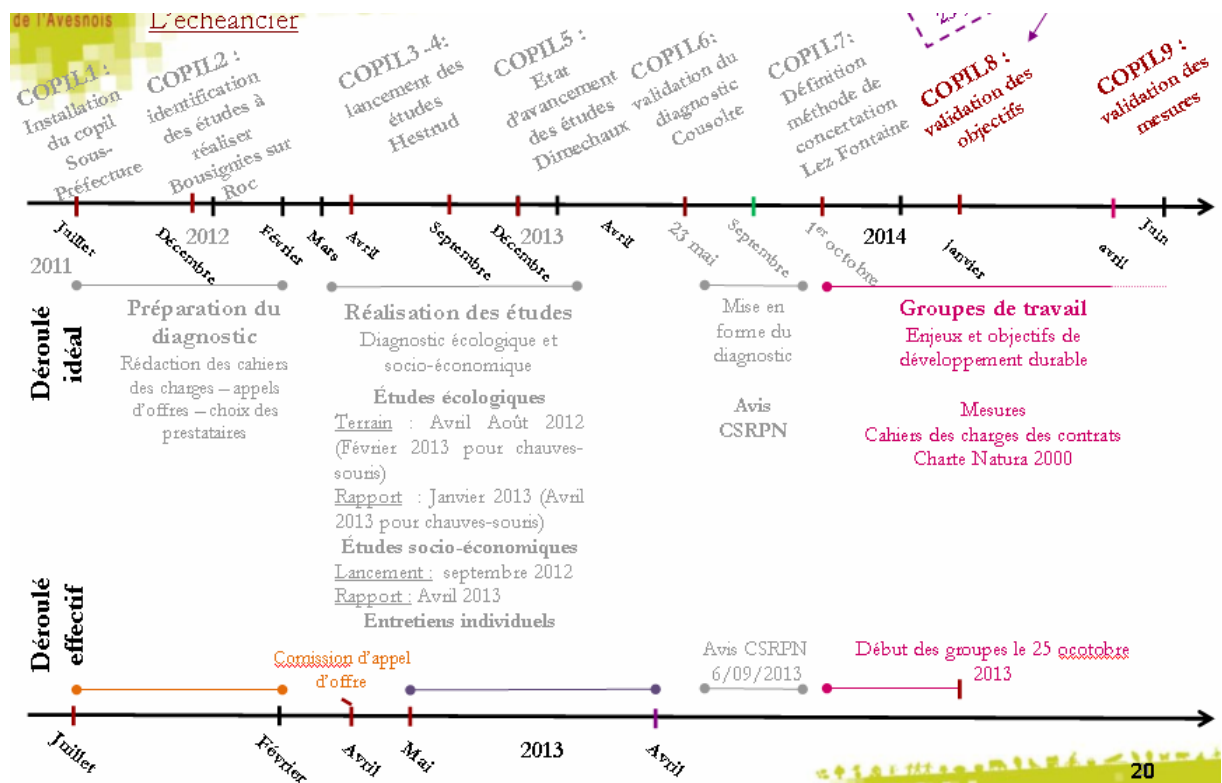
Monsieur LETY conclue cette journée qualifiée de belle et bien remplie. Il exprime sa satisfaction quant au travail produit ce jour, ceci, comme toujours, dans le respect des uns et

des autres. Il précise que la 5^{ème} session de groupes de travail se tiendra le 2 juillet 2014 à HESTRUD et remercie les membres des groupes de travail pour leur participation et leur investissement pendant et entre chaque groupe de travail et les invite au verre de l'amitié.

Organisation des réunions des groupes de travail et du comité de pilotage



Programmation globale de l'élaboration du docob



**COMPTE-RENDU DE LA 5^{EME} SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL DU SITE
NATURA 2000 FR3100512 « HAUTES VALLEES DE LA SOLRE, DE LA THURE, DE
LA HANTE ET LEURS VERSANTS BOISES ET BOCAGERS » DU 02 JUILLET 2014**

ORDRE DU JOUR ET DEROULE DE LA JOURNEE

9h15 - Accueil des participants

9h30 - Mot d'accueil : *Monsieur CORBINAUD, Maire de Solrinnes*

- **Introduction :** *Monsieur LETY – Président du Comité de Pilotage, Maire de Solre-le-Château, Vice-Président du Conseil Général du Nord.*

- **Validation du compte rendu de la quatrième session de groupes de travail du 13 mai 2014**

9h45 à 12h00 – Groupe de travail « *Milieux aquatiques* »

12h00 – Déjeuner

13h15 à 15h15 – Groupe de travail « *Milieux ouverts* »

15h00 à 17h15 – Groupe de travail « *Milieux forestiers* »

A chaque groupe de travail :

- **Sont rappelées les rencontres précédentes et la méthode de concertation**
- **Sont discutés et ajustés les cahiers des charges types des mesures contractuelles**

17h15 - Rappel de la programmation : *William BÉDUCHAUD – Parc naturel régional de l'Avesnois*

17h30 - Clôture de la réunion : *Monsieur LETY*

- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur DE WILDE Mairie d'ECCLES*
- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Monsieur DUPAYAGE Coopérative Forestière du Nord*
- *Madame GANOUN Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Monsieur HANOT Mairie de LEZ FONTAINE*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)*
- *Madame LAUTISSIER Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord*
- *Monsieur LE ROUZIC Association de défense de la Vallée de la Solre*
- *Monsieur LECOCQ Mairie de DIMECHAUX*
- *Monsieur LETY Maire de SOLRE-LE-CHATEAU – Vice-Président du Conseil Général – Président du comité de pilotage*
- *Madame MARTIN SMAECEA*
- *Monsieur MATHURIN-DOLLO SMAECEA*
- *Monsieur MESSENGER Association de pêche de FERRIERE LA PETITE*
- *Madame PAINCHART Chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais*
- *Monsieur SANIEZ Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur THURETTE Syndicat Mixte du Parc Naturel régional de l'Avesnois*

Etaient excusés :

- *Madame CHEVILLARD Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur DUTILLEUL Coordination Mammalogique du Nord de la France*

- *Monsieur COLLIN* *Président du syndicat des propriétaires fonciers et du syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
- *Monsieur CORBINAUD* *Maire de SOLRINNES*
- *Madame DESFRENNE* *Direction Régionale de l'Environnement l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DHORDAIN* *Propriétaire Forestier*
- *Monsieur MASSART* *Maire de BOUSIGNIES-SUR-ROC*
- *Madame PARGADE* *Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*
- *Monsieur WARNEZ* *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur CORBINAUD, Maire de Solrignes, souhaite la bienvenue aux participants des groupes de travail. Accueillant pour la deuxième fois les travaux d'élaboration du docob il souligne le caractère concret et l'aboutissement des travaux à travers les cahiers des charges types des mesures contractuelles. Il souhaite une bonne réunion aux participants.

Monsieur LETY, Maire de SOLRE LE CHATEAU et Président du Comité de Pilotage, note que la succession de comités de pilotage et de groupes de travail, menée jusqu'à aujourd'hui a conditionné une ambiance collégiale favorable à la construction du document d'objectifs du site 39. De ce fait, il souligne la qualité du travail fourni par les techniciens du Parc naturel régional de l'Avesnois et invite ainsi les élus présents à apprécier l'action du SMPNRA.

Le compte rendu des 4èmes groupes de travail du 13 mai 2014 est validé par l'assemblée.

Les absents sont excusés par Monsieur LETY.

Monsieur BÉDUCHAUD expose l'ordre du jour et rappelle la démarche de concertation engagée à travers les sessions de groupes de travail depuis le 25 octobre 2013. Il restitue les conclusions de la réunion téléphonique, comme convenu lors de la 4^{ème} session de groupes de travail, organisée pour établir la liste d'espèces exotiques envahissantes et présente la méthode utilisée pour prioriser les mesures au regard des enjeux écologiques du site.

Les objectifs de cette session de groupes de travail sont de :

- Présenter et discuter les cahiers des charges types des mesures contractuelles
 - 5 cahiers des charges « tous milieux »
 - 6 cahiers des charges « milieux aquatiques »
 - 3 cahiers des charges « milieux ouverts »
 - 8 cahiers des charges « milieux forestiers »

- Présenter et discuter les éléments techniques à incorporer au docob pour l'élaboration future des Mesures Agro-Environnementales Climatiques.

Cahiers des charges types « tous milieux »

II. A32311 P et R - F22706 : GESTION DE LA RISYLVE ET DES VEGETATIONS DE BERGES

a. Conditions d'éligibilité

A propos de la mention relative aux « travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique », Madame LARIVIERE (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord) demande de retirer « *ne dépassant pas un seuil défini au niveau régional* », incohérent avec le reste de la phrase.

b. Engagements du contrat

Engagements non rémunérés

La période d'intervention pour les travaux est ajustée du 15 août au 31 octobre. Il est ajouté que les opérations de plantations se dérouleront de novembre à mars.

Comme évoqué aux précédents groupes de travail, à propos de la plantation de Frêne, il est demandé de noter qu'au regard des connaissances actuelles sur la maladie il est déconseillé de planter cette essence.

c. Précisions techniques et recommandations

Pour cette mesure, Monsieur MATHURIN-DOLLO propose que pour la définition des modalités techniques de gestion des embâcles l'animateur se réfère au plan de gestion effectif du cours d'eau.

III. A32320 PR – F22711 : CONTROLE D'ESPECE INDESIRABLE

a. Intitulé

Monsieur CORNIER (Conservatoire Botanique National de Bailleul) demande à ce que le titre soit plus explicite et ne traite que des espèces exotiques envahissantes. Sur accord des participants aux groupes de travail l'action est renommée « Contrôle d'espèces exotiques envahissantes ».

Monsieur DUPAYAGE (Coopérative Forestière du Nord) note son désaccord avec la liste d'espèces exotiques envahissantes à propos du peuplier Baumier. Madame LARIVIERE, explique, en référence à la réunion du 12 juin que cette essence, n'est que présente en milieu dunaire et qu'elle n'est pas utilisée en sylviculture. Monsieur DUPAYAGE exprime donc son accord avec la liste proposée.

b. Objectif

La notion d'espèce indigène indésirable est supprimée de la fiche suite au changement d'intitulé.

c. Engagements du contrat

Mme PAINCHART (Chambre Régionale d'Agriculture) demande que l'utilisation possible de traitements chimiques soit retirée. Tout le monde s'accorde sur cette proposition. Monsieur CORNIER conforte cette idée en soulignant l'importance de privilégier les interventions mécaniques. Ainsi les mentions d'utilisation de produits phytocides dans les engagements non-rémunérés et rémunérés sont supprimées.

d. Précisions techniques et recommandations

A propos des opérations de piégeage, en plus de préciser les modalités d'utilisation de pièges de première catégorie, détailler celles relatives à l'utilisation de pièges de seconde catégorie. En conséquence de la décision de ne se focaliser que sur les espèces exotiques envahissantes, l'alinéa relatif au « *contrôle d'espèces autochtones, à caractère indésirable* » est supprimé.

IV. A32324 P – F22710 : MISE EN DEFENS DE ZONES SENSIBLES

Ce cahier des charges type ne fait pas l'objet de modifications.

V. A32325 P – F22709 : REDUCTION DE L'IMPACT DES DESSERTES

Ce cahier des charges type ne fait pas l'objet de modifications.

VI. A32326 P – F22714 : PANNEAUX D'INFORMATION

Ce cahier des charges type ne fait pas l'objet de modifications.

Cahiers des charges types « milieux aquatiques »

VII. A32309 P et R : RESTAURATION ET ENTRETIEN DE PLANS D'EAU

a. Objectif

Monsieur CORNIER demande à ce que l'objectif soit complété : « Cette mesure vise à (...) rajeunir des milieux aquatiques au bénéfice des habitats **et végétations** pionniers ».

b. Diagnostic préalable de la parcelle

Pour cette action Monsieur CORNIER insiste sur la nécessité d'identifier et de baliser la végétation patrimoniale avant intervention. Une telle disposition sera ajoutée au diagnostic préalable de la parcelle, qui se fera donc en deux étapes, au moment de la contractualisation et avant les travaux.

c. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention pour les travaux est ajustée du 15 août au 31 octobre.

A propos de la non-utilisation de produits chimiques « aux abords » du plan d'eau, Madame PAINCHART demande si la mesure concerne bien les milieux ouverts. Monsieur BÉDUCHAUD confirme, mais précise qu'elle n'est pas éligible pour les parcelles agricoles. Madame PAINCHART explique qu'un tel engagement pourrait se révéler contraignant pour les agriculteurs dans la mesure où la notion « d'abords » n'est pas définie. Elle note d'ailleurs que l'application de produits phytosanitaires dans le cadre des activités agricoles est réglementée à proximité des milieux aquatiques. Madame LARIVIERE rassure en expliquant que cette action n'est mobilisable que sur des parcelles ne faisant pas l'objet d'une déclaration PAC, et donc exclues des activités agricoles. Suite à cette discussion Monsieur BÉDUCHAUD souligne par ailleurs qu'un tel engagement ne devra pas être inscrit à la rédaction du cahier des charges de la Mesure Agro-environnementale relative à l'entretien des mares.

Engagement rémunérés

La période d'intervention pour les travaux d'entretien est ajustée du 15 août au 15 mars. Les participants proposent de rajouter la fauche aux opérations de gestion des berges.

d. Aides

Madame LAUTISSIER demande comment les travaux en régie sont ils financés. Madame LARIVIERE et Madame GANOUN expliquent qu'aujourd'hui toute opération doit faire l'objet d'une prestation. Elles précisent qu'actuellement des travaux sont engagés au niveau régional pour définir des barèmes forfaitaires qui permettront de rémunérer des actions menées en régie. Ces barèmes pourront faciliter la mise en œuvre d'actions.

e. Précisions techniques et recommandations

Pour cette mesure, Monsieur MATHURIN-DOLLO propose que pour la définition des modalités techniques de gestion des embâcles, l'animateur se réfère au plan de gestion effectif du cours d'eau.

VIII. A32310 R : ENTRETIEN DES VEGETATIONS HYGROPHILES

a. Objectif

Monsieur CORNIER préconise de parler de l'habitat codé 3260 dans l'objectif de la fiche. Cet habitat est mentionné dans les habitats visés par la mesure.

b. Diagnostic préalable de la parcelle

Pour cette action Monsieur CORNIER insiste sur la nécessité d'identifier et de baliser la végétation patrimoniale avant intervention. Une telle disposition sera ajoutée au diagnostic préalable de la parcelle, qui se fera donc en deux étapes, au moment de la contractualisation et avant les travaux.

c. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention pour les travaux est ajustée du 15 août au 31 octobre.

Engagement rémunérés

L'engagement « *coupe des roseaux* » est reformulé « *fauche des végétations hygrophiles* ».

IX. A32312 P et R : ENTRETIEN LOCAL DES FOSSES

a. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention pour les travaux est ajustée du 15 août au 31 octobre.

X. A32313 P : LUTTE CONTRE L'ENVASEMENT DES PLANS D'EAU

a. Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Monsieur THURETTE (Parc naturel régional de l'Avesnois) suggère que soient ajoutés les chiroptères visés par cette action car indirectement ils profitent du maintien de milieux aquatiques pour leur alimentation. De même, Madame LAUTISSIER propose de rajouter la bouvière qui habite les habitats aquatiques d'eaux lentes et stagnantes.

b. Diagnostic préalable de la parcelle

Pour une telle opération il sera nécessaire d'identifier et de baliser la végétation patrimoniale ou protégée avant intervention. A la contractualisation l'enjeu de conservation de la mulette sera pris en compte au cas où le plan d'eau serait en amont d'une station du mollusque. Sa présence conditionnera les modalités de l'intervention (mise en œuvre ou non, période, surface...).

c. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention est définie du 15 août au 31 octobre de manière à ne pas interférer sur la période de reproduction des poissons qui se tient de fin octobre à fin-avril.

XI. A32314 P : ENTRETIEN ET RESTAURATION D'OUVRAGES DE PETITE HYDRAULIQUE

a. Intitulé

La mesure est reformulée « Entretien et restauration d'ouvrages hydrauliques ».

b. Habitats et espèces d'intérêt communautaire

La bouvière est ajoutée aux espèces visées par la mesure.

c. Diagnostic préalable de la parcelle

Monsieur THURETTE fait remarque qu'à la contractualisation l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire, comme la mulette épaisse, sera à prendre en compte pour évaluer la nécessité d'une telle opération.

d. Conditions d'éligibilité

Monsieur MATHURIN-DOLLO précise que cette action ne doit être applicable que sur ouvrages déclarés.

e. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention est définie du 15 août au 31 octobre. L'entretien et le contrôle des vannes pourront se faire toute l'année.

Engagement rémunérés

Pour l'engagement « *Équipement pour l'alimentation en eau de type éolienne* », la précision « *de type éolienne* » est retirée de manière à élargir les possibilités de matériel.

XII. A32317 P : RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

a. Conditions d'éligibilité

Monsieur MATHURIN-DOLLO attire l'attention sur le droit « d'eau » relatif aux ouvrages. Il précise qu'il vaut mieux prévoir un renoncement du propriétaire à son droit d'eau pour garantir la pérennité de l'action dans le temps.

Ainsi, est ajouté « Si nécessaire, pour la bonne mise en œuvre du contrat, pour les ouvrages disposant du droit d'eau, le signataire s'engage à réviser, son droit d'eau avec l'aide des services de la police de l'Eau.

b. Diagnostic préalable de la parcelle

A la contractualisation l'enjeu de conservation des espèces d'intérêt communautaire, comme la mulette épaisse, sera à prendre en compte pour évaluer la nécessité d'une telle opération.

c. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention est définie du 15 août au 31 octobre.

Cahiers des charges types « milieux ouverts » - Hors parcelles agricoles

XIII. A32303 P et R : Pastoralisme et gestion des milieux ouverts

a. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

Monsieur AUROY (Fédération des Chasseurs du Nord) trouve que la période de pâturage proposée, du 1^{er} juin au 1^{er} novembre, débute tardivement, notamment dans le cadre d'un pâturage équin. Monsieur THURETTE explique que les prairies destinées au pâturage équin peuvent toutes ne pas faire l'objet d'un contrat voire même ne pas être incluses au périmètre du site. Dans ce cas, le signataire a de fortes probabilités de pouvoir débiter le pâturage sur d'autres parcelles que celle contractualisée.

Engagement rémunérés

Pour l'engagement « Suivi vétérinaire », ajouter la référence « (Cf. *Préconisations et recommandations*) », afin de se référer aux modalités de mobilisation de cet engagement.

XIV. A32305 P et R : Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage léger

Pour cette fiche les participants aux groupes de travail demandent s'il ne vaudrait pas mieux rédiger une fiche relative à la gestion par fauche. Monsieur BÉDUCHAUD explique que cette fiche fût présentée aux précédents groupes de travail et que les recommandations techniques furent développées avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul sur demandes des groupes de travail. Pour ce contrat destiné à lutter contre les rejets ligneux, les participants estiment que la fauche peut également être utilisée.

Ainsi :

a. Intitulé

L'intitulé de ce cahier des charges types est reformulé « *Entretien des milieux ouverts par fauche et débroussaillage léger* ».

b. Mesures complémentaires

Une référence à la fiche A32304R « Fauche extensive des milieux ouverts » sera faite.

c. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention est ajustée du 1^{er} octobre au 31 mars

d. Précisions techniques et recommandations

Pour le débroussaillage par fauche les précisions techniques de la fiche A32304R seront développées ici aussi afin d'orienter la période d'intervention sur différents types de prairies.

e. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention est définie du 1^{er} octobre au 31 octobre pour les opérations de débroussaillage.

XV. A32306 P et R : Haies et arbres champêtres, entretien et restauration

a. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La période d'intervention est ajustée du 1^{er} octobre au 15 mars.

La liste des espèces indigènes retenues pour la plantation sera mentionnée en annexe de la partie du docob consacrée aux mesures contractuelles.

b. Précisions techniques et recommandations

Pour la largeur minimale des haies basses à atteindre, de 1,50m, Monsieur HANOT (Mairie de LEZ-FONTAINE) et Madame PAINCHART jugent ambitieux cet objectif au risque de décourager des particuliers. Ils proposent de définir une largeur minimale à atteindre de 1m (avec ou sans taille latérale de la haie). Les participants des groupes s'accordent sur cette largeur minimale à atteindre.

A propos des modalités de taille, pour favoriser la compréhension, il est demandé de préciser que la taille sommitale des haies hautes puisse être faite au maximum deux fois en 5 ans ***sur la totalité du linéaire de ce type de haies***. Pour rappel, les haies hautes devront avoir une taille sommitale supérieure à 2 mètres.

De même, « A chaque intervention seulement 50% du linéaire engagé pourra être taillé », implique qu'au maximum 4 opérations de taille pourront être faites, ce qui est également à préciser.

Ajouter : « *Au montage du contrat, les haies contractualisées seront choisies de manière à respecter la réglementation, notamment au regard des bords de route* ».

Cahiers des charges types « milieux ouverts » - Mesures Agro-environnementales climatiques

Monsieur BÉDUCHAUD explique qu'actuellement, les engagements unitaires qui serviront, en région, en les rassemblant, à la rédaction des cahiers des charges des MAEC ne sont pas définitivement validés. Il rappelle que lors des précédents groupes de travail les engagements unitaires les plus cohérents avec les enjeux de conservation du site ont été retenus pour figurer dans le docob. Il note que pour certains d'entre eux il reste nécessaire d'écrire dans le docob les orientations techniques qui leur seront données de manière à répondre aux exigences écologiques des habitats, ceci dans un souci de cohérence avec les besoins et les possibilités techniques des agriculteurs.

Ainsi, les orientations techniques sont à définir pour :

- **Gestion extensive des prairies mésophiles ou humides**
- **Gestion extensive des prairies d'intérêt communautaire**
- **Entretien ou restauration du linéaire bocager**

Il est proposé aux groupes de travail que les autres engagements unitaires,

- Entretien des bosquets
- Entretien des ripisylves et gestion des embâcles
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement
- Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau
- Mise en défens temporaire de milieux remarquables
- Lutte contre déprise agricole
- Création et entretien d'un couvert herbacé

voient leur cahier des charges rédigé au cours de l'animation du docob. Les participants aux groupes de travail valident cette proposition.

XVI. HERBE 01 03 04 06 : GESTION EXTENSIVES DES PRAIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur BÉDUCHAUD présente les engagements proposés, définis pour répondre aux besoins écologiques des habitats prairiaux d'intérêt communautaire, avec l'aide du Conservatoire Botanique National de Bailleul :

Pratiques	Prairie de fauche - 6510	Prairie à Molinie - 6410
Enregistrement des pratiques	Oui	Oui
Période de fauche autorisée	- A partir du 15 juin, jusqu'au 30 juillet inclus - Seconde fauche automnale	- A partir du 30 juin, jusqu'au 15 aout inclus - Seconde fauche automnale

	possible.	possible.
Déprimage	Pas de déprimage	Pas de déprimage
Période de pâturage autorisée	Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre de l'année.	Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre de l'année.
Limitation du chargement moyen (UGB/ha)	Inférieur ou égal à 1UGB/ha	Inférieur ou égal à 0.7UGB/ha
Limitation de la fertilisation	Absence de fertilisation	Absence de fertilisation

Au regard des enjeux économiques du site, Monsieur LETY demande si une telle mesure peut se révéler contraignante à l'échelle d'une exploitation. Monsieur BEDUCHAUD explique que cette mesure vise 9 hectares d'habitats d'intérêt communautaire sur parcelles agricoles réparties sur 5 exploitations. Monsieur HANOT (Mairie de LEZ FONTAINE) note qu'il s'agit là d'une gestion « extensive », sur de petites parcelles. Monsieur THURETTE (Parc naturel régional de l'Avesnois) complète par le fait que les MAE visent l'ensemble des parcelles agricoles du site et que celles-ci diffèrent entre elles de par leur niveau de contrainte. Les MAE les plus contraignantes visent une gestion conservatoire des habitats d'Intérêt Communautaire inventoriés. Ces habitats représentent une surface modeste mais concentrent les plus forts enjeux du site.

La période de pâturage autorisée est discutée et définie du **1^{er} septembre au 15 novembre**.

A propos de la limitation de fertilisation, l'engagement unitaire défini au niveau national et mobilisable au niveau régional n'accompagne pas la réduction de la fertilisation mais uniquement l'absence de fertilisation. Madame PAINCHART (Chambre d'Agriculture de Région) et Monsieur DEWILDE (Mairie d'ECCLES) expliquent qu'en absence de fertilisation la qualité agronomique d'une prairie se dégrade. Ils expliquent que dans le cadre d'un fermage, une telle mesure peut être problématique pour la relation entre l'agriculteur, qui se doit de maintenir le potentiel agronomique de la prairie, et le propriétaire. Monsieur DEWILDE propose qu'une fertilisation organique minimale soit tolérée.

Monsieur CORNIER, n'est pas contre cette proposition, il souligne l'importance de cadrer la fertilisation. Il note que des expérimentations ont été menées dans d'autres régions pour optimiser, à la fois, la valeur agronomique et écologique d'une prairie. De tels travaux n'ont pas été faits dans le Nord Pas-de-Calais. Monsieur CORNIER explique qu'il ne peut pas apporter réponse aux interrogations quant au seuil minimal de fertilisation tolérable par les habitats d'intérêt communautaire.

Monsieur THURETTE, remarque que l'engagement unitaire au niveau régional accompagne uniquement l'absence de fertilisation. La réduction de fertilisation n'étant pas financée.

Monsieur BÉDUCHAUD propose donc un cahier des charges à deux niveaux de contrainte :

1. Fertilisation **réduites** – sans rémunération relative à la fertilisation
2. Fertilisation **absente** – Avec rémunération relative à la fertilisation

Messieurs LECOCQ et THURETTE proposent de profiter de l'animation pour apporter réponse localement quant aux seuils de fertilisation minimum en menant des expérimentations sur les parcelles du site.

Monsieur CORNIER complète cette proposition en expliquant qu'il a récemment assisté à une réunion entre un Lycée Agricole et la DRAAF, qui souhaitent mener des expérimentations d'optimisation de la valeur agronomique et de la diversité floristique. Il remarque ainsi que de tels travaux sur le site 39 pourraient faire l'objet d'un rapprochement vers ce programme.

Monsieur BÉDUCHAUD note qu'en complément, un minimum de fertilisation pourra être proposé en utilisant l'expérience d'autres sites Natura 2000.

Pour offrir à cette discussion un aboutissement techniquement pertinent et partagé de tous Monsieur LETY propose donc que le Pnr de l'Avesnois, réorganise une réunion technique en marge des groupes de travail de manière à répondre spécifiquement à cette interrogation.

XVII. HERBE 01 03 04 06 : GESTION EXTENSIVES DES PRAIRIES MESOPHILES ET HUMIDES

Monsieur BÉDUCHAUD explique que cette mesure vise ici l'ensemble des prairies du site autres que des habitats d'intérêt communautaire.

Distinguée en 3 niveaux de contraintes, la période de pâturage autorisée est avancée de 15 jours pour le niveau 2, soit du 1^{er} août au 30 novembre inclus.

A propos de la fertilisation, absente ou réduite, une réponse sera apportée suite à la réunion technique qui sera spécifiquement organisée.

En parallèle, Monsieur BÉDUCHAUD, comparera les pratiques de fertilisation et de pâturage du site, connues dans le diagnostic agricole du site 39, avec les différents niveaux du cahier des charges.

XVIII. LINEA 01 : ENTRETIEN OU RESTAURATION DU LINEAIRE BOCAGER

Pour cette mesure, Monsieur LETY remarque que pour répondre au cahier des charges, certaines haies, ne pourront s'élargir vers l'extérieur de la parcelle (bord de route). A l'animation une attention particulière sera portée sur le choix des haies contractualisées de manière à éviter toute incohérence technique ou réglementaire (sécurité routière).

Ajouter : « *Au montage du contrat, les haies contractualisées seront choisies de manière à respecter la réglementation, notamment au regard des bords de route* ».

A propos des modalités de taille, pour favoriser la compréhension, il est demandé de préciser que la taille sommitale des haies hautes pourra être faite au moins deux fois en 5 ans **sur la totalité du linéaire de ce type de haies**.

De même, « A chaque intervention seulement 50% du linéaire engagé pourra être taillé », implique qu'au maximum 4 opérations de taille pourront être faites, ce qui est également à préciser.

Cahiers des charges types « milieux forestiers »

XIX. F22702 : RESTAURATION ET ENTRETIEN DES PLANS D'EAU INTRA-FORESTIERS

a. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

La mention « *Le bénéficiaire s'engage également à éviter des opérations de coupes jugées préjudiciables par la structure animatrice au maintien du plan d'eau (coupe à blanc à proximité), en maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celui-ci.* » est supprimée.

XX. F22705 : COUPE ET TAILLE SANS OBJECTIF DE PRODUCTION

a. Objectif

L'objectif est reformulé : « *En milieu forestier, des opérations d'éclaircie peuvent bénéficier aux habitats d'ourlets (6430) ou de source pétrifiante (7220*).*

L'éclaircie par le haut de peuplements, favorisant le développement de la strate arbustive et donc d'une végétation diversifiée est bénéfique aux chiroptères qui s'y alimentent (...). »

Monsieur DUPAYAGE (Coopérative Forestière du Nord) demande si dans le cadre d'un contrat les produits de coupe peuvent être vendus. Madame LARIVIERE (DDTM 59) explique que oui. Dans ce cas la vente des produits de coupe est prévue dans le contrat.

XXI. F22712-1 : ACCROISSEMENT DE LA DENSITE DE BOIS SENESCENT DISSEMINÉ

a. Objectifs de développement durable et opérationnels

Monsieur DUPAYAGE remarque que cette mesure ne répond pas aux objectifs de soutien au développement des activités économiques.

Monsieur THURETTE demande à Monsieur DUPAYAGE si une telle action ne peut pas être bénéfique à un propriétaire qui, de par la rémunération peut développer un autre projet sylvicole.

Monsieur DUPAYAGE répond que cette action n'a pas vocation à valoriser une activité.

Ainsi, l'Objectif de développement durable n°2 « *Soutenir le développement des activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire* » et l'objectif opérationnel n°2.2 « *Préservation de l'activité sylvicole et maintien de son développement* » sont retirés du cahier des charges type de cette mesure contractuelle.

b. Conditions d'éligibilité

Monsieur DUPAYAGE demande à ce que le diamètre moyen d'exploitabilité soit défini en faisant référence au Schéma Régional de Gestion Sylvicole.

A propos de la non mise en place de dispositif attractif de la faune « *à proximité es arbres contractualisés* » Monsieur DUPAYAGE signale qu'il préfère qu'un rayon autour de l'arbre soit défini. Les participants au groupe de travail s'accordent donc sur un cercle de 10m de rayon autour de l'arbre.

c. Engagements du contrat

Engagement non rémunérés

A propos des engagements relatifs à l'identification et au marquage des arbres, Monsieur DUPAYAGE tient à remarquer qu'en l'absence de financements de ces engagements cette mesure ne pourra pas être applicable en forêt privée. Monsieur THURETTE, demande si l'appui de l'animateur Natura 2000 pour identifier et marquer les arbres ne suffirait-il pas à répondre au besoin de limitation de coût pour le propriétaire forestier. Monsieur DUPAYAGE explique que dans le cas où l'animateur opérerait en forêt pour faire de tels travaux cela le positionnerait comme un concurrent des experts et gestionnaires forestiers.

d. Aides

Monsieur DUPAYAGE signale que ce tableau n'est pas d'actualité et que même s'il est utilisé à titre indicatif il est nécessaire de faire référence aux futurs barèmes régionaux.

Monsieur BEDUCHAUD propose donc d'ajouter « *Se référer aux barèmes régionaux du Nord Pas-de-Calais une fois effectifs* ». Proposition validée par les groupes de travail.

XXII. F22712-2 : ACCROISSEMENT DE LA DENSITE DE BOIS SENESCENT EN ILOTS

a. Objectif

Sur avis de Messieurs CORNIER et DUPAYAGE, l'objectif de la fiche est reformulé (ajouts en gras) :

~~« Pour l'expression complète des communautés végétales (Arborescentes à herbacées), les peuplements doivent vieillir au delà de leur âge d'exploitabilité. La création d'îlots, dits « de sénescence »~~ **favorise la biodiversité, notamment saproxylique. Elle permet ainsi d'augmenter la typicité des habitats forestiers d'intérêt communautaire et donc d'améliorer leur état de conservation. Les chiroptères profitent de ces îlots dans lesquels elles trouvent des arbres gîtes. De par la création d'îlot cette mesure permet de contractualiser le fond et**

l'ensemble des tiges. Tous ces arbres ne feront l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans ».

b. Objectifs de développement durable et opérationnels

Tout comme dans la sous action 1 de la mesure F22712, l'objectif de développement durable n°2 et l'objectif de développement durable n°2.2 sont supprimés.

Monsieur LECOCQ, à la vue de la durée d'engagement de 30 ans demande ce qu'il se passe en cas de changement de propriétaire. Madame LARIVIERE explique que les engagements sont transmis au nouveau propriétaire. Monsieur CORNIER souligne l'importance de la durée d'engagement. Madame LARIVIERE explique qu'il s'agit là du cadre national.

XXIII. F22713 : MAINTIEN DE LA STRUCTURE DU PEUPEMENT AUTOUR D'UNE COLONIE DE CHAUVES-SOURIS

Monsieur BÉDUCHAUD explique que cette action est présentée comme « Opération innovante ». Inspirée d'une autre mesure utilisée sur le site Natura 2000 FR3112001 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache ». Elle a pour but, dans le cas où une colonie de Murin de Bechstein serait avérée, de favoriser le maintien de cette colonie en conservant le peuplement en place autour de l'arbre pendant la durée d'un contrat, soit 5 ans.

a. Objectif

Dans l'objectif, la phrase « *une coupe rase pourrait stresser l'arbre, voire causer son dépérissement* » est supprimée.

Il est rajouté à l'objectif (en gras) : « *L'espèce étant à caractère forestier, le changement de la physionomie du peuplement autour de l'arbre occupé par une colonie de Murin de Bechstein pourrait également (...).* »

b. Aides

Pour cette mesure, Monsieur DUPAYAGE signale son désaccord avec la rémunération forfaitaire de 1000euros accordée par colonie pour le contrat de 5 ans.

XXIV. F22715 : IRREGULARISATION DES PEUPEMENTS

a. Objectif

L'objectif est reformulé : « *Sur une même parcelle, un peuplement irrégulier se rapproche des stades les plus avancés de la dynamique forestière où se mêlent toutes les classes d'âges. Cette mixité des âges et des structures assure aux végétations d'intérêt communautaire une continuité temporelle de leur présence et de leur développement. Cette hétérogénéité est également favorable aux chiroptères d'intérêt communautaire dont les besoins diffèrent d'une espèce à l'autre. Le Murin de Bechstein préfère les peuplements pluristratifiés denses et peut utiliser les zones ouvertes comme les clairières et layons. parfois les éclaircies, Le Grand Murin affectionne tout particulièrement les sous bois dégagés sans végétation arbustive dans les sous-étages pour chasser au sol.* »

Monsieur DUPAYAGE demande ce qui est entendu ici par irrégularisation. Monsieur THURETTE répond que par exemple pour les chiroptères cela se traduit par une structure verticale pluristratifiée comme le taillis sous futaie. Monsieur DUPAYAGE explique que dans ce cas le taillis sous futaie représente à 80% des surfaces boisées du site. Si dans cette action, le terme irrégularisation signifie « stratification », il n'est pas adapté. Madame LARIVIERE confirme, cette mesure n'est sous cette forme pas adaptée au site 39.

Messieurs THURETTE et BÉDUCHAUD proposent donc aux groupes de travail de revoir cette fiche pour proposer un objectif et un contenu adaptés aux enjeux conservatoires du site 39.

XXV. F22716 : DEBARDAGE SELON UNE METHODE ALTERNATIVE

a. Engagements du contrat

Engagements rémunérés

A l'engagement relatif à la rémunération du surcoût de débardage Monsieur DUPAYAGE demande si le débardage avec du matériel à pneu large ou basse pression est finançable. Madame LARIVIERE confirme tant que l'entreprise en charge du chantier en est équipée, puisque cette mesure n'a pas vocation à financer de l'équipement.

Cette possibilité est inscrite dans l'engagement.

Pour cette mesure Monsieur CORNIER signale qu'il faudra faire attention à l'utilisation du débardage à cheval, qui peut se révéler défavorables pour les sols. En effet, la charge de l'animal étant répartie sur de petites surfaces le sol peu être tassé sous le pied de l'animal.

XXVI. F22717 : CREATION ET ENTRETIEN DE LISIERE ETAGEE

a. Mesures complémentaires

Il est ajouté la mesure A32305R pour entretenir les ourlets de lisière par un débroussaillage léger.

Mesures complémentaires d'animation

Monsieur BÉDUCHAUD explique que les mesures complémentaires d'animation ont pour objectif d'inscrire dans le docob les grandes lignes de l'animation pour orienter sa mise en œuvre.

Il site pour exemples :

- Accompagnement et suivi de la contractualisation
- Accompagnement des collectivités et porteurs de projet
- Communication et sensibilisation des acteurs sur les pratiques favorables aux habitats et espèces du site
- Organisation de rencontres et de journées de terrain pour l'information des acteurs
- Amélioration de la connaissance (chiroptères, effectifs mulette épaisse, ...)

Ces mesures complémentaires prendraient la forme de fiches par grandes lignes d'animation (titres, description, objectifs du docob).

Monsieur BÉDUCHAUD propose de diffuser cette partie complémentaire du docob aux participants des groupes de travail, pour recueillir leurs propositions de compléments, et de l'ajouter à l'ordre du jour du Copil de validation des mesures et de la charte

Les participants des groupes de travail acceptent cette méthode de travail.

CONCLUSION

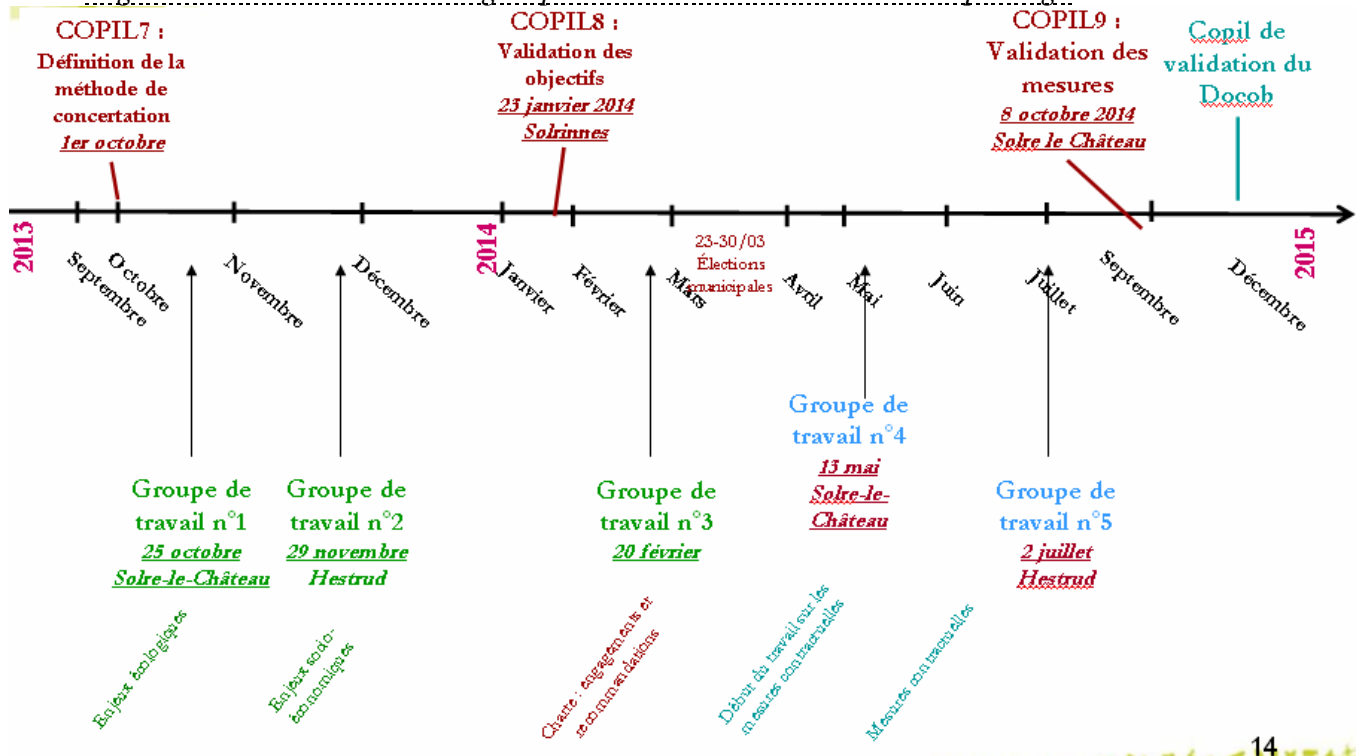
En fin de journée Monsieur LETY remercie les participants pour les débats enrichissants. Il souligne la bonne volonté de chacun, même si parfois les avis ne sont pas toujours partagés, pour construire ce Document d'Objectifs qui répondra à l'ensemble des exigences des uns et

des autres. Il explique que certes ce travail fait naître de nouvelles contraintes mais celles-ci doivent être calibrées pour trouver la meilleure conciliation entre tous les partis.

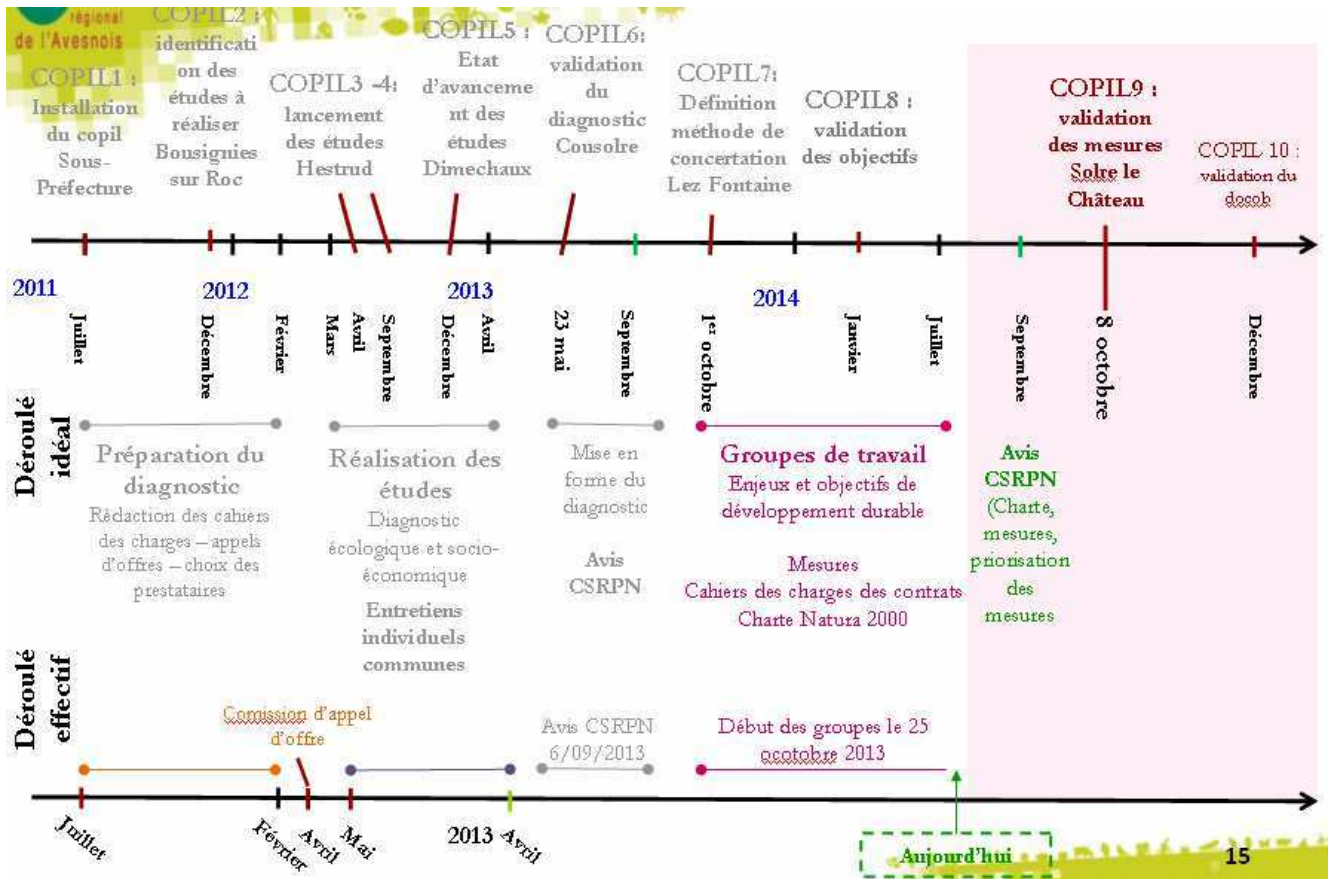
Monsieur LETY remercie Monsieur CORBINAUD pour son accueil à SOLRINNES. Pour cette réunion, il félicite l'équipe du Parc naturel régional de l'Avesnois pour son travail et les participants en présence. Cet ensemble permettra une production équilibrée qui devrait être opérationnelle.

Pour conclure, Monsieur LETY donne rendez-vous le 8 octobre à 13h30 pour le Comité de pilotage de validation de la Charte et des Cahiers des charges types des mesures contractuelles.

Organisation des réunions des groupes de travail et des comités de pilotage



Programmation globale de l'élaboration du docob



Annexe I : Espèces exotiques envahissantes, compte rendu de la réunion de travail du 12 juin 2014

Etaient présents :

- *Monsieur BÉDUCHAUD* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur CHARLET* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur CORNIER* Conservatoire Botanique National de Bailleul
- *Madame GANOUN* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Madame LARIVIERE* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Madame PARGADE* Centre Régional de la Propriété Forestière

Etaient excusés :

- *Monsieur DUPAYAGE* Coopérative des forestiers du Nord

Monsieur BÉDUCHAUD accueille les participants et rappelle le contexte et les objectifs de cette réunion.

L'objectif de la réunion :

- Liste d'espèces exotiques envahissantes – Définir le statut du Robinier faux-acacia et du Peuplier baumier au regard des enjeux écologiques et socio-économiques du site 39
- Charte Natura 2000 – Définir la cartographie des habitats de référence pour les engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers

Liste d'espèces exotiques envahissantes

Peuplier baumier

Monsieur CORNIER rappelle que cette espèce est un taxon exotique. Elle est notée dans la liste des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) comme « potentielle ». Ceci du fait des problèmes de colonisation des milieux littoraux (dunaires) en région. Hors de ces milieux son potentiel invasif n'est pas avéré. Madame GANOUN propose que soit précisé « Potentiel car invasif en milieu dunaire ». De ce fait, Madame PARGADE dit que cette espèce n'est pas un problème pour le site 39.

Madame LARIVIERE explique également que les peupliers utilisés en sylviculture sont des cultivars issus de sous-espèces du Peuplier baumier. Elle précise que le Peuplier baumier n'est pas utilisé en sylviculture

De ce fait les participants à la réunion s'accordent pour que le Peuplier baumier soit laissé comme « potentiel » dans la liste d'espèces exotiques envahissantes.

Robinier faux-acacia

Monsieur CORNIER explique que la problématique du Robinier-faux-acacia est en premier lieu l'enrichissement du sol en azote occasionné par cette légumineuse. Cet enrichissement favorise une végétation herbacée nitrophile au détriment des végétations d'intérêt communautaire de milieux oligotrophes voire mésotrophes. Mme PARGADE demande si des

études existent sur le temps nécessaire à la réversibilité du phénomène d'enrichissement et d'allélopathie dans le sol. M CORNIER répond qu'il n'en a pas connaissance.

Il précise aussi que cette plante, exsude des substances toxiques dans le sol notamment vis-à-vis des autres espèces végétales. Ce phénomène, dit d'allélopathie est défavorable aux végétations d'intérêt communautaire.

Il explique qu'ainsi, la flore sous un peuplement de robinier est particulièrement appauvrie et altérée du fait de ces phénomènes.

Monsieur CHARLET intervient sur l'effet nocif du Robinier faux-acacia sur le bétail. Cette légumineuse si elle est en contact avec une prairie peut générer le phénomène de météorisation des animaux au cas où ils en consommeraient de façon excessive.

En milieu forestier Monsieur CORNIER explique que la transformation d'un peuplement en place de Robinier faux-acacia est difficile du fait de la capacité importante de l'espèce à drageonner. Par ailleurs il note que l'espèce ne colonise pas forcément les habitats forestiers. Ceci dépendant des pratiques de gestion conduisant à la mise en lumière du sous-bois.

A la vue de cet argumentaire Madame PARGADE propose que soient identifiées les végétations sensibles à l'enrichissement du sol pour orienter l'éventuelle plantation de Robinier faux-acacia sur des habitats moins sensibles. Monsieur CORNIER explique que globalement les habitats ne sont pas eutrophes mais mésotrophes, voire même oligotrophes.

Madame PARGADE explique également que des études sont actuellement menées par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour mieux connaître le développement et le comportement de l'essence dans différents contextes stationnels.

Monsieur CHARLET cite un rapport de la DRAAF d'Aquitaine qui signale l'enrichissement des eaux en azote à proximité des peuplements de Robinier faux-acacia, ceci étant dû à l'azote atmosphérique stocké dans le sol par l'espèce.

Monsieur BEDUCHAUD, propose à la vue de l'ensemble des arguments proposés et dans l'attente des résultats de l'étude que le Robinier faux-acacia soit laissé dans la liste des EEE du site comme « invasif avéré », comme proposé initialement.

Madame PARGADE relève que dans les milieux carriers de l'Avesnois où l'essence est présente il n'y a pas d'extension de l'espèce. Monsieur CHARLET répond qu'effectivement elle ne s'étend pas, et ceci du fait de son cantonnement entre le front de taille de la carrière et les terrains à vocation agricole

Au regard des enjeux du site 39 Madame PARGADE note qu'il n'y a actuellement pas d'enjeu économique relatif à cette essence.

Monsieur BEDUCHAUD propose alors de la conserver dans la liste d'EEE mais de notifier que cette liste a été discutée de manière à être en adéquation avec les enjeux écologiques et socio-économiques du site 39.

Madame PARGADE souligne tout de même le Robinier faux-acacia pourrait être intéressant.

A la vue de cet argument Monsieur CORNIER signale que dans le cas où un propriétaire aurait un enjeu économique à planter du Robinier faux-acacia il ne signe pas de Charte.

Madame PARGADE demande à ce qu'il soit bien précisé que les risques dus au Robinier faux-acacia pour le site 39 sont essentiellement liés aux phénomènes d'allélopathie et d'enrichissement du sol.

Monsieur CORNIER exprime son accord en notant qu'à l'heure actuelle le caractère invasif de cette essence en milieu forestier n'est pas majeur, mais exprime des inquiétudes sur l'avenir avec les changements climatiques (climat plus chaud et plus sec davantage favorable à l'espèce).

Madame PARGADE précise qu'à l'issue des études menées par le CRPF, en fonction des résultats obtenus, la liste d'EEE pourra être revue à la révision du docob. Monsieur CORNIER précise d'ailleurs que cette liste s'affine au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

Ainsi, Monsieur BEDUCHAUD reprend tous les points à notifier dans la liste relativement au Robinier faux-acacia :

- **Cette liste d'espèces exotiques envahissantes définie au niveau régional a été analysée et acceptée par les participants des groupes de travail au regard des enjeux écologiques et socio-économiques spécifiques au site Natura 2000 FR3100512. Il sera précisé que ces choix ont été faits pour ce site en tenant compte du contexte. Ils ne peuvent être transposés tels quels sur un autre site dont le contexte serait différent.**
- **Relativement au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et à la vue des connaissances actuelles, le risque lié à la présence de Robinier faux-acacia est plus dû aux phénomènes d'allélopathie et d'enrichissement du sol par stockage de l'azote atmosphérique qu'au simple phénomène de colonisation des milieux. Ces phénomènes altèrent les végétations herbacées en banalisant et appauvrissant leur composition et enrichissent les eaux situées en périphérie de la station.**
- **En fonction des résultats des études menées par le CRPF sur le développement du Robinier faux-acacia en fonction des conditions stationnelles, la situation de l'essence dans la liste d'Espèces Exotiques Envahissantes pourra être revue à la révision du Document d'Objectifs.**

Les participants à la réunion s'accordent pour notifier ces points à la liste d'EEE.

Charte Natura 2000 - Cartes de référence pour les engagements relatifs aux milieux forestiers

L'objectif pour ce point est d'identifier, dans l'atlas cartographique du site 39, quelles cartes des végétations doivent faire référence aux habitats d'intérêt communautaire tout en ne tenant pas compte des plantations de peupliers et résineux.

Cette considération a pour objectif de ne pas empêcher un signataire de Charte Natura 2000 de replanter une essence exogène (ex : peuplier, résineux) après exploitation d'une plantation du même type.

Monsieur BEDUCHAUD propose de retenir la « Cartographie des habitats génériques éligibles au titre de l'Annexe I de la Directive Habitats ».

Il explique que les cartes des « Habitats selon la typologie phytosociologique » identifient clairement les différents types de plantation.

Par comparaison de ces deux types de cartes chacun observe que les plantations en place sur le site ne sont pas reprises dans les cartes d'« Habitats génériques éligibles au titre de l'Annexe I de la Directive Habitats ».

Ainsi, la proposition de retenir pour référence la cartographie des « Habitats génériques éligibles au titre de l'Annexe I de la Directive Habitats » est retenue de tous.

Sources pétrifiantes avec formation de travertins -7220

Monsieur CORNIER ajoute ce point à l'ordre du jour.

Il explique qu'après des investigations complémentaires sur les habitats de sources pétrifiantes, comme exposé aux groupes de travail du 13 mai, les deux sources pétrifiantes identifiées sur le site relèvent bien de cet habitat de par leur végétation.

Il expose également et attire l'attention sur une troisième source pétrifiante active, signalée sur carte IGN aux abords du site à Bousignies sur Roc. Bien que la source étant hors site il explique que l'habitat d'intérêt communautaire est présent sur site en une coulée d'environ 1 mètre de large pour 12 mètres de long.

Cet habitat n'a pas été cartographié dans le diagnostic du site.

Monsieur CORNIER explique que cette source est active de par la production de tuf ce qui est rarissime en région. Il précise que l'animation du site sera l'occasion de mettre en défens cet habitat notamment par la mise en place d'un contrat.

Madame LARIVIERE et Madame GANOUN expliquent que pour ajouter cette donnée au diagnostic il faudra le proposer au Comité de Pilotage.

Madame PARGADE précise que la source étant hors site, informer le propriétaire du caractère exceptionnel de cette source et de sa fragilité pourra tout de même être envisagé.

Monsieur CORNIER précise qu'une note sera faite à l'attention du Comité de Pilotage.

Espèces exotiques envahissantes, compte rendu de la réunion de travail du 12 juin 2014

Etaient présents :

- *Monsieur BÉDUCHAUD* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur CHARLET* Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- *Monsieur CORNIER* Conservatoire Botanique National de Bailleul
- *Madame GANOUN* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Madame LARIVIERE* Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM59)
- *Madame PARGADE* Centre Régional de la Propriété Forestière

Etaient excusés :

- *Monsieur DUPAYAGE* Coopérative des forestiers du Nord

Monsieur BÉDUCHAUD accueille les participants et rappelle le contexte et les objectifs de cette réunion.

L'objectif de la réunion :

- Liste d'espèces exotiques envahissantes – Définir le statut du Robinier faux-acacia et du Peuplier baumier au regard des enjeux écologiques et socio-économiques du site 39
- Charte Natura 2000 – Définir la cartographie des habitats de référence pour les engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers

Liste d'espèces exotiques envahissantes

Peuplier baumier

Monsieur CORNIER rappelle que cette espèce est un taxon exotique. Elle est notée dans la liste des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) comme « potentielle ». Ceci du fait des problèmes de colonisation des milieux littoraux (dunaires) en région. Hors de ces milieux son potentiel invasif n'est pas avéré. Madame GANOUN propose que soit précisé « Potentiel car invasif en milieu dunaire ». De ce fait, Madame PARGADE dit que cette espèce n'est pas un problème pour le site 39.

Madame LARIVIERE explique également que les peupliers utilisés en sylviculture sont des cultivars issus de sous-espèces du Peuplier baumier. Elle précise que le Peuplier baumier n'est pas utilisé en sylviculture

De ce fait les participants à la réunion s'accordent pour que le Peuplier baumier soit laissé comme « potentiel » dans la liste d'espèces exotiques envahissantes.

Robinier faux-acacia

Monsieur CORNIER explique que la problématique du Robinier-faux-acacia est en premier lieu l'enrichissement du sol en azote occasionné par cette légumineuse. Cet enrichissement favorise une végétation herbacée nitrophile au détriment des végétations d'intérêt communautaire de milieux oligotrophes voire mésotrophes. Mme PARGADE demande si des

études existent sur le temps nécessaire à la réversibilité du phénomène d'enrichissement et d'allélopathie dans le sol. M CORNIER répond qu'il n'en a pas connaissance.

Il précise aussi que cette plante, exsude des substances toxiques dans le sol notamment vis-à-vis des autres espèces végétales. Ce phénomène, dit d'allélopathie est défavorable aux végétations d'intérêt communautaire.

Il explique qu'ainsi, la flore sous un peuplement de robinier est particulièrement appauvrie et altérée du fait de ces phénomènes.

Monsieur CHARLET intervient sur l'effet nocif du Robinier faux-acacia sur le bétail. Cette légumineuse si elle est en contact avec une prairie peut générer le phénomène de météorisation des animaux au cas où ils en consommeraient de façon excessive.

En milieu forestier Monsieur CORNIER explique que la transformation d'un peuplement en place de Robinier faux-acacia est difficile du fait de la capacité importante de l'espèce à drageonner. Par ailleurs il note que l'espèce ne colonise pas forcément les habitats forestiers. Ceci dépendant des pratiques de gestion conduisant à la mise en lumière du sous-bois.

A la vue de cet argumentaire Madame PARGADE propose que soient identifiées les végétations sensibles à l'enrichissement du sol pour orienter l'éventuelle plantation de Robinier faux-acacia sur des habitats moins sensibles. Monsieur CORNIER explique que globalement les habitats ne sont pas eutrophes mais mésotrophes, voire même oligotrophes.

Madame PARGADE explique également que des études sont actuellement menées par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour mieux connaître le développement et le comportement de l'essence dans différents contextes stationnels.

Monsieur CHARLET cite un rapport de la DRAAF d'Aquitaine qui signale l'enrichissement des eaux en azote à proximité des peuplements de Robinier faux-acacia, ceci étant dû à l'azote atmosphérique stocké dans le sol par l'espèce.

Monsieur BEDUCHAUD, propose à la vue de l'ensemble des arguments proposés et dans l'attente des résultats de l'étude que le Robinier faux-acacia soit laissé dans la liste des EEE du site comme « invasif avéré », comme proposé initialement.

Madame PARGADE relève que dans les milieux carriers de l'Avesnois où l'essence est présente il n'y a pas d'extension de l'espèce. Monsieur CHARLET répond qu'effectivement elle ne s'étend pas, et ceci du fait de son cantonnement entre le front de taille de la carrière et les terrains à vocation agricole

Au regard des enjeux du site 39 Madame PARGADE note qu'il n'y a actuellement pas d'enjeu économique relatif à cette essence.

Monsieur BEDUCHAUD propose alors de la conserver dans la liste d'EEE mais de notifier que cette liste a été discutée de manière à être en adéquation avec les enjeux écologiques et socio-économiques du site 39.

Madame PARGADE souligne tout de même le Robinier faux-acacia pourrait être intéressant.

A la vue de cet argument Monsieur CORNIER signale que dans le cas où un propriétaire aurait un enjeu économique à planter du Robinier faux-acacia il ne signe pas de Charte.

Madame PARGADE demande à ce qu'il soit bien précisé que les risques dus au Robinier faux-acacia pour le site 39 sont essentiellement liés aux phénomènes d'allélopathie et d'enrichissement du sol.

Monsieur CORNIER exprime son accord en notant qu'à l'heure actuelle le caractère invasif de cette essence en milieu forestier n'est pas majeur, mais exprime des inquiétudes sur l'avenir avec les changements climatiques (climat plus chaud et plus sec davantage favorable à l'espèce).

Madame PARGADE précise qu'à l'issue des études menées par le CRPF, en fonction des résultats obtenus, la liste d'EEE pourra être revue à la révision du docob. Monsieur CORNIER précise d'ailleurs que cette liste s'affine au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances.

Ainsi, Monsieur BEDUCHAUD reprend tous les points à notifier dans la liste relativement au Robinier faux-acacia :

- **Cette liste d'espèces exotiques envahissantes définie au niveau régional a été analysée et acceptée par les participants des groupes de travail au regard des enjeux écologiques et socio-économiques spécifiques au site Natura 2000 FR3100512. Il sera précisé que ces choix ont été faits pour ce site en tenant compte du contexte. Ils ne peuvent être transposés tels quels sur un autre site dont le contexte serait différent.**
- **Relativement au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et à la vue des connaissances actuelles, le risque lié à la présence de Robinier faux-acacia est plus dû aux phénomènes d'allélopathie et d'enrichissement du sol par stockage de l'azote atmosphérique qu'au simple phénomène de colonisation des milieux. Ces phénomènes altèrent les végétations herbacées en banalisant et appauvrissant leur composition et enrichissent les eaux situées en périphérie de la station.**
- **En fonction des résultats des études menées par le CRPF sur le développement du Robinier faux-acacia en fonction des conditions stationnelles, la situation de l'essence dans la liste d'Espèces Exotiques Envahissantes pourra être revue à la révision du Document d'Objectifs.**

Les participants à la réunion s'accordent pour notifier ces points à la liste d'EEE.

Charte Natura 2000 - Cartes de référence pour les engagements relatifs aux milieux forestiers

L'objectif pour ce point est d'identifier, dans l'atlas cartographique du site 39, quelles cartes des végétations doivent faire référence aux habitats d'intérêt communautaire tout en ne tenant pas compte des plantations de peupliers et résineux.

Cette considération a pour objectif de ne pas empêcher un signataire de Charte Natura 2000 de replanter une essence exogène (ex : peuplier, résineux) après exploitation d'une plantation du même type.

Monsieur BEDUCHAUD propose de retenir la « Cartographie des habitats génériques éligibles au titre de l'Annexe I de la Directive Habitats ».

Il explique que les cartes des « Habitats selon la typologie phytosociologique » identifient clairement les différents types de plantation.

Par comparaison de ces deux types de cartes chacun observe que les plantations en place sur le site ne sont pas reprises dans les cartes d'« Habitats génériques éligibles au titre de l'Annexe I de la Directive Habitats ».

Ainsi, la proposition de retenir pour référence la cartographie des « Habitats génériques éligibles au titre de l'Annexe I de la Directive Habitats » est retenue de tous.

Sources pétrifiantes avec formation de travertins -7220

Monsieur CORNIER ajoute ce point à l'ordre du jour.

Il explique qu'après des investigations complémentaires sur les habitats de sources pétrifiantes, comme exposé aux groupes de travail du 13 mai, les deux sources pétrifiantes identifiées sur le site relèvent bien de cet habitat de par leur végétation.

Il expose également et attire l'attention sur une troisième source pétrifiante active, signalée sur carte IGN aux abords du site à Bousignies sur Roc. Bien que la source étant hors site il explique que l'habitat d'intérêt communautaire est présent sur site en une coulée d'environ 1 mètre de large pour 12 mètres de long.

Cet habitat n'a pas été cartographié dans le diagnostic du site.

Monsieur CORNIER explique que cette source est active de par la production de tuf ce qui est rarissime en région. Il précise que l'animation du site sera l'occasion de mettre en défens cet habitat notamment par la mise en place d'un contrat.

Madame LARIVIERE et Madame GANOUN expliquent que pour ajouter cette donnée au diagnostic il faudra le proposer au Comité de Pilotage.

Madame PARGADE précise que la source étant hors site, informer le propriétaire du caractère exceptionnel de cette source et de sa fragilité pourra tout de même être envisagé.

Monsieur CORNIER précise qu'une note sera faite à l'attention du Comité de Pilotage.

**SITE NATURA 2000 FR3100512 – MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES
CLIMATIQUES**

REUNION TECHNIQUE

COMPTE RENDU

Contexte

- 2 habitats prairiaux d'intérêt communautaire concernés par l'activité agricole du site :
 - o 6410 – Prairies à Molinie – 1,2693ha
 - o 6510 – Prairies maigres de fauche – 8,8853ha
- Un dispositif MAEC (Mesures Agro-environnementales Climatiques) finançant uniquement l'absence de fertilisation et non plus la limitation de fertilisation comme cela était possible lors de la dernière programmation.
- Groupe de travail organisé le 2 juillet 2014 pour définir les cahiers des charges des MAEC du site 39. Crainte des participants que la mesure soit peu contractualisée du fait de l'absence de fertilisation, sur habitats d'intérêt communautaire et sur les autres types de prairies.
- Questions :
 - o Est-ce possible d'intégrer au cahier des charges MAEC une limitation de la fertilisation chiffrée (conditions d'éligibilité, ...)
 - o Le bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire peut-il être maintenu ou atteint tout en maintenant un minimum de fertilisation. Quels seuils pertinents écologiquement et socio-économiquement acceptables pourraient alors être proposés sur le site ?

Objectifs

- Dans les cahiers des charges des MAEC du site 39, définir les modalités de fertilisation pour la gestion des habitats prairiaux d'intérêt communautaire et des autres types de prairies.
- Définir des seuils de fertilisation qui pourraient concilier le maintien du potentiel agronomique des prairies et l'amélioration ou le maintien du bon état de conservation des prairies d'intérêt communautaire et des autres types de prairies.

Etaient présents

Monsieur BÉDUCHAUD – Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Monsieur CORNIER – Conservatoire Botanique national de Bailleul

Monsieur DEWILDE J.M. – Mairie d'ECCLES

Monsieur DEWILDE Q. - ADARTH GEDA de l'Avesnois

Madame DIREZ – Parc naturel régional Scarpe Escaut
 Madame GRASSIEN – Chambre régionale d’Agriculture du Nord Pas de Calais
 Monsieur HANOT – Mairie de LEZ FONTAINES
 Monsieur LECOCQ – Mairie de DIMECHAUX
 Madame PAINCHART - Chambre régionale d’Agriculture du Nord Pas de Calais
 Madame POSTEC - Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l’Avesnois (SMPNRA)

1. Possibilité de limiter la fertilisation ?

A la question « Est-ce possible d’intégrer au cahier des charges des MAEC une limitation de la fertilisation ? ». La question est de savoir s’il est possible d’intégrer une notion de limitation de fertilisation contrôlable au(x) cahier(s) des charges. Ceci impose la contrôlabilité de la limitation de la fertilisation via un cahier d’enregistrement des pratiques de fertilisation. D’après la Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt, ceci ne semble pas pouvoir s’intégrer dans les conditions d’éligibilité de la mesure et doit donc être intégré dans les clauses à respecter. Si cela s’avère possible, il faudra alors voir quel impact cette clause peut avoir sur le contrat en cas de non respect de cet engagement non rémunéré. N’ayant pas les réponses à ces interrogations, ces questions ont été posées au Ministère. Dans le contexte actuel, où l’Europe a envoyé 900 questions au Ministère sur le cadrage national, les délais de réponse ne peuvent pas être assurés.

Relevé de décisions

1. Gestion extensive des prairies d’intérêt communautaire 6410 – 6510

Au vu des données actuelles, il apparaît impossible de déterminer un seuil de fertilisation qui n’aurait pas d’impact défavorable sur les habitats d’intérêt communautaire. De plus, en terme d’intérêt socio-économique, de surfaces concernées et de rémunération des mesures, il est choisis de conserver les mesures avec une absence de fertilisation pour les habitats d’intérêt communautaire :

Pratiques	Prairie de fauche - 6510	Prairie à Molinie - 6410
Enregistrement des pratiques	Oui	Oui
Période de fauche autorisée	- A partir du 15 juin, jusqu’au 30 juillet inclus - Seconde fauche automnale possible.	- A partir du 30 juin, jusqu’au 15 août inclus - Seconde fauche automnale possible.
Déprimage	Pas de déprimage	Pas de déprimage
Période de pâturage autorisée	Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre de l’année.	Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre de l’année.
Limitation du chargement moyen (UGB/ha)	Inférieur ou égal à 1UGB/ha	Inférieur ou égal à 0.7UGB/ha
Limitation de la fertilisation	Absence de fertilisation	Absence de fertilisation

A inscrire en complément dans le docob :

- Au début de l’animation du docob, il sera nécessaire de rencontrer les agriculteurs concernés par les habitats d’intérêt communautaire du site 39 pour comprendre dans le détail leurs pratiques d’exploitation, afin de :

- au regard des cahiers des charges, identifier les aspects favorables et les freins à la contractualisation

- identifier précisément les pratiques favorables ou défavorables à ces habitats
- Il y a besoin au niveau régional de mener sur habitat prairial d'intérêt communautaire une étude de la tolérance des communautés végétales à différents niveaux de fertilisation. Une telle étude permettra de proposer, en fonction des différents contextes environnementaux de la région, des mesures de gestion des habitats d'intérêt communautaire n'excluant pas systématiquement leur fertilisation.
- Pour les mesures AGRI1 et AGRI 2 : Pour la bonne mise en oeuvre du contrat le signataire s'assurera de la compatibilité des contraintes à respecter avec son plan d'épandage.

En parallèle, les participants soulignent l'importance d'étudier la potentielle proposition d'une mesure offrant plus de flexibilité. L'engagement unitaire « **HERBE_7 Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle** » permet cette flexibilité. Par ailleurs, cette mesure est une mesure dite à obligation de résultats (a contrario des autres qui sont à obligation de moyens). Quelques-soient les pratiques de l'agriculteur, il se doit de maintenir 4 espèces végétales parmi une liste nationale de 20 espèces préalablement choisies et caractéristiques de l'habitat.

En fonction de la possibilité d'animation et de mise en place d'une telle mesure, il est tout d'abord proposé d'envoyer la liste nationale des espèces au Conservatoire Botanique National de Bailleul. Ensuite, s'il s'avère que les espèces des habitats 6410 et 6510 le permettent, la mise en place d'une telle mesure sur le site Natura 2000 pourra être étudiée. Ceci sera précisé dans le DOCOB.

A inscrire en complément dans le docob :

- Mesures applicables dans le cas où la liste nationale d'espèces proposerait au moins 4 espèces caractéristiques des habitats 6410 et 6510 du site 39. Cette liste sera soumise pour avis au Conservatoire Botanique National de Bailleul.
- Cette mesure nécessite des moyens humains conséquents pour son animation (état des lieux, suivi des espèces). Son animation sera tributaire des personnels disponibles.

2. Gestion extensive des prairies mésophiles ou humides

Deux approches développées en parallèle :

1 - En considérant, à terme, la possibilité de limiter la fertilisation :

Dans le cas où la limitation de fertilisation deviendrait possible, ces mesures seront préférentiellement mises en œuvre.

Pratiques	Niveau 1	Niveau 2 (potentiel*)	Niveau 3 (potentiel*)	Niveau 4
Enregistrement des pratiques	Oui	Oui		Oui
Période de fauche autorisée	A partir du 15 mai-	Du 1 ^{er} juin au 31 octobre inclus		Du 15 juin au 31 octobre inclus
Déprimage	1 ^{er} mai au 30 novembre inclus	Entre 1 ^{er} mai et 15 mai		Déprimage non-autorisé
Période de pâturage autorisée		Du 1 ^{er} août au 30 novembre inclus		Du 15 août au 30 novembre inclus
Limitation du chargement moyen (UGB/ha)	Inférieur à 1,2 UGB/ha pendant la période de pâturage	Inférieur à 1,2 UGB/ha pendant la période de pâturage		Inférieur à 1 UGB/ha pendant la période de pâturage

Limitation de la fertilisation	80 unités d'azote/ha	80 unités d'azote/ha	Absence de fertilisation	Absence de fertilisation
---------------------------------------	----------------------	----------------------	--------------------------	--------------------------

* : deux niveaux différents (2 et 3) seront proposés s'il s'avère que la rémunération entre le niveau 1 et le niveau 2 est suffisamment pertinente pour justifier un second niveau. Les rémunérations seront envoyées aux partenaires lorsque celles-ci auront été calculées. Si l'écart n'apparaît pas significativement important, seulement 3 niveaux seront conservés au total : les niveaux 1, 3 et 4.

2 – Suivant le contexte actuel, cahiers des charges ne proposant que l'absence de fertilisation ou aucune action sur la fertilisation.

Pratiques	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enregistrement des pratiques	Oui	Oui	Oui
Période de fauche autorisée	A partir du 15 mai-	Du 1 ^{er} juin au 31 octobre inclus	Du 15 juin au 31 octobre inclus
Déprimage	1 ^{er} mai au 30 novembre inclus	Entre 1 ^{er} mai et 15 mai	Déprimage non-autorisé
Période de pâturage autorisée		Du 1 ^{er} août au 30 novembre inclus	Du 15 août au 30 novembre inclus
Limitation du chargement moyen (UGB/ha)	Inférieur à 1,2 UGB/ha pendant la période de pâturage	Inférieur à 1,2 UGB/ha pendant la période de pâturage	Inférieur à 1 UGB/ha pendant la période de pâturage
Limitation de la fertilisation	Sans limitation de fertilisation	Absence de fertilisation	Absence de fertilisation

Mesure Agri 3	Maintien de la richesse floristique des prairies d'intérêt communautaire	Prioritaire
Axe PDRH 214	Engagements unitaires retenus pour cette action	
HERBE_07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	
<p>Objectif : La composition des végétations prairiales d'intérêt communautaire est étroitement liée aux pratiques de gestion mises en œuvre sur ces milieux. Sur le site, les prairies maigres de fauche (6510), soit 9 ha, sont essentiellement fauchées et sont parfois pâturées en fin de saison. Les prairies à Molinia (6410), soit 12,7 ha, sont représentées sur 2 îlots du site. L'un est valorisé par fauche et l'autre par pâturage, ce qui conditionne deux types de végétation différents.</p> <p>Cette MAE à obligation de résultat a pour but de conserver 4 espèces choisies parmi une liste nationale de 20 espèces végétales. Ces espèces sont choisies de manière à être caractéristiques de l'habitat en place. Le signataire de la mesure doit maintenir la présence de ces espèces avec les pratiques agricoles de son choix.</p>		
ODD(s)	ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées	
OP(s)	OP 1.16 : Maintenir et développer les pratiques agricoles et d'entretien favorables au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ouverts identifiés sur le site et à l'alimentation des chauves-souris.	
Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés par la mesure		
Habitats	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) – 6410 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) - 6510	
<p>Diagnostic préalable de la parcelle engagée :</p> <p>Il est réalisé sous la responsabilité de la structure animatrice et doit définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'état initial du milieu avant travaux (descriptif de la végétation et des pratiques en place et reportage photographique) ▪ Les modalités précisées au cahier des charges type HERBE_01-03-04-06 		

Milieux d'application de la mesure :

Mesure destinée aux végétations prairiales d'intérêt communautaire 6410 et 6510 (Cf. cartographies des habitats agricoles)

Conditions d'éligibilité

- Les conditions d'éligibilité sont fixées par le cadre des engagements unitaires : HERBE_01 et HERBE_07
- Cette mesure est applicable s'il est possible de définir sur avis du Conservatoire botanique national de Bailleul 4 espèces végétales à suivre caractéristiques de chaque habitat.
- Cette mesure nécessite des moyens humains conséquents pour son animation (état des lieux, suivi des espèces). Son animation sera tributaire des personnels disponibles.

Engagements

Maintenir la présence de 4 espèces végétales identifiées préalablement par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, à partir de la liste nationale, comme caractéristiques et indicatrices du maintien de l'habitat phytosociologique initialement présent.

Aides

Durée du contrat : La durée du contrat est de 5 ans.

Rémunération : Annuelle et par hectare, rémunérée sur calcul.

Financement des aides : Fonds européens (FEADER), Etat (Fonds du ministère en charge de l'écologie ou de l'agriculture).

Contrôle de la mise en œuvre du contrat et justificatifs

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire).
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec les pratiques enregistrées et les pratiques constatées sur les parcelles engagées.

Propositions de bilan et d'évaluation de la mesure

- **Mise en œuvre :** Surfaces, nombre de contrats, opérations réalisées.

- **Évaluation à l'aide de protocoles validés par le Conseil Scientifique régional du Patrimoine Naturel, exemples :**

- Suivi de la présence des 4 espèces indicatrices
- Suivi de l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce (relevés phytosociologiques/mise en place de la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire à l'échelle d'un site Natura 2000 (MNHN).

ANNEXE 5 : Avis formulés par le Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

DU NORD PAS-DE-CALAIS

CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2013

Document d'objectifs du site Natura 2000

NPC 39– FR3100512

« hautes vallées de la solre, de la thure, de la hante et leurs versants boisés et bocagers »

Date d'examen en groupe de travail restreint Natura 2000 du CSRPN : 06/09/2013

Présents :

CSRPN : Françoise DUHAMEL

Stéphane JOURDAN est excusé et a envoyé des remarques par mail.

Opérateur du DOCOB : Parc Naturel Régional de l'Avesnois

William Beduchaud, Aurélien Thurette

Services de l'Etat :

DREAL : Laure Desfrenne

DDTM du Nord : Christelle Ganoun, Marie-Hélène Larivière

Rappel du contexte d'élaboration du DOCOB

Le site Natura 2000 NPC 39 s'étend sur le territoire de 11 communes. Eclaté en 12 entités distinctes, il couvre une superficie de 241 hectares.

Le Comité de pilotage a été installé en juillet 2011, et est présidé de M Philippe Lety, maire de Solre-le-Château.

Le PNR de l'AVesnois est opérateur de l'élaboration du DOCOB. Il a confié certaines études à des prestataires extérieurs.

Les études écologiques réalisées sont les suivantes :

- cartographie des habitats (Biotope)
- poissons et écrevisses (Sialis)
- Mulette épaisse (Biotope)
- chiroptères (CMNF)

Elles ont démarré en avril 2012, avec des rendus en juillet 2013.

Documents présentés au CSRPN

Etudes écologiques et proposition de définition et hiérarchisation des enjeux écologiques.

Relevé des observations effectuées

Il conviendra de rappeler dans le DOCOB que la proposition initiale de site incluait l'ensemble des forêts de versants, et non pas que les fonds de vallées. Le site a donc perdu en cohérence écologique, ce qui complique la définition de mesures de gestion.

L'historique des évolutions du site est intéressante à restituer, telles que les modifications des tracés des cours d'eau, ou les changements dans les pratiques agricoles. Des données historiques de présence d'espèces (ex : Ecrevisse à pieds rouges) ou d'habitats (ex : présence ancienne de landes) peuvent être restituées.

Diagnostic phytosociologique et identification des espèces floristiques patrimoniales

- Inventaire des habitats

La caractérisation des végétations n'est pas évidente, d'une part car elle est réalisée sur des superficies restreintes ce qui limite l'échantillonnage, et car le site se situe à la limite d'influences continentales et océaniques.

Mentionner que certaines petites végétations ponctuelles potentiellement sur le site n'ont pas été observées, correspondant aux habitats d'intérêt communautaire 3110 (Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses) et 3130 (Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae*).

Pour les prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410), le rattachement du relevé à cet habitat est à vérifier.

Les sources pétrifiantes (7220) sont un habitat à enjeu fort au niveau régional, en terme de connaissance et de conservation. Une expertise bryologique complémentaire serait intéressante pour caractériser les hépatiques à thalle.

Pour la conservation des forêts alluviales (91E0*), il est préconisé d'avoir une gestion conservatoire spécifique sur une largeur égale à 2 fois la hauteur des arbres de part et d'autre du cours d'eau : pas d'intervention, ou interventions limitées et adaptées. Il faut préciser les menaces et pressions, qui sont exprimées de manière trop générale. Les menaces sont la coupe rase de parcelles, ou des modalités d'exploitation inadaptées (passage d'engins), ainsi que l'introduction d'essences forestières non indigènes.

La hêtraie-chênaie collinéenne à houx d'influence continentale présente un enjeu de conservation sur le site.

Les catégories de sols des végétations de la hêtraie à Gaillet odorant sont à corriger.

- Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats

Il est préconisé de prendre en compte dans les critères « les végétations menacées pour lesquelles la région possède une responsabilité de conservation à l'échelle nationale en raison de leur rareté, et de leur position en limite d'aire de répartition ».

Il convient d'être plus précis que l'habitat générique, en présentant les critères d'évaluation au niveau des associations. En effet certains habitats élémentaires ou végétations présentent un enjeu, alors que l'habitat générique auquel ils se rattachent ne présente pas un enjeu conservatoire prioritaire à l'échelle du site. Par exemple pour les mégaphobiacies, l'habitat 6430-1 présente un enjeu patrimonial à la différence de l'habitat 6430-4.

Cela permettra de localiser plus précisément les mesures à proposer.

L'abandon des pratiques agricoles est une menace pour les prairies de fauche (6510) et les prairies à Molinie (6410).

La caractérisation des potentialités de restauration des habitats nécessiterait une explication. Si l'habitat est fragmentaire, et ne dispose pas de surfaces conséquentes pour s'exprimer, la potentialité de restauration sera faible.

Pour le graphique des liens dynamiques, il serait plus intéressant de se limiter aux actions de l'homme qui ont une influence sur la gestion, afin d'illustrer les fiches habitats.

- Préconisations de gestion

Les aulnaies-frênaies sont liées avant tout à la dynamique d'écoulement des ruisseaux, le ruissellement est secondaire.

L'habitat « prairies à Molinie » (6410) est à associer aux prairies de fauche (6510) et aux mégaphobiacies (6430), en introduisant la notion de maintien ou restauration par pâturage très extensif. La création d'une MAE spécifique aux prairies de fauche serait intéressante, car cet habitat est en régression en région.

Aux préconisations de gestion pour les herbiers aquatiques (3150) peuvent être associées les végétations amphibies à Bidens (3270), dépendantes d'une fluctuation des niveaux d'eau. Le reprofilage de berges d'étangs peut leur être favorable.

Il manque une préconisation de gestion pour les sources pétrifiantes au sein des boisements. Pour les sources pétrifiantes, une information des propriétaires et exploitants est souhaitable pour éviter des destructions accidentelles de ces habitats très localisés et très fragiles (passage d'engin).

Pour les suivis floristiques, une liste des espèces caractéristiques des habitats est à inclure dans le DOCOB.

Des priorités sont à faire dans le DOCOB pour le suivi des habitats. Pour les ourlets, des transects sont préférables aux quadrats.

Diagnostic piscicole

Au regard des faibles densités des espèces de la directive, l'efficacité des actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques sera plus facile à évaluer sur la base des densités en Truite fario, dont les effectifs pourraient être mentionnés dans les relevés, en complément des détections d'espèces d'intérêt communautaire.

Diagnostic carcinologique

La présence de l'Ecrevisse à pattes rouges est à mentionner dans l'état des lieux, même s'il ne s'agit pas d'une espèce de la directive. En effet, la détection de écrevisse sur la Thure est importante, car celle-ci peuplait historiquement les cours d'eau de l'Avesnois plutôt que l'Ecrevisse à pattes blanches. Elle a été retrouvée sur l'Helpe majeure (site NPC 38).

Diagnostic "mollusques"

Le diagnostic témoigne de la présence d'individus vivants de Mulette épaisse sur le bassin de la Solre (ruisseau de l'écrevisse) et la Hante, ce qui est remarquable. En région, la dernière donnée de détection de l'espèce vivante est de l'Helpe majeure en 2001 (site Natura 2000 NPC 38). L'intérêt de ces prospections est de confirmer la présence d'espèces patrimoniales (même si celles-ci ne sont pas au départ identifiées).

Conclusion

Le CSRPN valide les études écologiques, sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus.

La hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats est à préciser selon les remarques ci-dessus. Elle est à retravailler pour les espèces d'intérêt communautaire, afin d'avoir des priorités au sein du groupe des espèces liées aux milieux aquatiques, et de celui des chiroptères.

Le DOCOB devra présenter le lien entre les enjeux liés aux habitats et ceux liés aux espèces.

Pour le CSRPN Nord Pas-de-Calais, le président,

Jean-Marc Valet

préambule

Le CSRPN souligne que le périmètre du site ne permet pas une action à l'échelle de la totalité des cours d'eau et de leurs bassins versants. La mise en œuvre des objectifs du DOCOB dépend donc en partie de démarches à une échelle plus large.

Or la qualité de l'eau est un véritable enjeu à l'échelle du site.

Objectifs opérationnels

OP 1.5 : compléter la rédaction de l'objectif en visant la qualité physico-chimique et biologique.

OP 1.7 : l'habitat de source pétrolière (7220*) n'est pas concerné par des espèces exotiques envahissantes

OP 1.9 : ajouter les habitats 6430 (mégaphorbiaies) et 91E0* (forêts alluviales)

OP 2.1 : Préserver l'agriculture herbagère ne suffit pas au maintien ou à la restauration des habitats de prairies d'intérêt communautaire. Il faut en effet que celle-ci soit extensive.

La formulation suivante serait plus adaptée : Préserver l'agriculture herbagère, préférentiellement extensive, et maintenir son développement.

OP 2.2 : Le développement de l'activité forestière ne bénéficie pas nécessairement aux habitats et espèces. La formulation suivante serait plus adaptée : "Accompagner une activité sylvicole favorable aux enjeux écologiques du site."

OP 2.3 : les habitats cités (6410, 6510 et 91E0*) ne bénéficient pas réellement du maintien bocage. Il convient par contre de citer l'habitat 3260 (rivières).

Le contenu de l'OP 2.4 se retrouve dans les OP 4.1 et 4.2. On peut donc le supprimer pour alléger le document.

OP 3.1 : L'amélioration de la connaissance concerne aussi les habitats d'intérêt communautaire.

Hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats

La hiérarchisation au niveau des végétations mérite quelques corrections (cf. document annoté remis en séance).

Mesures

Priorisation des mesures contractuelles

La mesure Agri 3 "Maintien de la richesse floristique des prairies d'intérêt communautaire" devrait être de niveau de priorité plus élevé (4 au lieu de 5).

Comme évoqué précédemment la mesure "entretien et restauration du linéaire bocager" n'a un effet qu'indirect sur les habitats. Sa priorité est donc moindre (4 au lieu de 3).

La mesure 20P et R "lutte contre les espèces indésirables" a un impact direct pour les habitats d'espèces. La priorité passe de 5 à 4.

Cahier des charges des mesures contractuelles

O4 : enlever les habitats 6410, 6510 et 91E0*

A5 : ajouter l'habitat 3150.

A5 et A6 : Il convient d'enlever la végétalisation de la liste des engagements rémunérés, car elle n'a pas d'intérêt en milieu humide.

F2 : Ajouter l'habitat 7220* (source pétrifiante).

F.3.1 : Cette mesure peut aussi contribuer à l'état de conservation des habitats forestiers.

F4 : Les futaies régulières sans sous-étage sont favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire plutôt qu'aux habitats (conditions d'éligibilité).

F7 : Le diagnostic préalable inclura un diagnostic de l'état des habitats avant travaux. Le suivi visera aussi les habitats.

F8 : ajouter les habitats 3150 (herbiers aquatiques) et 6430 (mégaphorbiaies)

F9 : Enlever l'habitat 7220* (source pétrifiante).

F10 : Ajouter l'habitat 7220* (source pétrifiante).

AOF.4 : La mesure est à compléter en indiquant la liste des espèces exotiques envahissantes qui posent problème sur le site.

Agri2 : L'intitulé devrait plutôt être "gestion plus extensive" car un chargement de 1,2 UGB à l'hectare.

Il convient de préciser que la restauration éventuelle des habitats 6410 et 6510 est "selon les modalités d'entretien retenues" car la mesure est avant tout définie pour les espèces et ne peut permettre de restaurer ces habitats que sous certaines conditions.

Annexe III (liste des espèces végétales régionales autochtones)
Des adaptations sont à apporter au regard du secteur Avesnois.

Charte Natura 2000
à voir

ANNEXE 6 : Lettres d'information du site 39



Le réseau Natura 2000 et le « site 39 » Les informations essentielles

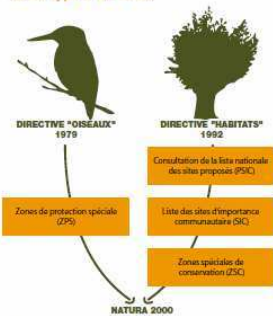


Les rivières de la Solre, la Thure et la Hante constituent le plus remarquable ensemble de cours d'eaux vives continentales de la région. Ces rivières sont favorables à la présence d'espèces devenues rares ou menacées comme la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) et la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) des espèces de poissons, l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ou encore la Mulette épaisse (*Unio crassus*), petite moule d'eau douce. Les forêts et les prairies bordant ces rivières contribuent à la richesse écologique de ce secteur de l'Avesnois. Elles abritent des associations végétales originales sans équivalent dans le Nord de la France, où se mélangent des espèces des zones atlantique et continentale. Forêts, prairies et rivières offrent également le gîte et le couvert aux chauves-souris, comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

Le site FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », dit « site 39 », a été créé pour préserver ce patrimoine naturel. Ce site Natura 2000 couvre une surface de 241 hectares, répartie en 12 îlots concernant 11 communes : Beaurieux, Bérelles, Bousignies-sur-Roc, Choisies, Coulsore, Dimechaux, Ecoles, Hestrud, Lez-Fontaine, Solre-le-Château, Solrinnes.

Natura 2000 : le réseau européen d'espaces naturels
Le dispositif Natura 2000 constitue un réseau cohérent d'espaces représentatifs de la biodiversité européenne. Son objectif est de maintenir les habitats naturels, les plantes et les animaux les plus rares et menacés d'Europe en tenant compte des besoins économiques, sociaux, culturels, régionaux et récréatifs des sites concernés.

Deux directives européennes, deux types de sites



Le comité de pilotage (Copil) :

instance officielle de la concertation
La France a opté pour une mise en place concertée du réseau Natura 2000. Le comité de pilotage (Copil) est l'instance officielle de cette concertation et de débat.

LE COPIL

- Définit avec l'opérateur l'ampleur et l'organisation des travaux,
- Participe aux différentes étapes d'élaboration du Document d'Objectifs (Docob),
- Valide les orientations prises et les documents produits à chaque étape,
- Veille à ce que les études se déroulent de façon satisfaisante conformément aux cahiers des charges.

L'opérateur local :
structure responsable de l'élaboration du document d'objectifs

L'opérateur local est la collectivité chargée, pour le compte du COPIL, de l'élaboration du Docob.

- L'opérateur local :
- Coordonne le processus d'élaboration du Docob, sous le contrôle du Copil ;
 - Assure les aspects de gestion administratifs du projet ;
 - Anime les réunions du copil et les groupes de travail ;
 - Est responsable de l'information autour du projet.



Le document d'objectifs (Docob) :
document de référence du site Natura 2000

Pour chaque site Natura 2000 est rédigé un Docob, il en représente le document stratégique de diagnostic et d'orientations pour tous les acteurs du territoire. L'opérateur élabore ce Docob en concertation avec le Copil.

Le document d'objectifs est réalisé en trois temps :

1. OBSERVER

Établir un état initial de référence du site, portant à la fois sur les caractéristiques écologiques et socio-économiques du site. Cette phase nécessite des études de terrain.

2. COMPRENDRE

Sur la base des études écologiques et socio-économiques réalisées lors de l'état initial de référence du site, sont définies, en concertation avec le comité de pilotage, des objectifs de développement durable. Ces objectifs ont pour ambition de préserver la richesse écologique du site en valorisant les pratiques humaines identifiées comme favorables.

3. PROPOSER :

Écrire les mesures permettant d'atteindre ces objectifs. Ces mesures seront notamment mises en place par l'intermédiaire de la charte et des contrats Natura 2000.

Les études programmées sur le site 39

Diagnostic écologique
(Avril 2012 à Avril 2013)

- Etude de la flore et des milieux naturels ;
- Etude des poissons et des écrevisses ;
- Etude des moules d'eau douce ;
- Etude des chauves-souris.

Diagnostic socio-économique
(Septembre 2012 à Avril 2013)

- Etude des forêts privées et publiques ;
- Etude de l'agriculture ;
- Etude de la pêche de loisir ;
- Etude de la chasse.



Les contrats et la charte Natura 2000 :
outils de mise en place des mesures du Docob

Une fois le Document d'objectifs validé, chaque propriétaire ou ayant-droit peut alors s'engager volontairement dans une démarche de conservation de la biodiversité, soit par le biais d'un contrat Natura 2000 permettant aux signataires d'être rémunérés pour les travaux réalisés dans le respect des actions définies dans le DOCOB, soit par la signature de la Charte Natura 2000 permettant l'exonération partielle de la taxe foncière sur le non-bâti. Contrats et Charte sont signés pour une période de 5 ans.





Lettre d'information n°2 – Avril 2012

Les inventaires écologiques réalisés sur le site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », dit « Site 39 »



Comme indiqué dans la lettre d'information n°1, le site 39 a intégré le réseau Natura 2000 au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » en raison de la présence d'habitats naturels, de poissons, de chauves-souris voire d'écrevisses et de moules rares et/ou menacés au niveau européen.

Comme pour tout site Natura 2000, un document d'objectifs (Docob) doit être rédigé afin de mettre en place de mesures de gestion permettant la préservation et, si nécessaire, la restauration de cette richesse écologique.

La première étape d'élaboration du Docob consiste en la réalisation d'un état initial du site portant à la fois sur les caractéristiques écologiques et socio-économiques du site (cf. lettre d'information n°1). Les inventaires naturalistes, qui commenceront au mois de mai, vous sont présentés dans cette lettre d'information.



Les objectifs des études écologiques

Identifier Localiser Cartographier Caractériser	les habitats naturels, les espèces et leurs milieux de vie
--	--

L'étude des habitats naturels – réalisée par le bureau d'études BIOTOPE – Semaines 22 et 23.

Qu'entendons-nous par « habitat naturel » ?

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par des caractéristiques géographiques, abiotiques (non vivants – exemple : la quantité et la qualité de l'eau, la température, l'altitude, les minéraux présents dans le sol ...) et biotiques (vivants, il s'agit des plantes et des animaux et de leurs relations : prédation, parasitisme, compétition...).

L'identification d'un habitat naturel passe par l'étude de sa végétation, qui en représente le meilleur indicateur. **Des relevés phytosociologiques** sont alors réalisés. Ces relevés consistent en un inventaire exhaustif des plantes sur une surface d'échantillonnage, variable selon les habitats étudiés (de 10 m² pour les pelouses à 800 m² pour les forêts). L'ensemble de la zone d'étude est prospectée, sauf cas exceptionnels (inaccessibilité, dangerosité, etc.). Pour chaque parcelle du site 39 est ainsi défini(s) l(es) habitat(s) naturel(s) présent(s). **Les plantes rares et/ou menacées en région Nord-Pas de Calais sont recherchées.** En cas de découverte, elles sont localisées et reportées sur cartographies.



© PNRA (F. CHARLET)

L'étude des poissons et de l'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) – réalisée par le bureau d'études SIALIS – Semaines 30 et 36



L'ensemble des cours d'eau du site est découpé en tronçons homogènes. Des descripteurs et des données métriques (vitesse d'écoulement des eaux, nature du sol, profondeur, largeur du lit, hauteur des berges, végétation etc.) sont relevés sur chaque tronçon. Ces mesures permettent d'identifier et de localiser les différents habitats aquatiques présents et d'en évaluer l'intérêt pour les espèces étudiées. Les poissons sont recherchés par des **pêches électriques**. Pour l'Ecrevisse à pattes blanches, la technique d'inventaire consiste en des **recherches nocturnes à la lampe**, en remontant à pieds les cours d'eau les plus propices. Pour compléter les recherches à la lampe torche, des nasses sont déposées dans les zones les plus profondes et dans les plans d'eau adjacents.

L'étude de la Mulette (*Unio crassus*) – réalisée par le bureau d'études BIOTOPE – Semaine 27

La Mulette est une moule d'eau qui vit enfouie partiellement ou totalement dans le substrat meuble des cours d'eau. Elle filtre l'eau pour se nourrir et parasite temporairement des poissons (Chabot, Epinoche, Chevesne, Vairon etc.) pour se reproduire. Comme pour les poissons et l'Ecrevisse à pattes blanches, les cours d'eau du site sont découpés en tronçons (d'une longueur de 100 mètres). La Mulette est recherchée sur 20 % d'entre eux, sélectionnés aléatoirement. **Dans chaque tronçon, l'espèce est recherchée pendant une heure par deux experts à l'aide d'un bathyscope** (instrument d'optique permettant de regarder sous l'eau depuis la surface) **ou en plongée en apnée**. Lors des inventaires sont relevés les facteurs favorables et défavorables à la présence de l'espèce.

L'étude des chauves-souris – réalisée par la Coordination Mammalogique du Nord de la France – Semaines 22 et 25 à 27



Les chauves-souris (ou chiroptères) sont aussi bien étudiées en hibernation qu'en activité. Pour cela, différents modes de recherche sont combinés. En activité, **les chauves-souris sont repérées grâce aux ultrasons** (petits cris très brefs, inaudibles pour l'Homme), qu'elles émettent pour se déplacer et localiser leurs proies à la manière d'un sonar. **Des captures au filet** (nécessitent une autorisation préfectorale validée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)) permettent d'obtenir de nombreuses informations (espèce, sexe, âge, état de santé, indices de reproduction...). Les individus capturés peuvent être équipés pour un **suivi par radiopistage**. Cette méthode consiste à coller un petit émetteur sur le dos de la chauve-souris (il tombe au bout de quelques jours) et d'ainsi suivre ses déplacements à l'aide d'une antenne couplée à un récepteur. **Les bâtiments** (sous réserve d'accord des propriétaires), **les carrières et les blockhaus** sont visités afin d'identifier les colonies de reproduction et les gîtes

Périodes d'inventaire

Habitats naturels : Semaines 22 et 23
Poissons et Ecrevisse à pattes blanches : Semaines 30 et 36
Mulette : Semaine 27
Chauves-souris : Semaine 22 – Semaines 25 à 27

Remarque : les conditions climatiques peuvent faire évoluer les dates de passage, tout changement sera communiqué aux maires des communes pour affichage en mairie.



Lettre d'information n°3 – juillet 2013

Le site Natura 2000 n°39 Résultats des inventaires écologiques et présentation des études socio-économiques

Le mot de Philippe LETY, Maire de Solre-le-Château, Vice-Président du Conseil Général :

« En tant que Président du comité de pilotage, mes objectifs pour la mise en place du document d'objectifs de ce site Natura 2000 se résument en 3 mots : Concertation – Equilibre – Exemplarité. **L'équilibre** parce que le comité de pilotage regroupe des acteurs aux sensibilités variées. Pour que ce projet aboutisse les attentes des uns et des autres doivent converger en un point d'équilibre pour préserver la richesse écologique du site et les activités contribuant à la vie locale. **La concertation** car un tel projet ne peut aboutir sans temps d'échange et de co-construction. Pour ce faire, en tant que président, je m'efforce à ce que chaque réunion soit un réel instant de concertation où chaque acteur est libre d'exprimer son ressenti et s'engage à écouter celui des autres. **L'exemplarité** parce que je souhaite que le travail engagé pour ce site Natura 2000 des vallées de la Solre, de la Thure et de la Hante soit reconnu pour sa qualité et inspire d'autres comités de pilotage. »

La Fagne de Solre-le-Château est concernée par le site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre de la Thure et de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », plus communément appelé Site n°39. Ce site Natura 2000 a pour but de préserver les habitats naturels et les espèces présents et considérés comme rares et menacés à l'échelle européenne. Ces espèces et ces habitats sont dits « d'intérêt Communautaire » (Lettre d'information n°1).

Pour mieux connaître ce patrimoine naturel, quatre études ont débuté en 2012 (Lettre d'information n°2) et concernent :

- Des habitats naturels et de la flore patrimoniale
- Des chauves-souris
- Des poissons et de l'Ecrevisse à pattes blanches
- De la Mulette épaisse.

Pour mieux comprendre les pratiques et activités humaines sur le site, cinq études socio-économiques ont été engagées en 2012 en complément des études écologiques. Elles concernent les activités agricoles, cynégétiques, la pêche de loisir, les forêts publiques et les forêts privées.

Avec cette troisième lettre d'information, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois vous restitue les résultats des études écologiques et vous présente les objectifs des études socio-économiques effectuées.



ETUDES ECOLOGIQUES : Résultats obtenus

Les habitats naturels et la flore patrimoniale

Les relevés botaniques effectués sur le site ont permis de décrire 61 habitats naturels dont 11 d'intérêt Communautaire (IC).



En chiffres

Habitats
- Plus de 150 relevés.
- 61 associations.
- 11 habitats d'IC.

Les chauves-souris

Les inventaires de l'été 2012 qui ont combiné captures au filet et enregistrements sonores (ultrasons) ont permis d'identifier 10 espèces de chauves-souris présentes sur le site.



Martin de Sechelen © CNMF

Chauves-souris

- 8623 enregistrements à analyser.
- 138 individus capturés.
- 10 espèces inventoriées.

Les poissons et l'écrevisse à pattes blanches

Les pêches électriques effectuées dans les cours d'eau du site 39 ont permis de confirmer la présence du Chabot commun, de la Lamproie de Planer et de la Bouvière. La Loche d'étang et la Loche de rivière n'ont pas été trouvées. Les recherches d'Ecrevisse à pattes blanches sont restées infructueuses malgré l'identification de portions de cours d'eau considérées comme favorables à sa présence.



Lamproie de planer © F. CHARLET - SIMPRA

Poissons

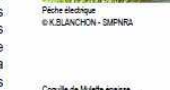
- 20 portions de cours d'eau prospectées.
- 3 sur 5 des espèces de poisson d'IC.



Pêche électrique © K. BLANCHON - SIMPRA

La Mulette épaisse (Unio crassus)

Cette moule d'eau douce, rare et en danger d'extinction, vit au fond des cours d'eau. Elle a été recherchée lors de prospections sur des tronçons de 100 mètres dans les cours d'eau de la Thure de la Hante, de la Solre et leurs affluents. Sa présence à l'état vivant, jusque là hypothétique, a été confirmée dans plusieurs de ces cours d'eau.



Coquille de Mulette épaisse © W. BÉDUCHAUD - SIMPRA

Mulette épaisse

Bassins versants de :
- la Solre, Vivante
- la Thure, Vivante
- la Hante, Coquilles anciennes



ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES : Présentation



Le diagnostic de l'activité agricole

Réalisé par la Chambre d'Agriculture de Région du Nord Pas de Calais sous la forme d'une enquête auprès des agriculteurs du site, ce diagnostic a permis d'identifier leurs pratiques agricoles sur les parcelles du site et de connaître leur perception et leurs attentes vis-à-vis du dispositif Natura 2000. Une première réunion d'information des agriculteurs, animée par la Chambre d'Agriculture de Région, s'est déroulée le 9 janvier 2013, à Solrines.

Le diagnostic des activités cynégétiques

Mis en œuvre par la Fédération des Chasseurs du Nord, le diagnostic présente les différentes pratiques de gestion cynégétique et d'entretien des milieux ainsi que les associations de chasse locales concernées par le site. Sous la forme d'un questionnaire éprouvé sur d'autres sites Natura 2000, il relève la perception que les chasseurs ont de leurs activités et leurs attentes vis-à-vis du DocOb.



Le diagnostic des activités de pêche

Cette étude est réalisée par la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Elle a décrit les associations de pêche locales (AAPPMA), les opérations de gestion de la ressource piscicole et de préservation et restauration des milieux aquatiques.

Diagnostic des forêts, privées et publiques

Le diagnostic des forêts privées, fait l'objet d'une étude réalisée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et le diagnostic des forêts publiques est assuré par l'Office National des Forêts (ONF). Le CRPF et l'ONF ont réalisé un rapport de synthèse de la gestion des parcelles forestières du site selon trois grandes thématiques : sylviculture, biodiversité et activités récréatives.



Finalité des ces études

Ces études terminées, les résultats obtenus seront réunis sous la forme d'un même document. Ainsi, nous disposerons de connaissances détaillées et chiffrées sur les activités socio-économiques du site. Complétées par les instances de concertation, elles permettront de réaliser un document d'objectifs adapté à la réalité de terrain et de concevoir des mesures de conservation des habitats et des espèces fonctionnelles et applicables.

Bilan des Comités de pilotage en 2012

Il revient aux acteurs locaux de s'approprier la richesse écologique de leur territoire. Cette appropriation passe par la participation à l'administration du site Natura 2000. Elle prend la forme du Comité de pilotage (Copil).

Le Comité de pilotage regroupe :

- ❖ Les représentants de l'état et établissements publics concernés (DREAL, DDTM...).
- ❖ Les représentants des collectivités concernées (Conseil Régional NPC, Conseil Général 59, Communautés de Communes).
- ❖ Les Maires des 11 communes concernées.
- ❖ Des représentants et personnalités scientifiques qualifiées.
- ❖ Les propriétaires, usagers et leurs représentants.
- ❖ Des associations de protection de la nature.

L'année 2012 fut ponctuée de trois réunions du Copil pour un suivi régulier et progressif de l'élaboration du DocOb.

Comités de Pilotage N°:		
3	4	5
20/04 2012 Présentation : Prestataires des études écologiques	21/09 2012 Présentation : Prestataires des études Socio-économiques	14/12 2012 Avancement études écologiques

Perspectives pour 2013

Les résultats des études écologiques et socio-économiques ont été présentés au cours du Comité de Pilotage le 23 mai 2013 à Cousolre. Après ce Copil, pourra débuter le travail de concertation avec les acteurs locaux. Cette démarche aura pour but au cours de différentes sessions d'identifier les objectifs de conservation du site et de définir les mesures de préservation des espèces et habitats du site et cohérentes avec les activités économiques, traditionnelles et de loisirs.

